Quatre-vingt-treizième année. — N° 70. Le Numéro : 0,50 NF Jeudi 23 Mars 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063-13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** comprend les avis et rapports.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

*** Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

En vente :

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde, à but non lucratif.

(Arrêté du 27 février 1961, publié au *J. O.* du 14 mars 1961.)

N° 61-49 Prix : **0,50 NF.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*] à Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris [15e].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Arrêté du 16 mars 1961 portant ouverture du concours de recrutement de sous-archivistes en 1961 (p. 2874).

Arrêté du 20 mars 1961 fixant la date des épreuves du concours pour l'emploi d'architecte des bâtiments de France (p. 2875).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret rapportant les dispositions d'un précédent décret et portant nomination d'un magistrat (p. 2875).

Arrêté du 16 mars 1961 fixant les dispositions et les épreuves du concours ouvert en 1961 pour le recrutement d'élèves éducateurs et d'élèves éducatrices des services extérieurs de l'éducation surveillée (p. 2875).

Arrêté du 22 mars 1961 portant institution d'une liste d'aptitude supplémentaire (magistrature) (p. 2876).

Arrêtés portant attribution de fonctions et admissions à la retraite (magistrature et personnels des services judiciaires) (p. 2876).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 61-256 du 21 mars 1961 portant publication de l'accord d'immigration entre la France et l'Italie, signé le 21 mars 1951 (p. 2876).

Décret n° 61-257 du 21 mars 1961 portant publication de l'accord complémentaire entre la France et l'Espagne relatif aux travailleurs permanents, des échanges de lettres annexes, et de l'accord complémentaire entre la France et l'Espagne relatif aux travailleurs saisonniers, signés le 25 janvier 1961 (p. 2878).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés portant nominations, mise en congé et rectificatif :

Administration générale (p. 2883).

Administration préfectorale (p. 2883).

Sûreté nationale (p. 2883).

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 17 mars 1961 portant concession de la médaille militaire (p. 2885).

Décret portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (p. 2904).

Décret portant promotions (armée de terre, active) (p. 2904).

Arrêté du 13 mars 1961 complétant l'arrêté du 18 juin 1951 relatif à l'application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 à certaines écoles et jurys de concours ou d'examen dépendant du ministère de la défense nationale (p. 2918).

Arrêtés du 16 mars 1961 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de sténodactylographes et d'agents de bureau dactylographes à la caisse nationale militaire de sécurité sociale (p. 2918).

Arrêtés modifiant de précédents arrêtés portant homologation de grades au titre des forces françaises combattantes (p. 2919).

Arrêtés et *décision* portant inscriptions à un tableau d'avancement, promotions, mises en position hors cadres et en disponibilité et radiation des cadres :

Armée de terre (active et réserve) (p. 2919).

Armée de mer (active) (p. 2920).

Armée de l'air (active) (p. 2920).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêté du 16 mars 1961 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de commissaires stagiaires des enquêtes économiques en 1961 (p. 2883).

Arrêté du 17 mars 1961 portant réorganisation des comités techniques paritaires dans les services centraux et les services extérieurs de la direction générale des impôts (p. 2883).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission des transports au commissariat général du plan (p. 2884).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 27 février 1961 portant définition de l'agglomération urbaine de la ville de Nantes (p. 2920).

Arrêté du 15 mars 1961 relatif aux véhicules spécialisés assurant des transports de masses indivisibles (p. 2920).

Arrêté du 15 mars 1961 portant approbation de l'avenant n° 3 au protocole d'accord concernant la coordination du régime de retraite institué par la convention collective nationale du 14 mars 1947 et du régime de retraites de la caisse de retraites du personnel au sol de la Compagnie nationale Air France (p. 2921).

Arrêté portant prorogation dans leurs fonctions des membres du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées (p. 2921).

Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national de la navigation (p. 2921).

Arrêtés portant affectations et admissions à la retraite (aviation civile et ponts et chaussées) (p. 2921).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 16 mars 1961 modifiant l'arrêté du 7 janvier 1959 relatif à la production et à la commercialisation de la volaille de Bresse (p. 2922).

Arrêté portant nomination des membres de la commission régionale prévue par l'ordonnance n° 45-852 du 28 avril 1945 relative à la mise en valeur des landes de Gascogne (p. 2922).

Arrêtés portant promotions et mises en disponibilité (administration générale et génie rural) (p. 2922).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 9 mars 1961 portant autorisation pour la caisse d'allocations familiales de la Savoie d'accepter la cession gratuite d'un terrain (p. 2923).

Arrêté portant nomination de membres de la commission permanente de la Nomenclature générale des actes professionnels (rectificatif) (p. 2923).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêtés portant inscriptions à des tableaux d'avancement (administration centrale) (p. 2923).

Liste d'aptitude aux emplois de 4e classe du personnel de direction des hôpitaux et hospices publics (rectificatif) (p. 2923).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté portant intégrations (administration centrale) (rectificatif) (p. 2923).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret portant nomination et titularisation (administration centrale) (p. 2923).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocation de commission (p. 2923).

Sénat. — Dépôt d'un rapport et d'une proposition de loi. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 2923).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Résultats du tirage de la onzième tranche de la loterie nationale 1961 (p. 2926).

Ministère de l'agriculture.

Avis de vacance d'emploi dans les écoles nationales vétérinaires (enseignement vétérinaire) (p. 2924).

Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective des exploitations viticoles de la zone viticole de l'Hérault (p. 2924).

Ministère du travail.

Avis relatif à la création d'une section agricole au conseil de prud'hommes de Fourmies (Nord) et à l'inscription des professions de « jardiniers, horticulteurs, entrepreneurs de jardins », actuellement comprises dans la deuxième catégorie de la section industrielle, sur la liste des professions justiciables de la nouvelle section agricole (p. 2925).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'économes aux hôpitaux-hospices de Josselin (Morbihan) et de Vesoul (Haute-Saône) (p. 2925).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Nogent-sur-Seine (Aube) (p. 2925).

Avis de vacance d'un poste de sous-directeur au centre hospitalier régional de Dijon (Côte-d'Or) (p. 2925).

Ministère de la construction.

Avis relatif à la mise en vente de cartes de France (p. 2924).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (9e semaine de 1961) (p. 2928).

Annonces (p. 2929).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Ouverture de concours de recrutement de sous-archivistes en 1961.

Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles et le ministre délégué auprès du Premier ministre,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 60-48 du 11 janvier 1960 relatif au statut particulier des adjoints d'archives et sous-archivistes des Archives de France ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 1960 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de sous-archivistes ;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures en vue de l'accès des citoyens français musulmans à la fonction publique ;

Vu le décret n° 60-579 du 15 juin 1960 relatif au reclassement de certains personnels temporaires du ministère de la construction ;

Sur la proposition du directeur général des Archives de France,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture en 1961 de deux concours pour le recrutement de sous-archivistes, dans les conditions fixées par l'arrêté du 10 septembre 1960 susvisé. Les épreuves écrites se dérouleront le 29 mai 1961.

Art. 2. — Le nombre d'emplois mis aux concours est fixé à vingt-quatre (dont quatre comporteront obligatoirement exercice de fonctions en Algérie), ainsi répartis :

Premier concours : dix-huit postes. Sur ce chiffre, un emploi est réservé selon les modalités prévues par l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958.

Deuxième concours : six postes. Sur ce contingent, un emploi est réservé au profit des bénéficiaires de l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958. Toutefois, si ce poste n'est pas pourvu à l'issue des épreuves, il sera reporté sur le contingent normal.

Le registre d'inscription, ouvert à la direction des Archives de France, 60, rue des Francs-Bourgeois, Paris (3e), sera définitivement clos le 30 avril 1961.

Art. 3. — En sus des contingents ci-dessus, trois postes sont réservés aux bénéficiaires des dispositions du décret n° 60-579 du 15 juin 1960 susvisé.

Art. 4. — Un arrêté ultérieur du ministre d'Etat précisera, en fonction des candidatures reçues et des admissibilités retenues, la date des épreuves orales.

Art. 5. — Le directeur général des Archives de France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1961.

Pour le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles
et par délégation :
Le directeur du cabinet,
GEORGES LOUBET.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,

Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Date des épreuves du concours pour l'emploi d'architecte des bâtiments de France.

Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles,

Vu le décret n° 59-212 du 3 février 1959 relatif aux attributions d'un ministre d'Etat ;

Vu le décret n° 59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du ministère d'Etat chargé des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté du 9 février 1961 autorisant, en 1961, l'ouverture d'un concours pour quatorze places d'architecte des bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1961 fixant les conditions d'admission au concours d'architecte des bâtiments de France et le programme des épreuves ;

Sur la proposition du directeur général de l'architecture,

Arrête :

Art. 1er. — Les épreuves du concours ouvert par l'arrêté du 9 février 1961 susvisé pour l'emploi d'architecte des bâtiments de France se dérouleront à Paris aux dates suivantes :

1° Lundi 5 juin 1961 et éventuellement mardi 6 juin, à 9 heures :

Examen du premier degré (épreuve d'admissibilité sur titres, exposé oral) (coefficient 3).

2° Mercredi 7 juin 1961, de 8 heures à 20 heures :

Une épreuve graphique accompagnée d'un rapport explicatif (en loge) (coefficient 3).

3° Jeudi 8 juin 1961, de 8 heures à midi :

Un rapport ou une rédaction (coefficient 2).

4° Vendredi 9 juin 1961, de 8 heures à 20 heures :

Une esquisse de composition architecturale (en loge) (coefficient 3).

5° Samedi 10 juin 1961, de 8 heures à midi :

Règlement d'un extrait de mémoire de travaux (coefficient 1).

6° Lundi 26 juin 1961, à 9 h 30 :

Epreuves orales.

Art. 2. — Les épreuves désignées aux paragraphes 1° et 6° de l'article 1er ci-dessus se dérouleront au ministère d'Etat, 3, rue de Valois, Paris (1er).

Les épreuves désignées aux paragraphes 2°, 3°, 4° et 5° se dérouleront à l'école nationale supérieure des beaux-arts, 14, rue Bonaparte, Paris (6e).

Art. 3. — Les candidatures seront reçues jusqu'au jeudi 4 mai 1961 inclus à la direction de l'architecture, 3, rue de Valois, Paris (1er).

Art. 4. — Le directeur général de l'architecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 1961.

Pour le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles
et par délégation :
Le directeur du cabinet,
GEORGES LOUBET.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 22 mars 1961 rapportant les dispositions d'un précédent décret et portant nomination d'un magistrat.

Par décret du 22 mars 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, sont rapportées les dispositions du décret du 9 janvier 1961 par lesquelles a été nommé juge au tribunal d'instance de Bône M. Lormede, non acceptant, qui est maintenu dans ses fonctions de juge de paix à la suite dudit tribunal.

M. Lormede, juge de paix à la suite du tribunal d'instance de Bône, est nommé juge directeur du tribunal d'instance de Marseille, à compter du 1er mai 1961, en remplacement de M. Lanata, qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Dispositions et épreuves du concours ouvert en 1961 pour le recrutement d'élèves éducateurs et d'élèves éducatrices des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 modifiée relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 56-398 du 23 avril 1956 modifié portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel d'éducation des services extérieurs de l'éducation surveillée ;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics d'Etat ;

Vu le décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 relatif aux épreuves facultatives complémentaires prévues en faveur des Français musulmans d'Algérie dans les examens et concours donnant accès à certaines catégories d'emplois publics d'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 février 1961 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de quarante-huit élèves éducateurs et huit élèves éducatrices,

Arrête :

Art. 1er. — Les candidats doivent :

1° Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique fixées par l'article 16 de l'ordonnance du 4 février 1959 susvisée ;

2° Etre âgés de plus de dix-huit ans et de moins de vingt-huit ans au 1er janvier 1961, l'âge maxima fixé ci-dessus pouvant, le cas échéant, être prolongé, sans pouvoir dépasser trente-cinq ans, d'une durée égale à celle du temps passé sous les drapeaux au titre du service militaire légal, au cours de période de mobilisation ou en vertu d'un engagement pour la durée de la guerre et d'un temps égal aux services civils accomplis avant l'âge de vingt-huit ans et valables ou validables pour la retraite ainsi que du temps prévu par les dispositions législatives et réglementaires concernant les droits des chefs de famille ; la limite d'âge sera reculée de cinq ans pour les Français musulmans d'Algérie ;

3° N'avoir été l'objet d'aucune condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle, à l'exception toutefois des peines d'amende pour délit non intentionnel ;

4° Etre titulaires du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'arrêté du 14 août 1956, complété par l'arrêté du 7 mars 1959.

Les candidatures doivent être adressées au ministère de la justice (direction de l'éducation surveillée, 3e bureau), 4, place Vendôme, Paris (1er).

Une notice détaillée sera fournie aux candidats leur indiquant : les pièces à produire, les lieux des examens et des épreuves, leur nature et leur déroulement, les fonctions exercées par les éducateurs et la carrière qui leur est ouverte dans les services de l'éducation surveillée.

Art. 2. — Les candidats seront examinés par un médecin de médecine générale, un médecin psychiatre et un médecin phtisiologue. Ils seront également soumis à un examen psychologique comportant des tests d'intelligence, moteurs et de sondage affectif.

Art. 3. — Les inscriptions seront closes le 1er mai 1961.

Les examens médicaux et psychologiques se dérouleront à partir du 1er mai 1961 : seuls les candidats remplissant les conditions de l'article 1er et déclarés aptes à la suite de ces examens seront admis à concourir. Les épreuves du concours auront lieu à partir du 17 juillet 1961.

Art. 4. — Le jury du concours sera composé comme suit :

Le directeur ou le sous-directeur de l'éducation surveillée, président.

Deux magistrats ou inspecteurs de la direction de l'éducation surveillée.

Le directeur du centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

Trois directeurs ou sous-directeurs d'établissement d'éducation surveillée.

Une directrice ou sous-directrice d'établissement d'éducation surveillée.

Un éducateur chargé des fonctions de professeur d'éducation physique sera adjoint au jury pour l'examen des épreuves de sa spécialité.

Le secrétariat sera assuré par un magistrat ou fonctionnaire de l'éducation surveillée.

Art. 5. — Le concours comprend des épreuves pratiques, une épreuve écrite, une épreuve orale, des épreuves physiques. S'ils en font la demande, les candidats français musulmans d'Algérie pourront subir des épreuves facultatives complémentaires dans les conditions prévues par le décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 susvisé.

Art. 6. — Les épreuves pratiques, qui se dérouleront au cours d'un stage effectué dans un établissement d'éducation surveillée, sous le contrôle d'un membre du jury, donneront lieu à notation sur 60. Les éléments de notation seront les suivants :

Aptitude physique. — Activité.
Connaissances professionnelles. — Maîtrise de soi.
Ordre et ponctualité. — Ascendant.
Organisation et prévision. — Sens de l'observation.
Sens du travail en équipe. — Influence éducative.

Art. 7. — L'épreuve écrite consiste en une rédaction notée sur 30, d'une durée de quatre heures, sur un sujet ayant trait à une des activités du stage, permettant d'apprécier les connaissances techniques du candidat et de vérifier sa culture générale.

L'épreuve écrite aura lieu à l'issue du stage pratique.

Art. 8. — L'épreuve orale, notée sur 30, qui est subie devant un ou deux membres du jury, consiste en une interrogation sur la psychologie des mineurs délinquants et les méthodes de la rééducation.

Art. 9. — Les épreuves d'aptitude physiques, notées sur 20, comportent une course de vitesse, une course de demi-fond, un saut en hauteur avec élan et un grimper de corde.

Art. 10. — Les candidats ayant obtenu au total, dans les différentes épreuves, au moins 70 points sont inscrits, par ordre de mérite, jusqu'à concurrence des places offertes, sur deux listes d'aptitude : la première aux fonctions d'élève éducateur, la seconde aux fonctions d'élève éducatrice.

Art. 11. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1961.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation :
Le directeur de l'éducation surveillée,
PIERRE CECCALDI.

Institution d'une liste d'aptitude supplémentaire (magistrature).

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 58-1277 du 22 décembre 1958 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu notamment les articles 12, 21, 41, 52-1°, 55 (alinéa 5) et 58 (alinéa 3) dudit décret,

Arrête :

Art. 1er. — Il est institué une liste d'aptitude supplémentaire en vue de pourvoir les huit postes de juge directeur vacants dans les tribunaux d'instance ci-après désignés :

Aïn-Beïda, Akbou, Dra-el-Mizan, El-Kseur, Khenchela, Saïda, Souk-Ahras, Tébessa.

Art. 2. — Ne pourront être inscrits sur cette liste d'aptitude supplémentaire que les magistrats du premier groupe du second grade et les juges de paix du cadre d'extinction qui se seront portés candidats à des postes visés à l'article précédent.

Art. 3. — Les présentations seront faites dans la quinzaine de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1961.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ HOLLEAUX.

Magistrature.

Par arrêté du 22 mars 1961, M. Martinet, conseiller à la cour d'appel d'Alger, est délégué pendant une période de six mois pour exercer, en surnombre, les fonctions de conseiller à la cour d'appel de Constantine.

Personnels des services judiciaires.

Par arrêté du 15 mars 1961, M. Haget, secrétaire de parquet de classe principale, 4e échelon, au tribunal de grande instance de Dax, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 15 mars 1961.

Par arrêté du 16 mars 1961, M. Caleca, chef de service de greffe de 1re classe, 7e échelon, au tribunal de grande instance de la Seine, atteint par la limite d'âge spéciale prévue à l'article 15 (§ 3) du décret du 19 octobre 1955, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 4 avril 1961.

Par arrêté du 16 mars 1961, M. Arque, chef de service de greffe de 1re classe, 7e échelon, au tribunal de grande instance de la Seine, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 19 mars 1961.

Par arrêté du 16 mars 1961, M. Guimbeau, greffier en chef de 7e échelon à la cour d'appel de Basse-Terre, atteint le 30 mars 1960 par la limite d'âge, est admis à la retraite à compter du 30 mars 1961, compte tenu d'un recul de limite d'âge d'un an par application de l'article 4 de la loi du 18 août 1936.

Par arrêté du 16 mars 1961, M. Froidevaux, greffier de classe principale, 4e échelon, au tribunal de grande instance de Nantes, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 16 mars 1961.

Par arrêté du 16 mars 1961, M. Valentin, greffier de classe principale, 5e échelon, à la cour d'appel de Montpellier, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 23 avril 1961.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 61-256 du 21 mars 1961 portant publication de l'accord d'immigration entre la France et l'Italie, signé le 21 mars 1951.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution ;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France,

Décrète :

Art. 1er. — L'accord d'immigration entre la France et l'Italie, signé le 21 mars 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.

Fait à Paris, le 21 mars 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

ACCORD D'IMMIGRATION
ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE

Le Gouvernement français et le Gouvernement italien, désireux de favoriser l'immigration italienne en France, à laquelle ils portent un intérêt tout particulier, et soucieux d'assurer aux travailleurs immigrants un niveau de vie et des conditions d'existence aussi élevés que possible, ont estimé nécessaire de codifier et de compléter les accords antérieurs conclus en cette matière et de simplifier les procédures de recrutement. Ils sont convenus, à cet effet, des dispositions suivantes :

Article 1er.

1. Le Gouvernement français fournit périodiquement au Gouvernement italien des indications concernant l'orientation du marché de l'emploi dans les différents secteurs économiques et pour les catégories professionnelles les plus importantes.

2. Le Gouvernement français communique au Gouvernement italien au cours des quinze derniers jours de l'année des prévisions aussi détaillées que possible des besoins en main-d'œuvre pour l'année suivante.

3. Le Gouvernement français fournit quinze jours avant le début de chaque trimestre au Gouvernement italien une évaluation par profession des besoins en main-d'œuvre italienne.

Dans les quinze jours suivant la réception de ce document, le Gouvernement italien fait connaître ses prévisions concernant les disponibilités de main-d'œuvre en Italie.

4. En outre, les ministères du travail de chacun des deux pays pourront, d'un commun accord, envoyer en mission dans l'autre pays des fonctionnaires de leur administration chargés de s'informer de l'organisation des services de main-d'œuvre et des conditions techniques de son emploi.

Article 2.

Le recrutement des travailleurs italiens à destination de la France est organisé par les autorités italiennes compétentes, en accord avec l'office français d'immigration.

Article 3.

Le recrutement peut être nominatif ou anonyme.
Il intervient selon les règles prévues par l'annexe I du présent accord.

Article 4.

L'immigration saisonnière intervient selon les dispositions prévues par l'annexe I du présent accord et par des arrangements administratifs.

Article 5.

Les Italiens désireux de travailler en France sont dirigés par les autorités italiennes sur un centre institué par lesdites autorités à proximité de la frontière franco-italienne.

Article 6.

Une visite de contrôle médical et professionnel des candidats à l'émigration en France est effectuée dans le centre prévu à l'article ci-dessus, conjointement par les représentants des services italiens compétents et de l'office français d'immigration, qui se font assister par les médecins et les techniciens qu'ils jugent utiles, et suivant des normes fixées par arrangement administratif.

Le contrôle professionnel peut éventuellement être fait au siège des offices provinciaux du travail.

Article 7.

Les travailleurs italiens reconnus aptes sont dirigés en France, sur des centres de transit.

Article 8.

1. Toutes facilités sont accordées, sous le contrôle du ministère français du travail, aux employeurs désireux d'étudier les disponibilités de main-d'œuvre existant en Italie.

2. Le ministère français du travail facilite les relations directes entre employeurs et salariés, sous le contrôle des ministères intéressés et des services techniques de l'office français d'immigration.

3. Des représentants des employeurs français, agréés par l'office français d'immigration et préalablement autorisés par les autorités italiennes, ont accès aux centres régionaux et offices provinciaux italiens du travail à l'effet de participer au contrôle professionnel des candidats à l'émigration recrutés par ces offices et de leur donner tous compléments d'informations sur les conditions de travail et de vie en France.

4. Les travailleurs italiens résidant en Italie désireux de trouver un emploi en France peuvent adresser directement leur demande aux organismes suivants :

a) Ministère du travail, à Paris ;

b) Directions départementales du travail et de la main-d'œuvre en France ;

c) Office français d'immigration,

qui leur fourniront tous renseignements utiles en la matière.

Article 9.

Lorsqu'un employeur aura refusé de recevoir un travailleur italien mis à sa disposition, l'office français d'immigration placera ce dernier dans un département dans lequel les salaires en vigueur sont au moins égaux à ceux du département où l'emploi du travailleur était primitivement prévu.

Article 10.

Les conditions dans lesquelles les familles des travailleurs peuvent rejoindre ceux-ci en France sont précisées par l'annexe II du présent accord et par arrangement administratif.
Le Gouvernement français prend à sa charge une partie des frais résultant de la venue en France du conjoint du travailleur et de ses enfants mineurs.

Article 11.

Les familles des travailleurs sont soumises à une visite médicale, conformément aux critères déterminés par arrangement administratif.

Article 12.

Les modalités de paiement des fonds destinés aux familles demeurées en Italie sont fixées par arrangements administratifs.

Article 13.

Les deux gouvernements s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour permettre aux Italiens travaillant en France de se rendre en Italie pour y passer leur congé sans qu'une autorisation soit nécessaire à cet effet.

Article 14.

Le Gouvernement italien prend les mesures utiles pour assurer dans les délais les plus brefs le départ des travailleurs italiens.
Le Gouvernement français prend les dispositions nécessaires pour que ces travailleurs trouvent en France le meilleur accueil, notamment en ce qui concerne les conditions de transport, de logement, d'organisation des cantines et d'assistance médicale.

Article 15.

Une commission mixte constituée par les deux gouvernements et composée de représentants des ministères intéressés est compétente pour arrêter les mesures nécessaires à l'exécution du présent accord. Elle a également pour mission de proposer, le cas échéant, la revision de l'accord, de ses annexes et des arrangements administratifs.
Elle se réunit à la demande de l'une ou de l'autre des parties contractantes alternativement en France et en Italie.

Article 16.

Tout différend relatif à l'application ou l'interprétation du présent accord, de ses annexes ou des arrangements administratifs sera soumis à la commission mixte, qui statuera dans un délai de deux mois.

Article 17.

Le présent accord entrera en vigueur à la date de sa signature.
Il est conclu jusqu'au 31 décembre 1951. Il sera prorogé par tacite reconduction d'année en année, à moins de dénonciation deux mois avant l'expiration du terme.

Fait à Rome, en double exemplaire, le 21 mars 1951.

Pour le Gouvernement français :
Signé : SERRES.

Pour le Gouvernement italien :
Signé : GIUSTI.

ANNEXE I

PROCEDURES DE RECRUTEMENT

A. — *Recrutement anonyme.*

1. Le contrat d'introduction ou une note annexe doit comporter des indications aussi détaillées que possible sur les conditions exactes de l'emploi, les travaux que le travailleur sera appelé à exécuter ainsi que, le cas échéant, les aptitudes particulières requises de l'intéressé. De plus, la profession sera indiquée par référence à la « nomenclature des métiers et activités ».

2. Avant le 1er et le 15 de chaque mois, les contrats pour l'industrie établis par les employeurs français, préalablement centralisés par le ministère français du travail et transmis par lui à l'office français d'immigration, sont adressés au représentant de cet office auprès du centre d'émigration de Milan.
Pour l'agriculture et pour les mines, les contrats sont transmis directement par les services de main-d'œuvre au représentant de l'office français d'immigration auprès du centre de Milan.

3. Le représentant de l'office français d'immigration auprès du centre italien d'émigration de Milan fait connaître le 1er et le 15 de chaque mois au ministère du travail italien le nombre des contrats qu'il détient, répartis par profession. Il indique, en outre, les provinces dans lesquelles les autorités françaises souhaiteraient effectuer le recrutement des travailleurs.

4. Les autorités italiennes font connaître de façon aussi précise que possible à la mission de l'office français d'immigration à Milan dans quelle mesure la main-d'œuvre italienne demandée est disposée à se rendre en France.

5. La limite d'âge est fixée :

Pour les travailleurs agricoles, à quarante-cinq ans ;
Pour les travailleurs des mines, à trente-cinq ans ;
Pour les travailleurs des autres catégories, à quarante ans.

Des dérogations peuvent être accordées pour les travailleurs qui ont une valeur professionnelle particulière ou qui ont une famille nombreuse composée d'enfants âgés de cinq à vingt ans.

6. *a*) Les candidats présentés par les offices italiens du travail sont munis d'un certificat médical d'aptitude, établi par un médecin désigné par le ministère italien du travail, conformément aux critères de sélection prévus par un arrangement administratif ;

b) A leur arrivée au centre de Milan, les travailleurs italiens, munis du certificat précité, sont soumis à une visite médicale et radiologique de contrôle effectuée par les médecins français attachés à ce centre.

Les travailleurs jugés inaptes par les médecins français sont examinés par une commission médicale mixte franco-italienne. Cette commission siège en permanence.

En cas de divergence d'avis entre médecin français et médecin italien de la commission mixte, celle-ci recourt à l'arbitrage d'un médecin à choisir sur une liste établie d'accord entre les autorités françaises et les autorités italiennes du centre de Milan. La rétribution de cet arbitrage est assurée à frais communs par les autorités italiennes et françaises ;

c) Les candidats au travail en France sont également soumis, au centre de Milan, à un examen sérologique. Si cet examen est positif, les intéressés peuvent être introduits en France après avoir été traités par les services médicaux italiens jusqu'à négativation de leurs réactions.

7. Les représentants français remettent aux candidats choisis un bulletin d'engagement en italien leur permettant, après visa de l'office du travail italien, d'obtenir des questures leur titre de voyage.

8. Munis du bulletin et du titre de voyage, ces candidats sont acheminés par les offices du travail sur le centre de Milan.

9. Chaque travailleur agréé reçoit un contrat de travail du centre français d'immigration à Milan. Ce contrat, rédigé en français, est accompagné d'une traduction en italien. Les modèles de contrats utilisés sont communiqués au Gouvernement italien et déposés au centre de Milan.

En même temps que le contrat de travail, chaque travailleur italien reçoit un guide et une carte bilingue lui permettant d'adresser ultérieurement ses réclamations éventuelles aux autorités françaises compétentes. Ce guide, rédigé en italien, contient notamment des indications précises sur :

a) Les sommes que le travailleur peut transférer en Italie à sa famille ;
b) La présentation des réclamations éventuelles du travailleur ;
c) L'immigration en France de sa famille.

10. Les ouvriers italiens sont tenus de se présenter au centre de Milan dans un délai de vingt et un jours à partir de la date de délivrance de leur bulletin d'engagement.

11. Le séjour de chaque travailleur au centre de Milan n'excède pas, en principe, quarante-huit heures.

12. La France et l'Italie prennent à leur charge l'ensemble des frais des opérations de recrutement, d'hébergement et de transport depuis le domicile du travailleur jusqu'à son lieu d'emploi, suivant des modalités déterminées par arrangement administratif.

13. Le Gouvernement français assure à chaque travailleur italien introduit en France les avantages suivants :

Pour les travailleurs des mines, soit un équipement complet de mineur, soit une somme de 3.000 F (1.000 F à l'arrivée, le solde à l'expiration d'un délai de trois mois) ;
Aux autres travailleurs, une somme de 1.500 F (500 F à l'arrivée, le solde à l'expiration d'un délai de trois mois).

B. — *Recrutement nominatif.*

L'introduction en France des travailleurs appelés à titre nominatif par les employeurs français en raison de relations personnelles a lieu dans les mêmes conditions que celles prévues pour les recrutements anonymes, sauf en ce qui concerne la sélection médicale, dont les modalités particulières sont fixées par arrangement administratif.

ANNEXE II

REGROUPEMENT DES FAMILLES

Pour obtenir la venue en France de leur famille (conjoint, enfants mineurs et, le cas échéant, ascendants et collatéraux à la charge du requérant), les travailleurs italiens immigrés devront présenter une demande au directeur départemental de la population. Ce fonctionnaire en avisera aussitôt les services préfectoraux : les deux administrations seront ainsi en mesure de procéder simultanément aux enquêtes réglementaires. Dans ces conditions, la décision prise par le préfet, après enquête du directeur départemental de la population, interviendra, hors le cas exceptionnel où une enquête complémentaire s'avérerait nécessaire, à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la date de dépôt de la demande à la direction de la population. L'intéressé sera averti immédiatement de la suite donnée à sa demande. Il devra acquitter une contribution, fixée par le ministère de la santé publique et de la population, à titre de participation aux frais d'entrée de sa famille.

Les familles faisant l'objet d'une décision favorable du ministère de la population recevront les titres de voyage nécessaires dès qu'elles se présenteront à la questure, munies de l'attestation du médecin italien. Le contrôle médical sera effectué conformément aux normes fixées par un arrangement administratif.

L'office français d'immigration acheminera vers la France les familles dont les dossiers lui auront été transmis.

Le séjour de la famille à Milan n'excédera pas quarante-huit heures.

PROTOCOLE DE SIGNATURE

Au moment de procéder à la signature des textes relatifs aux conditions d'immigration des travailleurs italiens en France, les deux délégations sont convenues de considérer applicables, jusqu'à la conclusion d'un nouveau traité de travail entre la France et l'Italie, les dispositions du traité du 30 septembre 1919 qui ne sont pas en contradiction avec les accords en vigueur.

Fait à Rome, le 21 mars 1951.

Pour le Gouvernement français :
Signé : SERRES.

Pour le Gouvernement italien :
Signé : GIUSTI.

Décret n° 61-257 du 21 mars 1961 portant publication de l'accord complémentaire entre la France et l'Espagne relatif aux travailleurs permanents, des échanges de lettres annexes et de l'accord complémentaire entre la France et l'Espagne relatif aux travailleurs saisonniers, signés le 25 janvier 1961.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution ;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France,

Décrète :

Art. 1er. — L'accord complémentaire entre la France et l'Espagne relatif aux travailleurs permanents, les échanges de lettres annexes et l'accord complémentaire entre la France et l'Espagne relatif aux travailleurs saisonniers, signés le 21 janvier 1961, seront publiés au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.

Fait à Paris, le 21 mars 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

ACCORD COMPLEMENTAIRE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

RELATIF AUX TRAVAILLEURS PERMANENTS

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol, désireux de régler par un accord le régime des travailleurs permanents espagnols en France et des travailleurs permanents français en Espagne, dans le cadre du traité de travail et d'assistance du 2 novembre 1932, sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1er.

Les deux gouvernements régleront et faciliteront l'immigration des travailleurs espagnols désirant occuper un emploi de façon permanente en France et l'immigration des travailleurs français désirant occuper un emploi de façon permanente en Espagne ainsi que celle de leurs familles.

Les autorités compétentes françaises et espagnoles se communiqueront réciproquement une documentation, qui sera tenue à jour sur les conditions générales de travail et de vie dans les deux pays, comprenant notamment des indications sur le régime des salaires, de la sécurité sociale et des impôts.

Les autorités françaises communiquent en temps opportun aux autorités espagnoles les prévisions approximatives des besoins en main-d'œuvre espagnole. Les autorités espagnoles font connaître aux autorités françaises dans quelle mesure il leur est possible de satisfaire les besoins ainsi exprimés.

Article 2.

Le recrutement des travailleurs espagnols à destination de la France est organisé selon les règles prévues par l'annexe I du présent accord ; le recrutement peut être nominatif ou anonyme.

Le travailleur espagnol reçoit un contrat de travail visé par les services du ministère français du travail

Le contrat, rédigé en français et accompagné d'une traduction en langue espagnole, attestée conforme au texte français, est conforme au contrat type en vigueur au moment de la signature du présent accord.

Les modifications qu'il serait proposé d'apporter au contrat type sont notifiées aux autorités espagnoles pour que celles-ci puissent faire connaître leurs observations.

Le travailleur espagnol, ainsi que les membres de sa famille qui l'accompagnent ou le rejoignent, entrent sur le territoire français sous le couvert du passeport national en cours de validité revêtu du visa français.

A leur arrivée au lieu de résidence, les intéressés doivent solliciter une carte de séjour.

Le travailleur doit en outre demander une carte de travail.

Les dispositions ci-dessus relatives à l'entrée et au séjour sont applicables sous réserve des prescriptions législatives ou réglementaires concernant le maintien de l'ordre public, la sécurité de l'Etat et la santé publique.

Article 3.

Les ministres du travail des deux pays faciliteront les relations directes entre les employeurs et les salariés par l'intermédiaire des services de l'office français d'immigration et de l'institut espagnol d'émigration, celui-ci en collaboration avec le service national de placement.

Des représentants des employeurs français agréés par l'office français d'immigration pourront participer, le cas échéant, au contrôle professionnel des candidats à l'émigration en accord avec l'institut espagnol d'émigration collaborant avec le service national de placement.

Article 4.

En matière de procédure de recrutement, de sélection, d'acheminement et pour l'accomplissement des formalités au départ, sont compétents, chacun en ce qui le concerne :

Du côté espagnol : l'institut espagnol d'émigration, en collaboration avec le service national de placement ;

Du côté français : l'office national d'immigration (dénommé par la suite « office français d'immigration »).

A cet effet, l'office français d'immigration établit en Espagne une mission officielle collaborant avec l'institut espagnol d'émigration.

Article 5.

Les deux gouvernements s'engagent à renouveler les cartes de travail des travailleurs permanents espagnols en France et français en Espagne, dans les conditions prévues par la décision du conseil de l'O. E. C. E. en date du 30 octobre 1953 régissant l'emploi des ressortissants des pays membres et ses amendements.

En outre, les deux gouvernements examineront avec bienveillance dans quelle mesure pourraient être appliquées aux ressortissants de l'autre pays les recommandations de l'O. E. C. E.

Article 6.

En vertu de l'article 6 du traité de travail et d'assistance signé le 2 novembre 1932, les travailleurs espagnols en France et les travailleurs français en Espagne recevront à travail égal une rémunération égale à celle des ressortissants nationaux de chaque pays dans leurs catégorie, profession et entreprise ; de même ils bénéficieront automatiquement des augmentations de salaire accordées aux travailleurs nationaux de chaque pays par disposition officielle, convention collective ou toutes autres sortes d'arrangements généraux en la matière.

Article 7.

Les travailleurs permanents espagnols résidant en France et les travailleurs permanents français résidant en Espagne sont soumis, en matière de sécurité sociale, aux dispositions prévues en leur faveur par la convention générale de sécurité sociale entre la France et l'Espagne du 27 juin 1957.

Article 8.

Les travailleurs espagnols permanents en France et les travailleurs permanents français en Espagne sont soumis au régime fiscal du pays de travail en ce qui concerne notamment les impôts sur les revenus du travail.

Article 9.

Les travailleurs permanents espagnols en France et les travailleurs permanents français en Espagne pourront transférer dans leur pays d'origine leurs économies sur salaires dans les conditions prévues par les accords financiers auxquels ont souscrit les deux pays ou, à défaut, par la réglementation des changes en vigueur dans chacun d'eux au moment où le transfert est effectué.

Article 10.

Les deux gouvernements, soucieux d'aider les travailleurs immigrants et leurs enfants à acquérir une qualification professionnelle ou à améliorer celle-ci, s'engagent à donner accès dans les centres de formation professionnelle publics placés sous leur autorité respective aux travailleurs immigrants et aux membres de leur famille. L'admission dans les centres s'effectuera dans le cadre de la politique d'orientation et d'emploi du pays d'accueil et dans la mesure compatible avec le nombre de places disponibles. Les travailleurs immigrants bénéficieront dans les centres des mêmes avantages que ceux accordés aux travailleurs nationaux.

Article 11.

Les différends pouvant s'élever entre employeurs français et travailleurs espagnols sont réglés suivant la procédure générale prévue par l'article 15 du traité de travail et d'assistance du 2 novembre 1932.

Article 12.

Le Gouvernement français favorisera l'admission en France du conjoint et des enfants mineurs (fils de moins de dix-huit ans et filles de moins de vingt et un ans) des travailleurs espagnols permanents en France.

Le Gouvernement espagnol s'engage à prendre de son côté toutes mesures utiles pour simplifier les formalités et réduire le nombre de documents exigés des membres des familles de travailleurs bénéficiaires du regroupement familial.

Article 13.

L'admission des membres des familles des travailleurs espagnols en France est subordonnée à l'existence d'un logement approprié.

Les membres des familles espagnoles devront satisfaire aux conditions sanitaires en vigueur pour le séjour des étrangers sur le territoire français.

Article 14.

L'office français d'immigration est chargé de l'introduction en France des familles espagnoles en liaison avec l'institut espagnol d'émigration.

La procédure d'exécution du regroupement familial est précisée à l'annexe II du présent accord.

Article 15.

Il est constitué une commission mixte chargée de suivre l'exécution du présent accord et d'arrêter les mesures nécessaires à cet effet. Elle est également chargée de proposer, le cas échéant, la revision de l'accord et de ses annexes ainsi que d'aplanir toutes difficultés qui viendraient à surgir au sujet de leur application.

La désignation des membres de la commission est faite par chacun des gouvernements.

La commission se réunit à la demande de l'une ou l'autre des parties contractantes, alternativement en France et en Espagne.

Article 16.

Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature.

Il restera en vigueur pendant deux années. Il sera prorogé par tacite reconduction d'année en année, à moins de dénonciation trois mois avant l'expiration du terme.

Fait en deux exemplaires, l'un en français, l'autre en espagnol, les deux textes faisant également foi.

A Madrid, le 25 janvier 1961.

Pour le Gouvernement de la République française,
R. DE MARGERIE.

Pour le Gouvernement de l'Etat espagnol :
DE CASTIELLA.

ANNEXE I

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Article 1er.

Recrutement anonyme.

Le recrutement anonyme est celui qui fait l'objet d'une demande numérique de travailleurs.

Le recrutement, la sélection et l'acheminement vers la France s'effectuent selon les règles suivantes :

1. Dans le cadre des communications visées à l'article 1er, paragraphe 3, de l'accord complémentaire, la mission de l'office français d'immigration fait connaître à l'institut espagnol d'émigration, chaque mois ou chaque deux mois, le nombre approximatif d'ouvriers sollicités, répartis par profession. Elle donne en même temps des indications générales sur les salaires et les conditions de travail et de vie ainsi que les dates probables auxquelles les travailleurs devront avoir rejoint leur lieu de travail en France. Elle indique en outre les provinces dans lesquelles les autorités françaises souhaiteraient que soit effectué le recrutement des travailleurs.

2. La limite d'âge est fixée :

Pour les travailleurs agricoles à quarante-cinq ans ;
Pour les travailleurs des mines à trente-cinq ans ;
Pour les travailleurs des autres catégories à quarante ans.

Des dérogations peuvent être accordées pour les travailleurs qui ont une valeur professionnelle particulière ou qui ont une famille nombreuse composée d'enfants âgés de cinq à vingt ans.

3. L'institut espagnol d'émigration fait connaître, dans le délai de quinzaine, de façon aussi précise que possible à la mission de l'office français d'immigration dans quelle mesure la main-d'œuvre espagnole demandée est disposée à se rendre en France, c'est-à-dire la répartition par profession et par province de la demande.

4. L'institut espagnol d'émigration assure la présélection professionnelle des candidats avec la collaboration du service national espagnol de placement et les présente à la mission de l'office français d'immigration.

5. La mission française procède, dans les locaux provinciaux « comarcales » ou municipaux mis à sa disposition, à l'examen professionnel des candidats.

Ceux qui auront été retenus par les représentants français recevront un bulletin d'engagement en espagnol.

6. L'institut espagnol fait procéder à la présélection médicale des candidats au travail en France soit après la sélection professionnelle définitive par la mission française, soit, s'il le désire, avant la présentation à cette mission.

Les critères médicaux auxquels les travailleurs doivent être soumis seront communiqués à l'institut espagnol d'émigration. Les résultats de la présélection seront communiqués à la mission française en Espagne.

7. Munis du bulletin d'engagement, de leur dossier médical et du passeport national, les candidats sont acheminés par l'institut espagnol d'émigration sur le siège de la mission française, à la demande de celle-ci.

Les travailleurs espagnols devront être en mesure de se présenter à l'un des sièges de la mission française dans un délai de vingt jours à partir de la date de délivrance de leur bulletin d'engagement.

8. La visite de contrôle médical est effectuée à l'un des sièges de la mission de l'office français d'immigration.

9. Les travailleurs définitivement acceptés par la mission française sont acheminés sur leur lieu de travail dans les conditions ci-après :

a) Tout travailleur reçoit, au siège de la mission française, après l'avoir signé, un contrat de travail établi dans la forme prévue à l'article 2 de l'accord complémentaire. Le contrat de travail, signé par l'employeur français et visé par les autorités compétentes du ministère du travail français, comporte des indications aussi détaillées que possible sur les conditions d'emploi, les travaux qui devront être exécutés, les aptitudes particulières requises des intéressés ;

b) Avant leur départ, les travailleurs recevront de l'institut espagnol d'émigration et de la mission de l'office français d'immigration tous les renseignements nécessaires sur leur voyage, le transfert des économies sur salaires, la délivrance des autorisations de séjour et de travail et l'émigration de leur famille en France.

Article 2.

Recrutement nominatif.

1. La notification des demandes nominatives de travailleurs souscrites par les employeurs, visées par les services du ministère français du travail et transmises par ceux-ci à l'office français d'immigration sera envoyée par la mission française en Espagne simultanément aux délégués de l'institut espagnol d'émigration dans les provinces respectives et directement aux travailleurs intéressés.

2. Le travailleur reçoit au siège de la mission française, après l'avoir signé, un contrat de travail établi dans la forme prévue à l'article 2 de l'accord complémentaire.

Ce contrat comportera, outre les nom et prénoms du travailleur et de l'employeur, les conditions particulières du contrat, notamment la durée, le salaire et la qualification.

3. La présélection médicale par l'institut espagnol d'émigration, le contrôle médical et l'acheminement sur le lieu d'emploi par l'office français d'immigration sont effectués dans les mêmes conditions que pour la procédure anonyme exposée ci-dessus.

4. Dans les cas exceptionnels où l'institut espagnol d'émigration estimerait, pour des raisons d'ordre national, par dérogation à l'article 1er, paragraphe 1, du traité de travail et d'assistance entre la France et l'Espagne du 2 novembre 1932, devoir interdire la sortie d'un émigrant demandé nominativement, il en informera la mission de l'office français d'immigration.

Article 3.

Le Gouvernement espagnol prend les mesures utiles pour assurer dans les délais les plus brefs le départ des travailleurs espagnols.

Le Gouvernement français prend toutes dispositions nécessaires pour que ces travailleurs trouvent en France le meilleur accueil, notamment en ce qui concerne les conditions de transport, de logement et d'assistance.

Article 4.

Les frais de sélection professionnelle et de contrôle médical en Espagne et les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'accueil de la frontière franco-espagnole jusqu'au lieu d'emploi en France sont réglés par l'office français d'immigration.

ANNEXE II

REGROUPEMENT FAMILIAL DES TRAVAILLEURS ESPAGNOLS PERMANENTS EN FRANCE

L'introduction en France des familles espagnoles rejoignant les travailleurs y demeurant a lieu dans les conditions suivantes :

1. Les travailleurs doivent adresser leur demande au service compétent du ministère de la santé publique et de la population.

De plus, ils doivent envoyer directement à l'office français d'immigration l'autorisation maritale ou paternelle dûment visée par le consulat d'Espagne en France dans le ressort duquel se trouve le lieu de résidence du demandeur.

Les demandes agréées sont dirigées sur l'office français d'immigration, qui avise les intéressés de la suite donnée à leur requête.

2. L'office français d'immigration transmet à l'institut espagnol d'émigration les dossiers de regroupement familial qu'il reçoit. Ces dossiers comprennent tous les renseignements nécessaires pour localiser les familles, et en particulier le centre où doit être passée la visite médicale en Espagne et le point de sortie d'Espagne.

La mission de l'office français d'immigration en Espagne fait savoir aux familles intéressées que leurs dossiers ont été envoyés à l'institut et leur fournit les renseignements nécessaires sur la procédure à suivre pour l'obtention du passeport et du visa de sortie d'Espagne ; à cet effet, l'institut remettra à ladite mission le formulaire correspondant.

3. L'institut adopte toutes mesures appropriées pour aider les familles et faciliter leur émigration dans le plus bref délai. Le cas échéant, l'institut fera connaître à l'office français d'immigration les services ou les organismes chargés de l'assistance aux familles migrantes.

L'institut espagnol d'émigration fait procéder à la présélection médicale des familles. Les critères médicaux auxquels les familles sont soumises seront communiqués à l'institut et aux autorités sanitaires qu'il désignera.

Les résultats de la présélection sont portés à la connaissance de la mission française.

4. L'office français d'immigration prend de son côté toutes mesures appropriées pour réaliser l'immigration des familles dans les meilleures conditions matérielles et morales.

5. Les familles immigrant en France peuvent bénéficier des œuvres sociales de tous organismes français habilités dans ce domaine.

6. Les frais d'examen médical à l'un des sièges de la mission de l'office français d'immigration en Espagne, les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'accueil de la frontière franco-espagnole jusqu'au lieu de résidence en France sont réglés par l'office français d'immigration.

Les frais de transport des bagages pourront être payés aux familles espagnoles dans les limites fixées par les autorités compétentes françaises.

7. Toutes les autres modalités pratiques d'acheminement des familles sont fixées d'un commun accord entre l'office français d'immigration et l'institut espagnol d'émigration.

Ces deux organismes prennent également toutes mesures utiles afin d'informer les membres des familles qui ont fait l'objet d'une demande de regroupement des avantages que comporte la procédure régulière d'introduction familiale et des risques auxquels ils s'exposent en n'y recourant pas.

AMBASSADE DE FRANCE EN ESPAGNE

Madrid, le 25 janvier 1961.

A Son Excellence Monsieur Fernando Ma Castiella y Maiz, ministre des affaires extérieures, Madrid.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement français a pris bonne note des difficultés rappelées par le Gouvernement espagnol relativement à l'importante émigration de travailleurs et de leur famille en dehors des procédures régulières.

Le Gouvernement français s'efforcera d'assurer à l'accord complémentaire relatif aux travailleurs permanents, signé ce jour, une application aussi large que possible.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, les assurances de ma très haute considération.

Signé : ROLAND DE MARGERIE.

Madrid, le 25 janvier 1961.

A Son Excellence Monsieur Roland de Margerie, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France en Espagne, Madrid.

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, en date de ce jour, rédigée comme suit :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement français a pris bonne note des difficultés. . . . . une application aussi large que possible ».

Veuillez agréer, Monsieur l'ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Signé : FERNANDO MA CASTIELLA Y MAIZ.

Madrid, le 25 janvier 1961.

A Son Excellence Monsieur Roland de Margerie, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France en Espagne, Madrid.

Monsieur l'ambassadeur,

En vue de faciliter le recrutement des travailleurs agricoles salariés et pour assurer une plus grande stabilité de ces travailleurs dans leur profession, le Gouvernement espagnol souhaite que soient adoptées les dispositions suivantes :

1. Les travailleurs agricoles salariés qui, au terme de quatre années de résidence et de travail ininterrompus dans l'autre pays, trouvent la possibilité de s'établir en qualité de propriétaires exploitants, fermiers ou métayers, auront toutes facilités tendant à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'exercice de leurs activités. Les mêmes avantages seront accordés à leur famille.

2. Le délai de quatre ans prévu au paragraphe précédent est réduit à trois ans pour les travailleurs agricoles salariés émigrés avec leur famille.

3. Dans tous les cas, les autorisations de séjour et d'installation seront délivrées à ces travailleurs agricoles dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur dans ce domaine.

4. Les avantages prévus aux paragraphes précédents seront consentis sous bénéfice de la réciprocité.

Veuillez agréer, Monsieur l'ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Signé : FERNANDO MA CASTIELLA Y MAIZ.

AMBASSADE DE FRANCE EN ESPAGNE

Madrid, le 25 janvier 1961.

A Son Excellence Monsieur Fernando Ma Castiella y Maiz, ministre des affaires extérieures, Madrid.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, en date de ce jour, rédigée comme suit :

« En vue de faciliter le recrutement des travailleurs agricoles salariés et pour assurer une plus grande. . . . . sous bénéfice de la réciprocité ».

J'ai l'honneur de vous communiquer l'accord du Gouvernement français sur ce qui précède.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, les assurances de ma très haute considération.

Signé : ROLAND DE MARGERIE.

AMBASSADE DE FRANCE EN ESPAGNE

Madrid, le 25 janvier 1961.

A Son Excellence Monsieur Fernando Ma Castiella y Maiz, ministre des affaires extérieures, Madrid.

Monsieur le ministre,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Gouvernement français sur les difficultés provenant du fait de l'abandon par des ressortissants espagnols travaillant en France d'une façon permanente de leur famille demeurée en Espagne, aux besoins de laquelle ils ont cessé de subvenir.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement français partage les préoccupations du Gouvernement espagnol et se déclare d'accord avec lui pour rechercher une solution adéquate aux difficultés constatées.

Cette question présentant un caractère juridique complexe, une étude préalable doit être entreprise par les administrations françaises compétentes.

Cette étude terminée, le Gouvernement français ne manquera pas d'informer le Gouvernement espagnol des conclusions auxquelles il sera parvenu en vue d'apporter une solution au problème dont il s'agit.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, les assurances de ma très haute considération.

Signé : ROLAND DE MARGERIE.

Madrid, le 25 janvier 1961.

A Son Excellence Monsieur Roland de Margerie, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France en Espagne, Madrid.

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour, rédigée comme suit :

« Vous avez bien voulu appeler l'attention du Gouvernement français sur les difficultés provenant du fait de l'abandon. . . . .

. . . . . .

une solution au problème dont il s'agit ».

Veuillez agréer, Monsieur l'ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Signé : FERNANDO MA CASTIELLA Y MAIZ.

ACCORD COMPLEMENTAIRE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE RELATIF AUX TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol,

Désireux de régler par un accord le régime des travailleurs saisonniers espagnols en France, dans l'esprit du traité de travail et d'assistance sociale signé entre les deux pays le 2 novembre 1932,

Sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1er.

Au sens du présent accord est considéré comme travailleur saisonnier le ressortissant espagnol employé en France pour une période limitée toujours inférieure à un an et titulaire d'un contrat de travail portant la mention « saisonnier ».

Article 2.

La sélection et l'acheminement vers la France de travailleurs saisonniers espagnols sont effectués conformément aux règles suivantes :

1. Les autorités françaises communiquent en temps opportun aux autorités espagnoles les prévisions approximatives des besoins en main-d'œuvre saisonnière espagnole. Les autorités espagnoles font connaître dans quelle mesure il leur est possible de satisfaire les besoins ainsi exprimés.

2. L'office national d'immigration (O. N. I.) envoie à l'Instituto Español de Emigracion (I. E. E.) le programme des besoins ; celui-ci précise, pour chaque opération, le nombre approximatif de travailleurs demandés, en distinguant ceux qui font l'objet d'une demande numérique de ceux qui font l'objet d'une demande nominative ; il indique les dates probables auxquelles les travailleurs devront avoir rejoint leur lieu d'emploi en France et donne les indications générales sur les salaires et les conditions de travail.

3. L'I. E. E. fait connaître à l'O. N. I. la répartition des travailleurs par profession et par province et assure, par l'intermédiaire du Servicio Nacional de Encuadramiento y Colocacion espagnol (S.N.E.C.) la présentation des candidats, la remise des documents de voyage et l'acheminement des travailleurs sélectionnés vers le centre de la mission de l'O. N. I.

4. La mission de l'O. N. I. procède dans les locaux provinciaux, cantonaux ou communaux désignés par le S. N. E. C. à un examen professionnel des candidats présentés par les autorités espagnoles. Elle pourra également procéder, dans la région de leur résidence, à une présélection médicale des candidats sélectionnés professionnellement.

5. Toutes les demandes nominatives de travailleurs saisonniers présentées par les employeurs et transmises par les autorités compétentes françaises à l'O. N. I. seront notifiées par ce dernier à l'I. E. E. en même temps qu'elles le seront directement aux bénéficiaires.

La délivrance des documents et l'acheminement des travailleurs bénéficiaires de contrats nominatifs seront assurés dans les conditions prévues pour les travailleurs faisant l'objet de demandes numériques.

6. Les candidats acceptés définitivement par la mission de l'O. N. I. sont acheminés vers la France dans les conditions établies entre l'O. N. I. et l'I. E. E., en collaboration avec le S. N. E. C.

7. Tout travailleur sélectionné par l'O. N. I. signe deux exemplaires du contrat de travail, dont il garde un exemplaire en sa possession. En cas d'urgence, le travailleur reçoit un engagement bilingue, précisant le montant du salaire qu'il percevra, dans l'attente de la délivrance de son contrat.

Si des modifications sont apportées aux contrats types en vigueur à la date de la signature du présent accord, elles seront notifiées aux autorités espagnoles pour que celles-ci puissent faire connaître les observations qu'elles jugeront nécessaires.

8. Les travailleurs saisonniers espagnols ne doivent pas avoir, en principe, moins de dix-huit ans et plus de quarante-cinq ans, à l'exception de certains travailleurs demandés par contrat nominatif, de ceux qui sont spécialement qualifiés du point de vue professionnel ou de ceux qui auraient des enfants dont l'âge se situe entre cinq et dix-huit ans.

Article 3.

Le voyage, l'accueil et le retour des travailleurs saisonniers espagnols s'effectuent conformément aux règles suivantes :

1° Avant leur départ, les travailleurs espagnols sélectionnés reçoivent tous renseignements utiles pour faciliter leur arrivée au lieu de destination, ainsi que sur les conditions de transfert de leurs économies sur salaires à leur famille et les conditions de travail et de salaire ;

2° Le travailleur saisonnier titulaire d'un contrat visé par le ministère français du travail entre sur le territoire français sous couvert de son passeport national revêtu d'un visa d'entrée français d'une durée au moins égale à celle du contrat de travail.

Pendant cette période, le visa ainsi apposé sur le passeport tient lieu de titre de séjour.

De même, le visa de sortie délivré par les autorités espagnoles est d'une durée au moins égale à celle du contrat de travail.

Pour faciliter le placement de ces travailleurs en France à la date fixée au contrat, ces visas, délivrés gratuitement, le sont dans les délais les plus brefs ;

3° Les frais de sélection professionnelle et médicale en Espagne et les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'accueil de la frontière franco-espagnole jusqu'au lieu d'emploi en France sont réglés par l'office français d'immigration ;

4° Les autorités compétentes espagnoles et françaises prennent, chacune en ce qui les concerne, toutes dispositions utiles pour que les travailleurs saisonniers trouvent, tant durant leur voyage que lors de leur réception et de leur séjour en France, les meilleures conditions de transport et d'accueil ;

5° Dans le cas où des avantages en matière de frais de retour ou d'autres avantages seraient accordés, ils seront précisés dans le contrat.

Article 4.

1. Les travailleurs saisonniers espagnols sont rémunérés soit conformément aux conventions collectives, soit, à défaut de celles-ci, conformément à la législation en vigueur applicable aux travailleurs français de la même profession et de la même qualification dans la même région.

2. Les travailleurs saisonniers espagnols sont soumis aux obligations et jouissent de tous les avantages prévus dans la convention générale franco-espagnole de sécurité sociale du 27 juin 1957 et les protocoles et accords complémentaires de même date.

Article 5.

Les différends pouvant s'élever entre employeurs et travailleurs saisonniers espagnols sont réglés suivant la procédure générale prévue par l'article 15 du traité de travail et d'assistance du 2 novembre 1932.

Article 6.

Les travailleurs saisonniers espagnols pourront transférer les salaires nets qu'ils auront perçus sur le territoire français dans les conditions prévues par les accords financiers auxquels ont souscrit les deux pays ou, à défaut, par la réglementation des changes en vigueur dans chacun d'eux au moment où le transfert est effectué.

. . . . . .

Article 7.

Tout ressortissant espagnol qui a travaillé en France comme saisonnier pendant cinq années consécutives et qui sollicite l'autorisation de travailler en France à titre permanent dans la même profession voit sa demande examinée dans un esprit particulièrement bienveillant.

Article 8.

1. Les organismes compétents au sens du présent accord sont :

Pour la France : l'office national d'immigration (O. N. I.).

Pour l'Espagne : l'Instituto Español de Emigracion, avec la collaboration du Servicio Nacional de Encuadramiento y Colocacion (I. E. E.) (S. N. E. C.).

2. Les autorités gouvernementales des deux pays donnent à ces organismes toutes les facilités compatibles avec les lois et règlements en vigueur.

3. L'O. N. I. établit en Espagne une mission officielle, qui collabore étroitement avec l'I. E. E.

4. L'O. N. I. et l'I. E. E. fixent en commun les modalités d'application du présent accord qui les concernent plus particulièrement.

Article 9.

Le présent accord, conclu pour une durée d'un an, entrera en vigueur dès sa signature. Il sera prorogé par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation notifiée trois mois avant l'expiration de chaque terme.

Fait en deux exemplaires, l'un en français, l'autre en espagnol, les deux textes faisant également foi, à Madrid, le 25 janvier 1961.

Pour le Gouvernement de la République française :
R. DE MARGERIE.

Pour le Gouvernement de l'Etat espagnol :
DE CASTIELLA.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administration générale.

Par arrêté en date du 14 mars 1961, M. Mireur (Albert-Paul), attaché de 1re classe, 2e échelon, de la France d'outre-mer (corps autonome), indice net 430, est admis, sur sa demande, à bénéficier à compter du 24 janvier 1961 des dispositions de l'article 20 du décret n° 59-1379 du 8 décembre 1959.

Le présent congé spécial accordé à M. Mireur est valable jusqu'au 14 décembre 1963, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge de son emploi.

Administration préfectorale.

Par arrêté du 18 mars 1961 :

M. Périer de Féral (Pierre), chef de cabinet de préfet, est nommé chef de cabinet du préfet de la Haute-Loire.

M. Jacquemont (Francis), chef de cabinet du préfet de Tarn-et-Garonne, est mis à la disposition du Premier ministre (état-major général de la défense nationale). Il sera placé en position de service détaché.

M. Barbot (Ivan) est nommé chef de cabinet du préfet de Tarn-et-Garonne.

M. Blanc (Hubert) est nommé chef de cabinet du préfet de la Sarthe.

M. Seiller (Jean-François) est nommé chef de cabinet du préfet des Landes.

Les dispositions de l'arrêté du 23 février 1961 sont rapportées en ce qui concerne M. Jouandet.

M. Jouandet (Jean) est nommé chef de cabinet du préfet des Basses-Alpes.

Sûreté nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mars 1961 :

Page 2694, 8e alinéa, 6e ligne, au lieu de : « Sabathier (Pierre), en qualité de chef du service départemental des renseignements généraux de Loir-et-Cher, à Blois », lire : « Sabathier (Pierre), à la direction générale de la sûreté nationale (direction des renseignements généraux) ».

Même page, 9e alinéa, 1re ligne, au lieu de : « Secar (Robert) », lire : « Sesar (Robert) ».

Page 2695, 2e alinéa, 6e ligne, au lieu de : « Leonelli (Paul) », lire : « Leonelli (Ange) ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Ouverture en 1961 d'un concours pour le recrutement de commissaires stagiaires des enquêtes économiques.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 59-1305 du 16 novembre 1959 relatif à l'organisation des corps et au statut particulier des fonctionnaires de la catégorie A des services extérieurs du service des enquêtes économiques ;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 relatif aux épreuves facultatives complémentaires prévues en faveur des Français musulmans d'Algérie dans les examens et concours donnant accès à certaines catégories d'emplois publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 60-579 du 15 juin 1960 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels temporaires du ministère de la construction bénéficiaires des dispositions de l'article 58 de la loi n° 57-908 du 7 août 1957 ;

Sur le rapport du chef de service de l'administration générale,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture, au cours de l'année 1961, d'un concours pour le recrutement de quarante commissaires stagiaires des enquêtes économiques. Sur ces quarante emplois, trois seront réservés aux candidats français musulmans d'Algérie au titre du paragraphe 1° de l'article 6 du décret n° 59-1305 du 16 novembre 1959 et un au titre du paragraphe 2° de ce même article.

Toutefois, l'emploi réservé au titre de l'article 6 (2°) susvisé pourra être reporté sur le contingent normal des postes mis au concours à ce même titre au cas où il demeurerait vacant à l'issue des épreuves.

Sur le nombre total des emplois mis au concours, trois comporteront obligatoirement exercice de fonctions en Algérie, conformément aux dispositions de la circulaire n° 458 F P du 1er février 1960.

En outre, quatre emplois sont mis en réserve pour être attribués aux personnels temporaires du ministère de la construction dans les conditions prévues aux articles 2 et 9 (§ 3) du décret n° 60-579 du 15 juin 1960 susvisé.

Art. 2. — Le directeur général des prix et des enquêtes économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat,
PIERRE CECCALDI.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Réorganisation des comités techniques paritaires dans les services centraux et les services extérieurs de la direction générale des impôts.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 59-307 du 14 février 1959 portant règlement d'administration publique et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 18 octobre 1948 modifié portant institution de comités techniques paritaires dans les services centraux et les services extérieurs de la direction générale des impôts et du service des domaines ;

Vu les propositions du directeur général des impôts ;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrêtent :

Art. 1er. — A compter de la publication du présent arrêté, les comités techniques paritaires institués à la direction générale des impôts sont organisés ainsi qu'il suit.

Art. 2. — Les comités techniques paritaires de la direction générale des impôts comprennent :

Un comité central ;
Un comité spécial des services centraux de la direction générale des impôts ;
Un comité spécial des services extérieurs du cadastre ;
Un comité spécial des agents chargés de la gestion d'une recette locale des impôts.

Art. 3. — Sont, en outre, maintenus les comités techniques paritaires locaux ci-après désignés :

1° Auprès de chaque chef de service chargé de la gestion d'une direction des contributions directes et du cadastre :

Un comité des contributions directes ;
Un comité du cadastre.

2° Auprès de chaque chef de service chargé de la gestion d'une direction de l'enregistrement et des domaines :

Un comité de l'enregistrement et des domaines.

3° Auprès de chaque chef de service chargé de la gestion d'une direction des contributions indirectes :

Un comité des contributions indirectes.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, il n'existe à Paris de comité technique local du cadastre qu'auprès du chef de service chargé de la direction des services généraux des départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

Art. 4. — Un comité technique paritaire spécial fonctionne auprès de chacun des chefs des services extérieurs du cadastre ci-après :

Ecole du cadastre ;
Service des reproductions et tirages des plans cadastraux.

Art. 5. — La composition des comités visés aux articles 2, 3 et 4 est fixée comme suit :

DÉSIGNATION des comités techniques paritaires	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS titulaires. Du personnel.	De l'administration.
Comité central	8	8
Comité spécial des services centraux	10	10
Comité spécial des services extérieurs du cadastre	5	5
Comité spécial des agents chargés de la gestion d'une recette locale des impôts	5	5
Comités locaux :		
Contributions directes	(1) 4	(1) 4
Cadastre	(2) 3	(2) 3
Enregistrement et domaines	(1) 4	(1) 4
Contributions indirectes	(1) 4	(1) 4
Comité spécial de l'école du cadastre	3	3
Comité spécial du service des reproductions et tirages des plans cadastraux	4	4

(1) Ce nombre est réduit à 3 lorsque le nombre des fonctionnaires titulaires exerçant leurs fonctions dans la circonscription du comité est inférieur à 50.

(2) Ce nombre est réduit à 2 lorsque le nombre des fonctionnaires titulaires exerçant leurs fonctions dans la circonscription du comité est inférieur à 25.

Ils comprennent, en outre, des membres suppléants en nombre au plus égal à celui des représentants titulaires.

Art. 6. — Le comité technique paritaire central connaît, dans les conditions fixées à l'article 46 du décret n° 59-307 du 14 février 1959, de toutes questions relatives :

A l'organisation et au fonctionnement du service, et notamment à la modernisation des méthodes et techniques de travail et au rendement du personnel ;
A l'élaboration ou à la modification des règles statutaires régissant les personnels des services extérieurs.

Art. 7. — Le comité technique spécial des services centraux est compétent à l'égard des questions définies à l'article 6 lorsqu'elles concernent lesdits services.

Art. 8. — Le comité technique spécial des services extérieurs du cadastre connaît de toutes les questions définies à l'article 6 lorsqu'elles intéressent lesdits services extérieurs.

Art. 9. — Le comité technique spécial des agents chargés de la gestion d'une recette locale des impôts connaît de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des recettes locales des impôts.

Art. 10. — Les comités techniques paritaires locaux ou spéciaux visés aux articles 3 et 4 connaissent, dans le ressort de la direction auprès de laquelle ils sont institués dans les conditions fixées à l'article 46 du décret n° 59-307 du 14 février 1959, de toutes les questions relatives :

A l'organisation du service ;

Au fonctionnement de ce service, et notamment à la modernisation des méthodes et techniques de travail, ainsi qu'au rendement du personnel.

Les représentants de l'administration au sein de ces comités sont désignés par les chefs de service auprès desquels lesdits comités sont institués. Cette désignation doit être soumise à l'approbation du directeur général des impôts.

Art. 11. — Les projets élaborés et les avis émis par les comités sont transmis à l'autorité supérieure par leur président, qui fait connaître la solution donnée ou qu'il propose de donner aux questions examinées.

Art. 12. — L'arrêté du 18 octobre 1948 modifié portant institution de comités techniques paritaires dans les services centraux et les services extérieurs de la direction générale des impôts et du service des domaines est abrogé.

Art. 13. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du cabinet,
JEAN LANGLOIS.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation :
Le chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat,
PIERRE DEHAYE.

Commission des transports au commissariat général du plan.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 fixant les attributions du commissaire général du plan, et notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 59-254 du 4 février 1959 portant fusion du commissariat général du plan de modernisation et d'équipement et du commissariat général à la productivité ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1960 portant création au commissariat général du plan d'une commission des transports ;

Sur la proposition du commissaire général du plan d'équipement et de la productivité,

Arrête :

Art. 1er. — Est nommé membre de la commission des transports constituée au commissariat général du plan en vue de l'établissement du quatrième plan :

3e section : Transports aériens.

M. Roos, président de la Compagnie nationale Air France, en remplacement de M. Hymans, décédé.

Art. 2. — Le commissaire général du plan d'équipement et de la productivité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1961.

WILFRID BAUMGARTNER.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 17 mars 1961 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République, en date du 17 mars 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la loi n° 59-1385 du 4 décembre 1959, vu la déclaration du conseil de l'Ordre national de la Légion d'honneur en date du 9 février 1961, portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, au titre de l'armée active, aux militaires désignés ci-après :

Pour prendre rang du 31 décembre 1960.

ARME ET SERVICES COMMUNS AUX TROIS ARMEES

MILITAIRES EN ACTIVITÉ DE SERVICE

Gendarmerie.

Légion de la garde républicaine de Paris.

Tonnot (André-Paul-Auguste), 12 mars 1922, garde; 16 ans de services, 5 campagnes.
Couve (Marcel-Ange-Marie-Joseph), 18 janvier 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bullier (Emile), 5 avril 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services; 4 campagnes. A été cité.
Grégoire (Lucien-Alfred-Augustin), 20 avril 1925, garde; 16 ans de services, 3 campagnes.
Panot (André-Lucien), 20 mai 1924, garde; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Santelli (Paul), 29 mars 1926, garde; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Faivre (Jacques-André), 12 juin 1924, garde; 16 ans de services 2 campagnes.
Jegu (Yvon-André), 28 mai 1922, garde; 16 ans de services, 2 campagnes.
Sure (Emile-Marius), 8 mai 1925, garde; 15 ans de services, 3 campagnes.
Bauffe (Paul-François-Zéphir-Joseph), 27 octobre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Ballandre (Marc-François), 18 juin 1922, garde; 16 ans de services, 2 campagnes.
Dibos (Pierre), 29 janvier 1922, garde; 16 ans de services, 2 campagnes.
Dick (René-Joseph), 5 novembre 1923, maréchal des logis chef, 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Brizard (Jean-Aristide), 30 juillet 1909, musicien de 2e classe; 16 ans de services, 3 campagnes.
Calmon (Gilbert-Charles), 2 avril 1921, garde; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Brouillard (Roger-Paul-Marcel), 25 janvier 1926, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Roussel (Robert-Louis), 23 août 1921, garde; 16 ans de services, 2 campagnes.
Magoarice (Eugène-Pierre-Louis), 22 novembre 1925, garde; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Millet (Jean-François), 29 mai 1924, garde; 17 ans de services, 1 campagne.
Couteau (Jean-Christian), 20 juillet 1924, garde; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Lozach (Jean), 12 avril 1925, garde; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Nemoz (Jean-Henri), 29 mars 1924, garde; 17 ans de services, 1 campagne.
Petit (André-Albert), 10 avril 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Vasseur (Gilbert), 18 mai 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes.
Guyot (Albert-Lucien-Jean), 17 février 1924, garde; 14 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Guillaume (André-Marcel-François-Marie), 26 mars 1926, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Texier (Emile), 18 octobre 1920, garde. 16 ans de services, 1 campagne.
Legrand (Emile-Félix-Henri-Othon), 1er septembre 1907, musicien de 2e classe; 16 ans de services, 1 campagne.
Delville (Georges-Aimé), 29 février 1924, musicien de 2e classe; 17 ans de services, 1 campagne.
Fournier (André-Jean), 30 août 1923, musicien de 1re classe; 16 ans de sevices, 1 campagne.
Latour (Gabriel-Robert), 7 juin 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Laurent (Marcel-Félicien-Eugène), 30 juin 1925, garde; 15 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Marge (Bernard-Fernand-Louis), 15 novembre 1921, maréchal des logis chef; 12 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Alboucq (Jean-Camille-Emile), 7 décembre 1924, maréchal des logis chef; 11 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

1er groupe blindé de gendarmerie mobile.

Pruneau (Pierre-Alexis-Joseph), 27 juillet 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 5 campagnes.
Paradis (Jacques), 25 mars 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.

1re légion de gendarmerie mobile.

Apert (Raymond), 22 mars 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Le Blois (Jean-Pierre), 12 novembre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Chedeville (Maurice-Arsène), 11 janvier 1920, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bove (Jean-Joseph), 2 janvier 1919, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Landron (Pierre-François-Jean), 2 septembre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Juillard (Alfred), 27 mars 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
L'Huillier (André-Louis), 2 mars 1926, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Cibot (Marcel-Charles-Eugène), 26 août 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Pointereau (Guy-Marcel-Henri), 22 février 1926, gendarme; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

1re légion bis de gendarmerie mobile.

Lambert (Roger-Lucien-Marcel), 21 janvier 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Gentilhomme (Louis-Marie), 12 novembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Nicolas (Joseph-Victor-Roland-Augustin), 7 décembre 1911, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Chatelain (Georges), 13 février 1914, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Lecland (Albert-Eugène-Louis), 3 septembre 1912, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Guérin (René-Camille), 24 octobre 1923, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Troubadis (Jean-Valentin), 12 février 1921, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bourdin (Robert-Marcel), 8 octobre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Prevot (Edmond-Adolphe), 10 mars 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Grelot (René-Emile-Antoine), 11 juin 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Naizet (François-Marie), 10 septembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Remond (Maurice-Georges), 6 novembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Desenfant (Raymond-Emile), 31 mai 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Durand (André-Lucien), 3 février 1918, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Ruffin (Pierre-Hilaire-Cornil), 5 mai 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Montrot (Jean-Raymond), 22 juin 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Maire (Paul-René-Célestin), 11 décembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Cambier (Charles-Paul), 4 août 1920, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

1re légion ter de gendarmerie mobile.

Ringenbach (Oscar-Paul), 27 novembre 1919, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Hipeau (Alfred), 6 janvier 1925, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes.
Dayot (Francis-Victor-Ferdinand), 6 avril 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Minet (Marcel-Henri), 6 juillet 1924, adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Pillault (Marc-Albert), 4 mars 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Noirot (Robert-Lucien), 12 octobre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Leroux (Albert-Désiré-Félix), 18 octobre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Bourguignon (Fernand-Henri), 28 juin 1920, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Ropars (Emile-Joseph-Marie), 5 septembre 1923, gendarme; 12 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Gaonac'h (Henri-Jean-Guillaume), 28 octobre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Quillery (Charles-Georges-Joseph), 29 septembre 1923, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Courtemanche (André-Marcel-Léon), 21 août 1922, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Deschamps (Roger-Pierre-Bernard), 8 septembre 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Leullier (René-Georges-Robert), 14 août 1922, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.

2e légion de gendarmerie mobile.

Remy (Robert-Louis), 21 mars 1920, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes.
Journaux (Jean-Henri-Théodule), 13 juin 1927, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Royer (Jean-Alphonse), 21 décembre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Compiègne (Raymond-Léonce-André), 10 août 1922, adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Voyez (Raymond), 16 janvier 1923, adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Barril (Emile-Vincent), 21 août 1918, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Lefebvre (André), 7 juillet 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Duprez (Jean), 27 mars 1914, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Varache (André-Roger-Abel), 18 novembre 1919, gendarme; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Monsterlet (Jean-Jules-Emile), 25 février 1924, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Martinache (Robert), 8 février 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Boisselier (Albert-Fernand), 5 décembre 1925, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Coquet (Georges-Noël-Albert), 25 décembre 1922, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Vermesch (Louis-Amand-Cornil), 13 mai 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Douteau (Robert), 29 avril 1926, maréchal des logis chef, 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Hubert (Henri-Kléber), 27 août 1927, maréchal des logis chef; 12 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

3e légion de gendarmerie mobile.

Lorgeet (Jean), 21 septembre 1919, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes.
Jacq (Jean-François-Marie), 15 décembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Le Crom (Marcel), 22 juillet 1920, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Le Guillou (Jean-François), 3 août 1921, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Pouliquen (Jean-François), 11 novembre 1921, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Padellec (Jean-Mathias), 2 avril 1924, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Remeur (Robert), 27 février 1927, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Ollivon (André-Roger), 28 novembre 1919, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Barreau (Urbain-Maxime-Georges-Auguste), 16 juillet 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Le Goff (Georges), 17 juillet 1924, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Houdemon (Alain-Francis-Auguste), 12 janvier 1920, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Maréchal (Georges-Léon), 30 juillet 1919, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Robin (Jean-François-Julien), 15 septembre 1921, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Oriot (Robert), 20 avril 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Chappe (Louis-Edouard-François-Célestin), 26 septembre 1921 Maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Kermorvant (Alexis-Léon-Marie), 11 avril 1921, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Binard (Georges-Pierre-Marcel), 26 juin 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Thireau (Joseph-Xavier-François), 18 mars 1922, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Schwob (Richard-Taddée), 14 mai 1927, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Kerserho (Roger-Yves-René), 9 janvier 1925, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Le Corronc (Léonard-Joachim-Marie), 4 juin 1926, gendarme; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Villeminot (André-René-Joseph-Léon), 30 novembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Le Flohic (Jules-Marie), 19 septembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Guegan (Joachim-Marie), 6 juin 1923, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Gueguen (Auguste-André), 24 juillet 1925, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Mottin (Augustin-Casimir), 11 avril 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Quemener (Marcel-Emile-Pierre), 12 février 1924, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Moal (Louis-François), 19 septembre 1923, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Debarge (Jean-Louis-Eugène), 3 janvier 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Messe (Pierre-Victor-Louis), 19 mai 1924, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Laurent (Georges-Lucien), 10 août 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Jezegou (Guillaume-Pierre-Marie), 27 février 1927, gendarme; 12 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Chetanneau (Adrien-François-Alexandre), 13 mars 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Noël (Roger-Marcel), 7 septembre 1924, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Ben-Aich (Pierre-Adrien), 3 décembre 1922, gendarme; 11 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Chaplet (Eugène-Joseph-Arsène), 12 octobre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Nicolas (Alain-Marie), 16 janvier 1926, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Peuron (Roger-Mathurin-Henri), 4 février 1924, gendarme; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Guenole (Corentin-Yves-Marie), 12 octobre 1925, maréchal des logis chef; 12 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

4e légion de gendarmerie mobile.

Mazars (Jean-Georges-Marius), 23 juin 1923, gendarme; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Parveix (Aimé-Paul), 5 février 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Peynot (Roger-Toussaint), 1er novembre 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 5 campagnes.
Gomez (Jean), 26 novembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Garreau (Florent-Auguste-André), 3 juin 1925, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Brugeasson (Paul-Marcel), 2 août 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Maubert (Gérard-Eugène), 27 janvier 1920, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Cavalier (René-Elie-Joseph), 24 novembre 1923, adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes.
Sudraud (Jean), 13 juin 1926, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Misse (Roger), 6 mai 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Morvan (Maurice-Jean), 26 novembre 1924, maréchal des logis chef; 12 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Ferrand (Flavien-Auguste), 24 décembre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Rang du 6 septembre 1960.
Cailleau (Louis-Eugène-Jean-Marcel), 28 février 1914, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Dubos (Robert), 15 décembre 1924, gendarme; 12 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

5e légion de gendarmerie mobile.

Lafitte (Jean-Pierre), 6 octobre 1924, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Molis (Jean-Louis-Emilien), 14 août 1923, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Muller (Edouard), 11 janvier 1927, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.

Boudes (Adrien-Pierre-Théodos), 28 septembre 1920, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Lapébie (Paul-Henri), 20 juillet 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes.
Lepinay (Georges-Armand-Ernest), 3 mai 1928, gendarme; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Lechemia (Pierre), 4 mars 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Monzo (Armand-Alphonse), 12 février 1925, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

6e légion de gendarmerie mobile.

Rubine (Lucien), 16 janvier 1928, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Labaude (Jean-Prosper), 17 juin 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Magnier (Robert-Georges), 21 février 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Leblanc (Jean), 16 juin 1921, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Choffel (Urbain-Alfred-Eugène), 28 août 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Banzet (André-Lucien), 5 juin 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Chatain (Clément-Raymond-Emile), 19 janvier 1928, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Nicolas (Raymond-Edmond), 9 décembre 1920, gendarme; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité et blessé.
Muller (Joseph-Julien), 8 janvier 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Simonin (Roger-Léon), 10 octobre 1920, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Vautrin (René-Edmond-Emile), 9 août 1926, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

6e légion bis de gendarmerie mobile.

Caillet (Paul-Arsène-Edmond), 20 novembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Calvez (Henri), 8 mars 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Glatigny (Roger-Léon-Eugène), 12 novembre 1917, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Bernard (Kléber-Louis), 26 août 1911, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Quinon (Georges-Serge), 8 juillet 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Barbier (Pierre-Fernand), 27 mai 1926, adjudant; 12 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lamoureux (Jean-Ernest), 29 janvier 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Vouaux (Robert-Georges-Henri), 23 février 1925, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Dussollier (Robert-Armand), 18 avril 1924, adjudant; 15 ans de services, 3 campagnes.
Genet (Gilbert-Robert-Raymond), 27 juin 1922, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Dumez (Raymond-Albert), 8 mai 1924, maréchal des logis chef; 12 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Françoise (Yves-Louis), 26 mars 1920, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Poittevin (Gaston-Maurice), 19 octobre 1926, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

7e légion de gendarmerie mobile.

Douine (Franck-Marie-Jean-Maurice), 5 octobre 1926, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Marguet (Gilbert-François-Léon), 4 mai 1926, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes.
Bonnin (Marcel), 7 juillet 1925, adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Maechling (Bernard-Philippe), 15 mai 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Lamotte (Georges-René), 21 décembre 1918, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Chausset (Jules-Albert), 20 août 1912, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Montagne (François-Louis), 6 octobre 1911, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Andreani (Antoine), 23 juillet 1923, gendarme; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Doussot (Marcel), 4 octobre 1926, gendarme; 13 ans de services 6 campagnes. A été cité.
Defrasne (Camille-Jules-Césaire), 31 mai 1921, gendarme; 15 ans de services, 1 campagne. A été cité.

8e légion de gendarmerie mobile.

Chevallier (Pierre-Marie), 29 juin 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Bales (Pierre-François-Marie), 4 février 1922, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Payan (Jean-Albert-Elie), 9 septembre 1924, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Diochon (Georges), 24 décembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Causse (Robert-Jean-Marie-Germain), 17 décembre 1926, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Bretin (Jean-André), 2 mai 1922, gendarme; 15 ans de services 4 campagnes.
Marquet (Martial-Claude-Hyacinthe), 24 mai 1924, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Stochmer (Serge), 2 février 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Cuenot (Louis-Constant-Joseph), 18 avril 1915, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Pasquin (Léon-Gilbert), 17 janvier 1924, gendarme; 12 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Guerin (Hubert), 12 décembre 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Peltier (Robert-Marcel-André), 8 novembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Brie (Emilien-Jean-Baptiste), 20 octobre 1913; maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Favier (Jean), 2 juillet 1913, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Blandin (Pierre-Emile), 26 janvier 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Gautier (Marc-Adrien-Denis), 21 juillet 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Chambonnet (Jean-Emile), 13 avril 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Mirabel (Pierre-Joseph), 14 août 1920, gendarme; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Bardon (Daniel), 17 février 1923, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

9e légion de gendarmerie mobile.

Seugnet (Jean-Robert), 15 mai 1922, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Rocca (Jules-Antoine-Marie), 1er mars 1924, gendarme; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Coudret (Armand-François), 23 mai 1921, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Vinsonneau (Henri-Pierre), 13 janvier 1928, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes.
Nivole (Alfred-Eugène-François), 15 septembre 1927, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Coppin (Serge-François), 13 juin 1926, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Salle (René-Marcel), 12 février 1920, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Auvin (Marc), 14 janvier 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cardinaud (Albert-Victor), 22 février 1926, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Maurel (Gaston-Auguste), 18 février 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Orduna (Paul), 22 octobre 1916, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Dupuy (Jean-Victor), 6 mars 1911, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Deletang (Frédéric-Pierre), 18 juillet 1924, adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Darot (Pierre-Ernest), 30 juin 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Calluaud (Roger), 28 novembre 1914, gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Bourgeois (Marius-Joseph-Patrice), 8 juillet 1922, gendarme; 11 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Moulis (François-Jean), 17 décembre 1913, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.

10e légion de gendarmerie mobile.

Dupont (Louis-Pierre), 27 janvier 1924, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bernis (Jean-François), 19 juillet 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Le Bastard (Charles-Joseph-Olivier), 25 mars 1926, gendarme; 14 ans de services, 9 campagnes.

Villevalois (Jacques-Paul-Eugène), 22 avril 1923, maréchal des logis chef; 13 ans services, 9 campagnes.
Sicre (Charles-Jean-Marie), 28 janvier 1922, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Le Bouter (Pierre-Marie), 2 décembre 1924, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Laret (René-Jean), 6 septembre 1922, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Moyencourt (Paul-Adrien), 20 mai 1923, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Goujon (Joël-André), 18 janvier 1929, gendarme; 10 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

10e *légion* bis *de gendarmerie mobile.*

Rouquier (Jean-Louis-Albert), 13 mai 1927, gendarme; 14 ans de services, 10 campagnes.
Domon (Maurice-Jules), 16 mars 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Garde (Robert-André), 29 février 1928, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Breemersch (Emile-Albert), 14 juillet 1923, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Dadu (Jean-Maurice), 13 février 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Coindeau (Serge-Roger), 20 janvier 1928, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes.
Duquesne (Roland-Georges-Léon), 8 septembre 1928, gendarme; 11 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Babault (Pierre-Marcel), 25 avril 1920, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bideau (Henri-Corentin-Marie), 10 septembre 1926, maréchal des logis chef; 12 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mora (André), 22 octobre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Roche (Jean-Charles-Roger), 27 juin 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Trottin (Jacques-Marcel), 8 février 1926, gendarme; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Launois (Charles-Maurice-Alfred), 12 août 1921, adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Aujard (André-Léon), 13 novembre 1926, adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Garin (Emile-Marie), 20 février 1925, gendarme; 12 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

10e *légion* ter *de gendarmerie mobile.*

Binard (Marcel-Arsène), 7 mars 1924, gendarme; 13 ans de services, 11 campagnes.
Bertrand (Jean-Lucien), 31 janvier 1921, gendarme; 14 ans de services, 9 campagnes.
Plotton (Armand-Georges), 20 mars 1925, gendarme; 12 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Blache (François-Pierre-Henri), 26 août 1925, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Fontaine (Yvon-Léon-Lucien), 1er mai 1922, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Le Pape (Yves-Raymond-Marie), 18 septembre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Gante (Marcel-Laurent), 13 février 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Svintzoff (Anatole), 22 juin 1925, gendarme; 12 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Cau (Henri-André), 8 décembre 1926, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Perrier (André-Auguste), 18 mars 1924, maréchal des logis chef, 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cordin (Jacques-André-Camille), 2 mars 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Besse (Victor-Lucien), 24 juillet 1925, gendarme; 10 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Puissant (Germain-Henri), 9 août 1922, adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes.
Pietrini (Charles-Simon), 12 mars 1927, gendarme; 10 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Groupement de gendarmerie des transports aériens.

Gobin (Gabriel-Marie-Joseph), 14 août 1924, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Binoche (Marcel-Henri-Alphonse), 18 août 1920, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Rovaret (Julien), 21 novembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Henry (Louis), 21 août 1918, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Leloup (Henri-Julien), 23 mars 1923, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Brunet (Maurice-René-Auguste), 24 novembre 1923, gendarme, 16 ans de services, 3 campagnes.
Pezet (Julien-Jean-Pierre-Léon), 30 octobre 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Dubois (Noël-Eugène-Pierre), 22 décembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.

1re *légion de gendarmerie.*

Chincholle (Louis-Germain), 8 juin 1924, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Dautel (Raymond-Marcel), 22 janvier 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Rezenthel (Michel-Emile-Joseph), 12 octobre 1923, gendarme, 16 ans de services, 3 campagnes.
Martini (Jacques-Jean-Pierre), 4 janvier 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Botrel (Louis-Eugène-Marie), 15 mai 1921, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Rousseau (Jacques), 8 juillet 1923, gendarme; 16 ans de services 3 campagnes.
Daniel (Robert), 17 novembre 1919, gendarme; 16 ans de services 4 campagnes.
Talluault (Henri-Louis), 28 juillet 1922, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Chauvel (René-Augustin), 30 avril 1925, maréchal des logis chef 14 ans de services, 5 campagnes.
Vico (Georges-François), 21 mars 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Jarry (Roland-Lucien-Henri), 26 août 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Courty (Jean-Jacques), 2 mars 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Leroy (Georges-Elie-Francis), 11 décembre 1920, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Louvet (Edmond), 7 mars 1926, gendarme; 14 ans de services 5 campagnes. A été cité.
Remion (Roland-Louis), 16 février 1923, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Morvan (Jean-François-Louis), 31 mars 1925, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Lablanquie (Lucien-Gabriel), 14 octobre 1921, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Charles (André-Léopold-Gabriel), 3 mars 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Bruyer (Henri-Fernand-Albert), 13 juin 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Prud'homme (René-Emile-Clément), 24 juillet 1920, gendarme, 16 ans de services, 3 campagnes.
Coste (Marcel-Pierre), 15 octobre 1921, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Bourdeau (Lucien-Roger), 4 juillet 1924, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Delcourt (Fernand-François-Henri), 10 février 1920, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Dutriaux (Julien-René-Louis), 12 août 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Chauvel (André-Roland), 19 avril 1919, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
François (André-Maurice), 16 janvier 1922, gendarme; 16 ans de services, 1 campagne.
Denouvion (Lucien-Pierre), 9 septembre 1920, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Gonnet (Robert), 11 décembre 1923, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Baudoin (Roger), 2 mars 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Riffault (Claude-Ernest-Pierre), 12 août 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Goubin (Roger-Marie), 10 mars 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Pelcoq (Charles-Emile-Georges), 28 mai 1924, adjudant; 15 ans de services, 3 campagnes.
Le Guennec (Emile-Louis-Marie), 31 octobre 1918, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Yvonet (Norbert-Fernand), 7 mai 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Adhumeau (Albert-Louis-Gaston), 21 septembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Duchossoy (René-François), 16 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Marteyn (Roger-Etienne), 6 octobre 1916, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Carquille (Ulysse), 21 juillet 1927, gendarme; 12 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Donnadieu (Denis-André), 31 mai 1922, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Bomont (Christian-Del-André), 5 juillet 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Coupaye (Marcel-Georges-Gustave), 16 novembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Guerillot (Henri-Paul-Jean-Camille), 15 mars 1923, adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes.
Lefebvre (Georges-Jean-Léon), 19 mars 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Gilier (Gaston-Emile), 24 janvier 1923, gendarme; 16 ans de services, 1 campagne.
Desprez (Pierre-Auguste-Jean), 18 janvier 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne.
Marquette (Joseph), 8 août 1924, gendarme; 13 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Josso (Félix-Eugène-Rémy), 4 novembre 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Perreau (Raymond-Germain), 30 janvier 1921, gendarme; 15 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Vaillant (Claude-Alexandre-René), 22 juin 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 1 campagne. A été cité.

1re *légion* bis *de gendarmerie.*

Barre (Albert-Fernand-Gaston), 25 mars 1923, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Normand (Adrien-Louis-Arthur), 19 juin 1917, gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.
Trefouel (Gustave-Gaston-Max), 12 mars 1920, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Decrequy (Emile-Léon), 14 août 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Denizault (Roland), 18 février 1922, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Guillossou (Yves-Marie), 20 septembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Chenuet (René-Camille), 1er mai 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Proust (Marcel-Gaston), 7 mars 1921, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Lefebvre (André-Léon), 31 octobre 1915, gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.
Pesty (Maurice-Gabriel-Ernest), 21 juin 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Avezard (Fernand-Augustin), 8 février 1911, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Souesme (Raymond-Roger), 4 mai 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Lebert (André-Albert), 21 juin 1924, gendarme; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pincemin (Alexandre-Joseph-Marie), 16 juin 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes.
Durand (Roger-Georges), 4 août 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Gouby (Gilbert), 30 septembre 1919, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Cornet (Maurice-Alexis-Gustave), 17 mai 1920, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Genest (René-Paul), 26 avril 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Benoist (Georges-Pierre), 26 août 1920, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Flament (Eloi-Joseph-Eugène), 20 juin 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lorin (Gabriel-Victor-Alcide), 11 décembre 1919, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Leonard (Jean-Paul-Marie), 10 septembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Conord (Roger-Fernand-Arsène), 20 septembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Thuillier (Marcel-Fernand-Robert), 27 août 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Duvigneau (Gérard-Paul-Jules), 3 mai 1920, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Boutillier (Adrien-Jean), 24 juin 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Lachapelle (André-Georges-Adonis), 20 novembre 1924, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.

2e *légion de gendarmerie.*

Michaud (Georges-Léon-Lucien), 20 mai 1923, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bajeux (André-Emile-Joseph), 30 juin 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Tailliez (Raymond-Julien-Emile), 7 novembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bedu (Alexandre), 26 septembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Picart (Louis-Joseph), 11 avril 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Grebaux (Jacques-Marcel-Désiré), 26 août 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Massinon (Gérard), 3 octobre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Baudelet (Gérard-Jules-Jean-Baptiste), 30 octobre 1927, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Duwez (Henri-Jean-Baptiste), 17 mars 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Segers (Louis-Séraphin), 6 juillet 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Courtin (Robert-Roger-Julien), 25 avril 1921, adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes.
Briant (Georges-Ghislain-Joseph), 15 août 1924, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Deroubaix (Henri-Pierre-Joseph), 12 décembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Deleurence (Hubert-François-Cyrille), 24 novembre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Hedoux (Gaston-Daniel-Alphonse), 31 août 1921, gendarme; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Gauthier (Marcel-André), 2 septembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Scholasch (René-Marcel), 1er novembre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Ansel (Jules-François-Marius), 15 octobre 1920, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Dubois (Eugène-Camille), 4 mai 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Barbey (Francis-René-Simon), 4 août 1927, gendarme; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Dewynter (Isidore-Henri), 7 mars 1917, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Dewulte (Raymond-Edouard), 12 août 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes.
Henot (André-Marcel-Roger), 16 avril 1926, gendarme; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Pauchet (Roger-Lucien-Julien), 11 décembre 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Bouclet (Omer-Fostin-Charles), 5 octobre 1920, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Rompteaux (Daumesnil-Pierre-François), 12 octobre 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Cousin (Robert), 28 avril 1914, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Plaquet (Jean-Emile), 15 juin 1922, gendarme; 14 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Muyl (Jacques-Paul-Jules-Cornil), 13 juillet 1923, adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes.
Crudenaire (Robert-Albert), 1er juin 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Toupet (Maurice-Alexandre-André-Jules), 1er avril 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Pureur (Léon-Henri), 16 septembre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Roussel (René-Albert-Joseph), 23 juin 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Recloux (Robert-Emile), 22 octobre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Vanden-Bossche (Jean-Paul-Marcel), 25 novembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Dherbecourt (Jacques), 20 décembre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Faidherbe (Lucien-Raymond), 2 août 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 2 campagnes.
Dubois-Broutin (Pierre-Emile-Alphonse), 15 juin 1920, gendarme; 16 ans de services, 1 campagne.
Paradis (Arsène-Pierre), 2 février 1926, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Lefebvre (Georges-Jean), 26 février 1925, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Brige (Jean-Claude), 24 août 1924, gendarme; 14 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Delmarle (Raymond-Emile-François), 25 février 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Delplanque (Michel-Pierre), 30 septembre 1922, gendarme; 14 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

2e *légion* bis *de gendarmerie.*

Duhamel (Emile-Louis), 22 octobre 1920, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Dabit (Jean-Pierre-Marie), 25 février 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Hamille (Gilbert-Henri), 16 mars 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Delaunay (Roger-Pierre), 6 octobre 1926, gendarme; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Horlaville (Pierre-Henri), 31 octobre 1919, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes. Pour prendre rang du 15 octobre 1960.
Gilson (Guy-Emile-Henri), 18 avril 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Cantrelle (Jean-Raoul), 5 novembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Dupuis (Henri-Yves), 8 décembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Cucheval (Georges-Elie-Henri), 20 août 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 3 campagnes.
Nolent (Maurice-Valéry-Aristide), 31 octobre 1919, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Fiolet (Arthur-Aimé-Emile), 21 mai 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Roussel (Georges-Alfred), 13 décembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Gouis (Georges-Jules-Gérard), 17 juillet 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
D'Erfurth (Gilbert-Gaston), 2 janvier 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Fradin (Jean-René), 29 octobre 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Perlier (Pierre-Roger), 6 décembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Gallais (Raymond-Jean-Henri), 4 août 1923, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Husson (Pierre-Marcel-Georges), 17 mai 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Malvoisin (Jean-Joseph-François), 1er mars 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 2 campagnes.
Bachy (Julien), 5 octobre 1920, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Toullec (André-Charles-Marie), 8 septembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Joly (Albert-Maurice), 11 novembre 1919, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Cauet (Roger-Henri), 12 mars 1917, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Houart (André-Lucien), 15 octobre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Carpent (Emile-Ernest), 8 juin 1922, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Begaud (Louis-Auguste), 11 mars 1920, maréchal de logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Vrignon (Guy-Gabriel-Clément-Pierre), 6 novembre 1927, gendarme, 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Boimare (Marcel-Georges-Louis), 26 avril 1924, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Veret (Roger-Eugène-Maurice), 8 septembre 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Meerpoël (Albert-Constant), 6 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Frenois (Pierre-Maurice-Jules), 24 décembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Chorlet (Marcel-Alcide), 29 août 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Guillaume (André-Paul-Henri), 22 juin 1920, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Caron (Marcel-Charles-Gustave), 1er août 1921, gendarme; 16 ans de services, 1 campagne.
Coquet (Jean-Julien-Ernest), 8 juillet 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes.
Debouzy (Roger-Marcel), 9 octobre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Sene (Gérard-René-Roger), 23 mars 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes.
Miletti (Lubmiro), 22 février 1921, gendarme; 16 ans de services, 1 campagne.
Menival (Paul-Adolphe-Raoul), 22 janvier 1926, gendarme; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Ferrand (Marcel-Robert), 24 août 1921, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.
Collas (André-Constant), 9 février 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Paillet (Olivier-Désiré), 15 juillet 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne.
Decarpentrie (Gustave-Georges), 2 juin 1921, adjudant; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

3e *légion de gendarmerie.*

Wetzel (Pierre), 20 mars 1924, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Colin (Michel-Marie), 17 avril 1923, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Puchaud (Albert), 20 juillet 1924, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Corlouer (Ernest-Eugène), 25 septembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Rosqouët (Marcel-Jean-Baptiste), 3 février 1920, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Bedard (Raymond-Hyacinthe-Jean-Marie), 6 août 1920, gendarme, 17 ans de services, 3 campagnes.
Souron (Pierre-Louis), 13 avril 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Le Barbier (Francis-Jules), 15 septembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Briend (René-Marie), 17 août 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Chalmel (Eugène-Joseph-Maurice-Roger), 11 juin 1923, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Martin (Louis-Marie), 30 décembre 1922, maréchal des logis chef, 16 ans de services, 3 campagnes.
Durand (Eugène-Joseph-Auguste), 28 avril 1923, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Gervais (Camille), 3 août 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Boulais (Paul), 27 décembre 1915, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Guillou (Yves-Marie), 19 juillet 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Pelleter (Adolphe-Jean-Marie), 13 novembre 1919, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Angoujart (Jean-Marie), 15 octobre 1922, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Quinio (Augustin-Pierre-Jean-Marie), 25 février 1923, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Hercouët (Alphonse-Emile-André), 31 mars 1922, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Vannier (Charles-Jean), 16 mai 1922, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes.
Le Bihan (Joseph-Louis-Marie), 13 mars 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Blouin (Joseph-François), 26 octobre 1927, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Guenver (Etienne-Yves-Marie), 3 janvier 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Richard (Joseph-Henri), 27 décembre 1921, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Beaudouin (Marc-Yves-Gabriel-Georges), 22 mai 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Busnel (Roger-François-Marie), 30 décembre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Morellec (Alphonse), 20 août 1923, gendarme; 16 ans de services, 1 campagne.
Le Bon (Joseph), 22 mai 1922, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Touche (Jacques-Ange-Paul), 6 avril 1921, adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
Le Maître (François-Joseph-Marie), 29 septembre 1922, gendarme; 14 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bouriel (Roger-Alphonse), 9 avril 1921, gendarme; 12 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

3e *légion bis de gendarmerie.*

Trehel (Victor-Louis), 4 avril 1921, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes A été cité.
Toulorge (Pierre-André-Félix), 1er janvier 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Tribehou (Désiré-Emile-Jules-Maurice), 3 décembre 1917, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Leconte (Désiré-Marc), 25 avril 1916, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Fievet (Charles), 4 avril 1921, gendarme; 10 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Guittière (Louis-Marie), 14 juillet 1919, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Lecolinet (Eugène-Francis-Constant), 13 juillet 1920, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Guillou (Victor-Corentin), 4 mars 1925, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Aznar (Antoine), 16 décembre 1925, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Pasquier (Edmond-Maurice-René), 28 juillet 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Le Bail (Louis), 22 janvier 1922, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Yvon (Louis-François), 18 mars 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Courteille (Bernard-Louis), 11 avril 1924, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Enguehard (Jean-Victor-Auguste), 6 juin 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Rouxel (Charles-Arsène-Francis-Marie), 20 janvier 1923, gendarme, 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Le Texier (Marcel-Jean-Baptiste-Marie), 31 mars 1922, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Vallée (Eugène-Pierre-Adrien), 22 mai 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Andrie (Maurice-Louis-Jean-Lucien), 22 novembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Tabut (Pierre-Etienne-Mary), 9 mars 1924, gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.
Jeanne (Pierre-Eugène-Jules), 9 février 1918, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Ferre (Pierre-Marie-Albert-Joseph), 24 mai 1923, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Monsallier (Julien-Jean-Léon), 29 mai 1922, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Richard (Raymond-Narcisse-Paul), 21 juin 1923, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Clech (François-René), 23 août 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Leblanc (Julien-Adolphe-Marie-Eugène), 25 avril 1923, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Lechat (Gilbert-Louis-Julien-Marie), 4 octobre 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Brisset (Lucien-Charles-Louis-François), 22 juillet 1923, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Couapel (Francis-Prudent), 21 janvier 1923, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Defenouillère (Eugène-Gustave-Adolphe), 31 octobre 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Nard (Jean-René), 13 novembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Yves (Ernest-Célestin), 29 janvier 1921, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Chatellier (Jean-Marie-Prosper-René), 4 janvier 1925, gendarme; 12 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lecerf (Alexandre-François-Jean-Baptiste), 21 décembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Labbé (Louis-Jean-Emile), 21 août 1921, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes.
Huet (Bernard-Fernand-Lucien), 31 janvier 1923, gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Delaunay (Pierre-Marie-Francis), 7 mars 1920, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Leclerot (Louis-Emile-Anselme-Auguste), 5 juin 1918, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Le Squin (Fernand), 20 août 1922, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Videau (Roger-Michel-Pierre), 19 avril 1922, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Bouvard (François-Fernand), 15 juin 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Hyacinthe (Gaston-Louis-Victor), 1er décembre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Mezerette (Félix-Louis-Honoré), 16 novembre 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Guillot (Michel-Joseph-François-Jules), 1er janvier 1919, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Forget (Alfred-Hilaire-Germain), 31 mai 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Travers (Emile-Pierre-Jean-Marie), 9 septembre 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Biche (Joseph-Henri-Marie-Ange-Victor), 20 avril 1920, gendarme; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Simon (Aimé-Alexandre), 22 juillet 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Charpentier (Albert-Charles), 10 novembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Nicolle (Ernest-André-Fernand-Jules), 17 mai 1924, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Boiteau (Maurice-Armand-Joseph-Théophile), 22 septembre 1924, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Faisant (Eugène-Jean-Marie-Joseph), 17 novembre 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes.
Poirier (Charles-Armand-Alexis), 2 septembre 1923, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Leys (André-Henri), 24 juillet 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Bachelier (Roger-Victor-Henri), 31 mars 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Boulssou (Georges-Charles), 22 novembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Leterrier (Louis-Paul-Hyacinthe-Emile), 28 février 1921, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Lemarchand (Paul-Jean-Marie), 25 juin 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne.
Dauge (Marcel-Louis-Adolphe), 24 mars 1923, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Letellier (Victor-Emile-Pierre), 14 décembre 1920, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Robinet (Roger-Narcisse-Henri-Victor), 5 juin 1923, gendarme; 16 ans de services, 1 campagne.
Blanchais (Joseph-Jules-Marie), 10 juin 1924, gendarme; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

3e *légion* ter *de gendarmerie.*

Corbineau (Daniel-Jean-Baptiste-Georges-Marie), 25 octobre 1922, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Pelle (Louis-Henri), 19 août 1922, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Nauleau (Philbert-François-Maximin), 5 juin 1923, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Hervé (Clément-Marie), 29 janvier 1920, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Herault (André-Francis-Arsène), 23 décembre 1927, gendarme; 12 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Chay (Jean-Yvon-Albert), 15 octobre 1923 ,maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Pauleau (Henri-Joseph-Auguste-Gérard), 17 octobre 1922, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Parent (Yvon-Antoine), 4 juillet 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Robin (Alfred-Raymond), 4 mai 1921, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Bregeon (Joseph-François-Marie), 3 novembre 1919, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Bonnaud (Roland-Fernand), 29 octobre 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Tard (Jules-Joseph-Edmond), 27 avril 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Lannou (Pierre-Marie), 26 août 1925, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Charpentier (Jacques-Ovide-Antoine), 15 juin 1921, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Pasquet (Roger), 5 septembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Landais (Adrien-Constant), 24 juillet 1920, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Ardouin (Eugène-Louis-Henri), 23 juin 1918, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Despres (Gaston-Gustave-Joseph), 23 juillet 1920, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Ernoul (Marcel-Louis-Auguste), 27 octobre 1919, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Gerbaud (Fernand-Hippolyte-Eugène), 15 avril 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Cadic (Jean-Eugène-Marie), 8 janvier 1924, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Caille (Paul-Raymond-Daniel), 3 octobre 1926, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Brochard (Pierre-Constant-Joseph-Marie), 14 mars 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Gendron (Emile-Pierre-Marie), 22 février 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Sechet (Abel-Ernest-Louis), 20 juin 1923, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Prunier (Eugène-Marcel), 24 mars 1920, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Le Gendre (Maurice-Georges), 26 mai 1913, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Pothet (Robert), 25 novembre 1922, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Berger (Henri-Alcide), 5 mai 1917, gendarme; 14 ans de services, 1 campagne.
Buchou (Jean-Yvan-François), 5 mars 1923, adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes.
Barraud (Marcel-Jean-Auguste), 24 février 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Raclet (Marcel-Eugène-Octave), 27 janvier 1914, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Duval (Marcel-Maurice-Jean-Marie), 6 février 1921, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Rivalland (Paul-Emmanuel-Marie-Joseph), 11 mars 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne.
Chetiveaux (Maurice-Alphonse-Marie), 2 octobre 1923, gendarme; 16 ans de services, 1 campagne.
Forêt (Guy-Marcel), 23 mai 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Brunet (Jean-Louis-Alexis-Sigisbert), 24 août 1924, gendarme; 14 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Renard (Marcel-Simon-Louis), 18 mai 1925, gendarme; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

4e légion de gendarmerie.

Drux (André-Charles), 5 septembre 1924, gendarme; 12 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Kwiecinski (Georges-Marcel), 4 juin 1915, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Duriez (Elie-Julien), 1er novembre 1918, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Larque (Pierre-Roger), 14 janvier 1922, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Ourmières (Jacques), 2 août 1925, gendarme; 12 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bertin (Marcel-Clément), 8 juillet 1922, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Neveur (Robert-Salvator), 20 février 1923, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Fourny (André-Edouard), 18 février 1917, gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Suire (Fernand-André), 11 octobre 1915, gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.
Pineaud (Elient), 17 août 1924, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Poline (Pierre-Noël), 28 août 1920, gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Berquand (Jean-Marie), 21 août 1926, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bignolles (Georges), 8 janvier 1920, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Ithier (Louis), 26 janvier 1925, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Bois (Marcel), 9 mars 1925, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Lacroix (René-Piere), 26 septembre 1925, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Paries (Jean-Robert), 14 août 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Demeste (Emilien), 16 février 1920, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Forcada (Léon), 8 juillet 1922, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Dufournaud (François-Adrien), 17 février 1922, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Dupin (René-Antoine), 28 juin 1927, gendarme; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Cournou (Robert-Louis-Pierre), 8 décembre 1925, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Carassou (Bernard-André), 30 novembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Lachaize (André), 13 août 1924, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Giraud (Marc-Jean), 29 mars 1922, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Peyrou (Etienne), 18 octobre 1913, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Desclaux (Emile), 24 décembre 1919, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Duvigneau (Jean-Georges), 25 janvier 1922, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Basquin (Louis-Marcel-Xavier), 30 mars 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Boisseau (Gustave), 29 mai 1913, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Briscadieu (Sébastien), 3 septembre 1911, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Crine (Jean-Joseph), 12 mars 1913, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Chaignaud (Edmé-Etiennes-James), 16 novembre 1913, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Bascle (Marcel-Roger), 27 octobre 1918, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Fays (Fernand-Baptiste), 13 janvier 1912, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Charbonnier (André-Raymond-Fernand), 21 janvier 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Frehel (Pierre-Toussaint-Auguste-Marie), 1er septembre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Barniche (Georges), 7 novembre 1919, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Dumartin (Marc), 29 septembre 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Daniaud (Pierre-Georges-Edouard), 2 mai 1919, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Gueguen (Jean-Laurent-François), 27 décembre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Garnaud (Jean-Maurice), 23 mars 1922, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Labarsouque (Charles), 4 novembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 1 campagne.
Bigne (Ferdinand-Pierre), 29 mai 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Parvery (Pierre-François), 23 mars 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

4e légion bis de gendarmerie.

Arnoux (Robert-François-Marc), 14 novembre 1917, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Leroy (André-Louis-Henri), 24 août 1918, gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Salon (Henri-Albert), 21 août 1924, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Brangier (Fernand-Joseph), 12 septembre 1917, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Boutonnet (René-Elie-Léon-Germain), 23 mai 1924, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Gourdault (Yves-Elie), 16 mars 1924, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Bourdeau (Alfred-Alphonse), 7 octobre 1919, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Bernardeau (Marcel), 7 mai 1923, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Bry (Pierre-Noël), 24 décembre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Jeanneau (Marcel-Auguste-Florentin), 9 septembre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Alaphilippe (Arsène), 16 juin 1923, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Souhard (Moïse-Albert-Alexandre), 27 mars 1921, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Venault (Jean-Marie-Camille), 2 juillet 1919, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Bisserier (André), 23 août 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Deschamps (Klébert-Ernest), 27 février 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Texier (Jean-Gérard), 25 avril 1924, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Bluteau (Juste-France-Olivier), 11 mai 1920, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Rabis (Henri), 20 avril 1922, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Guillemain (René), 7 octobre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes.
Courivaud (Camille-Marcel), 14 mars 1922, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Taureau (Roland-Joseph), 18 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Gabillat (Pierre-Gilbert), 2 juillet 1920, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Grimaud (Camille-Armand), 10 janvier 1923, gendarme; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Tranchet (Léon-Théophile-Auguste-Marie), 11 novembre 1914, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Bodin (Roger-Amédée), 19 mai 1921, gendarme; 17 ans de services. 1 campagne.
Bluteau (Albert-Jules-Hubert), 3 septembre 1923, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.

4e légion ter de gendarmerie.

Delage (Marcel-Sylvain), 20 février 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Simoëns (Marie-Louis-Léonard), 28 juin 1924, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Magne (Gabriel), 14 juillet 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Garrigou (Jean-Fernand-Maurice), 5 mars 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Fouillade (Armand-Louis), 8 septembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Dumond (François), 15 janvier 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Bessoudoux (Henri), 13 septembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Giraud (Albert), 8 avril 1920, gendarme, 15 ans de services, 4 campagnes.
Tabuteau (Ernest-Jean-Louis), 14 octobre 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Legresy (René), 23 septembre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Narbonne (André-Camille), 26 mai 1922, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.

Courtioux (Jean-Charles), 21 juin 1924, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Peyrelade (Georges-Gabrel), 8 mars 1923, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Noilhac (Jean), 20 mars 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Cusset (Raymond), 5 mai 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Delmas (André-Jean), 4 juin 1917, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Doussaud (Georges), 20 septembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Petit (Maurice), 26 juin 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Vaury (Georges), 11 juin 1928, gendarme; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Lhortolary (Albert), 31 mai 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Lachaud (Marcel-André), 14 juillet 1923, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Giraud (Marcel-Henri-Adolphe), 22 juin 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Lamonnerie (René), 30 janvier 1924, maréchal des logis chef, 15 ans de services, 3 campagnes.
Theron (Edmond-Narcisse), 8 octobre 1922, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Soucheyre (André-François-Joachim), 16 octobre 1924, gendarme; 14 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Sinsout (André), 12 juin 1926, gendarme; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Jeannot (Maurice-Jean) 9 juin 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Hyvernaud (Jean-André), 8 janvier 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Vandevelde (Gabriel), 6 avril 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Laporte (Henri), 30 juin 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne.

5e *légion de gendarmerie.*

Loze (Elie-Julien), 30 novembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Bonnans (Roger-Henri), 13 avril 1922, gendarme; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Jacob (Julien), 13 septembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Puigmal (Georges-Jean-Pierre), 7 septembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Poudade (Emile), 11 mars 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Salvy (Noël-François), 9 décembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Roque (Roger-Alphonse-Marc), 29 octobre 1919, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Bruno (Gilbert-Abel), 9 septembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Sanz (Joseph-Marc), 25 avril 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Delfour (Jean-Anselme), 24 janvier 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Biard (Noël), 12 décembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Dubois (Hubert-Henri-Gustave), 26 novembre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Nicoleau (Laurent-Jean-Paulin), 26 février 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Sourrouil (Jules-François), 23 juin 1922, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Simion (Marcel-Robert), 29 avril 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Filandre (Louis-Jean), 6 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Ausset (Ferdinand-Léonce-Marius), 4 avril 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Moliner (Paul-Gaudérique-Barthélémy), 16 décembre 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Cazeaux (Charles-Julien-Marius), 18 décembre 1919, gendarme 16 ans de services, 2 campagnes.
Peteilh-Adrian (Clément-Philippe), 22 juillet 1922; 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Nicolaï (Jean-Pasquin), 9 mai 1926, gendarme; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Lambert (André-Jean), 24 septembre 1923, maréchal des logis chef, 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lattaignant (Gustave-Georges-Camille), 18 mai 1923, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Lannes (Raymond-Joseph), 2 août 1922, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Rameil (René), 14 mars 1914, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Pascal (Sylvain-Isidore), 9 janvier 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Lacroix (Joseph), 22 mars 1921, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes

5e *légion* bis *de gendarmerie.*

Puech (Jean-Ernest), 30 janvier 1923, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Faury (Maurice-Jean), 15 février 1924, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Peyridieu (Pierre-Jean-Louis), 13 avril 1920, gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Vidal (Germain-Elie), 6 avril 1924, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Benezeth (Jules-Casimir-Léon), 20 mai 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Sakely (Jean-Charles-Albert), 21 juin 1924, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Massol (Félicien-Marius-Paul), 14 mai 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Cournut (Marius-Auguste), 14 décembre 1918, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Pons (Gabriel-Justin), 3 mai 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Soulas (Eloi-Jean), 12 novembre 1911, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Messelet (Fernand), 25 juillet 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Maury (Eloi), 1er décembre 1921, gendarme; 12 ans de services 5 campagnes. A été blessé et cité.
Puech (André-Firmin), 6 mai 1922, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Delfau (Roger-Jean-Baptiste), 18 mars 1911, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Salacroux (Cyprien-Jean), 22 mars 1913, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Desmazes (André), 2 mai 1924, gendarme; 14 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

5e *légion* ter *de gendarmerie.*

Bourrat (François-Pierre-Etienne), 12 novembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Clave (Jean), 7 août 1922, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Dufranc (Jean-Fernand), 17 septembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Domec (Louis-Raymond), 28 février 1924, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Frisou (Jean-Jérôme), 22 janvier 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Ganchou (Jean-Baptiste), 19 juin 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Dulac (Maurice-Alphonse-Raphaël), 23 octobre 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Lapuyade Lahorgue (Pierre-Fernand-Ernest), 6 novembre 1919, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Morere (Henri-Marcelin-Sylvain), 15 juillet 1921, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Ruquet (André-Paul-Clément), 13 novembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Lienard (Robert), 6 juin 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bouyssou (René), 22 avril 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Betbeder-Rey (Jean-Louis), 1er mars 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Pontacq (Henri-Robert), 27 décembre 1924, gendarme; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Vergez (Bernard), 18 juin 1911, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.

6e *légion de gendarmerie.*

Arnoldy (André-Georges-Raymond), 30 juillet 1921, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Velter (Georges), 9 février 1919, gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Berthelemy (Charles-Adrien), 12 février 1921, gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

Leclere (Pol-Henri), 13 août 1921, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Delannoy (Isaac-Alphonse), 23 septembre 1918, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Sebille (Aimé-Ernest-Jean), 14 février 1927, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Paillard (Maurice-André), 18 juin 1920, gendarme; 12 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Gérard (Paul-Edouard), 25 janvier 1926, gendarme; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Henard (Pierre-Alfred), 25 juillet 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Jeaumart (Victor-Emile), 20 septembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Weyland (Marcel-Ferdinand), 21 février 1922, gendarme; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Wennert (Emile), 22 août 1920, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Peltier (Pierre-Maurice), 30 avril 1924, gendarme; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Becker (Roger-Robert), 7 janvier 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Vejux (Gilbert-Jean), 9 février 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Janel (Georges-Charles), 25 mars 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Grandhaye (Roger-Guy-Marius), 4 mars 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Nonorgue (André-Joseph-Alexandre), 13 mars 1925, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Deilles (Romain-Jean-Louis), 5 septembre 1924, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Voirin (Lucien-Marie-Clément), 9 avril 1928, gendarme; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Mirgon (René-Emile), 28 février 1921, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes.
Jobard (Roger-Marcel), 18 janvier 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Colson (André-Paul-Camille), 9 février 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Ploujoux (Marcel-Henri), 22 décembre 1919, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes
Thomas (Robert-Joseph), 30 octobre 1927, gendarme; 12 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Grammont (Marcel-Jules), 3 mars 1921, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Lhote (Ernest), 30 janvier 1922, adjudant; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Colle (Louis-Emile-Joseph), 14 mai 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Nouvier (Raymond-Charles), 24 mars 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Demassez (André-Charles-Edmond), 17 janvier 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Parmentier (Paul-André-Joseph-Laurent), 16 septembre 1921, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

6e légion bis de gendarmerie.

Vaillon (Gaston-Eugène-Georges), 29 juillet 1923, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Georges (Michel-René), 30 mai 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Potron (Justin-Albert), 6 juillet 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Petithomme (Roger-Georges-Gaston), 24 août 1920, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Suchet (Marcel), 1er février 1924, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Etienne (Jean-Louis), 18 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Queroir (René-Jean), 26 mai 1927, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Hebinck (Paul-Joseph-Henri), 3 mai 1923, gendarme; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bailliez (Lionel-Wilfrid-Cornil), 10 octobre 1924, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Delhaise (Jules-Théophile-Alphonse), 3 juillet 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Picco (Etienne-Marie-Armand), 21 juillet 1925, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Olive (Rémi-Casimir), 18 janvier 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Vial (Jean-Marie), 23 août 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Lemaire (Roger), 21 avril 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Raclot (Jean-Henri-Octave), 27 décembre 1919, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Coustier (Simon-Octave), 5 juin 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Buffet (Georges-Théodule), 5 mai 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Jorand (Jean-Albert), 9 février 1924, gendarme; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Verry (Louis-Arsène-Marie), 10 avril 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes.
Raucourt (Jean-Emile-Gabriel), 12 janvier 1910, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Amedro (Christian-Marcel), 3 février 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Muller (Robert-Charles-Roger), 25 février 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Boulay (Jean-Fernand-Maurice), 1er septembre 1914, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Goulard (Marcel-Anatole-Henri), 22 février 1923, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Michelin (Maurice-Emile), 18 juin 1920, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Mailfait (Edmond-Raymond), 7 juin 1923, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Pourrier (Arthur-Ernest), 20 octobre 1920, gendarme; 15 ans de services, 1 campagne. A été cité.

6e légion ter de gendarmerie.

Diemunsch (Louis-Arthur), 28 janvier 1925, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Croizier (Raymond-Jean-Joseph), 1er mars 1927, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Gailly (Aimé), 27 novembre 1922, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cann (Jean-Nicolas), 2 octobre 1921, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Bes (Pierre), 7 novembre 1923, gendarme; 11 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Thenard (Georges-Marie-Paul), 3 février 1920, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Deynoux (André), 21 juin 1924, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bitsch (Roger-Eugène), 20 décembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Vogel (Robert-François), 7 juin 1918, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes.
Herment (Charles-Joseph-Jean), 12 novembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Legrand (Joseph), 14 décembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Schreiber (Joseph-Nicolas), 5 mars 1920, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Dolisy (Victor-Jean), 27 avril 1918, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne.

7e légion de gendarmerie.

Mespoulhe (Raymond-Charles), 12 novembre 1919, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Lassard (Pierre-Jacques), 13 novembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Lepine (Roger-René-Louis), 20 décembre 1924, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Massot (René-Louis), 22 février 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Lasne (Raymond-Alcide), 4 novembre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Debrosse (Emiland-René), 12 février 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Bernard (Germain-Prosper), 1er octobre 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Vacher (Jean), 7 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Rochette (André-Louis), 20 mai 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Lebreton (Raymond), 12 janvier 1923, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Durand (Maurice), 2 octobre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Poirel (Michel-Henri), 31 juillet 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Caillieux (André-Oscar-Paul), 30 novembre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Dard (Louis), 21 juillet 1924, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Allegret (Ernest), 13 juin 1924, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Guillemot (Robert), 23 mai 1921, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes.
Groscolas (Achille-Maurice), 24 juillet 1920, gendarme; 16 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Bouvresse (Georges-André), 15 août 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Gilbert (Emile-Joseph-Marie), 4 août 1920, maréchal des logis chef, 15 ans de services, 3 campagnes.
Pierre (René-Marius), 19 juin 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 2 campagnes.
Richard (Georges-Ernest), 27 janvier 1922, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Goux (Georges), 5 décembre 1919, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Paquelin (Roland-Gilbert), 4 février 1925, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Daguin (René-Ernest), 22 décembre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Dubois (Raymond), 23 janvier 1914, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Barbier (Raymond-Auguste), 6 septembre 1920, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Bonnet (René-Jean), 20 septembre 1921, adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes.
Douheret (Jean-Marie), 1er octobre 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes.
Roy (André-Victor-Amédée), 14 novembre 1925, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Jay (Robert), 28 juillet 1924, gendarme; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Noudeau (Joseph-André), 25 novembre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 2 campagnes.
Verjux (Louis-Léon), 28 mars 1922, gendarme; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Cordier (Jacques-Charles), 15 mars 1923, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Clouseau (André-Jack), 15 janvier 1922, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Vitel (Pierre-François-Joseph), 26 janvier 1924, gendarme; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Renier (André-Robert), 9 mai 1923, maréchal des logis chef, 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Tissot (Georges), 12 février 1924, gendarme; 12 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

7e *légion* bis *de gendarmerie.*

Ougier (Georges-Emile), 7 mai 1921, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Boivin (Jacques-Camille), 1er avril 1926, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Leclerc (René), 4 avril 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Durget (Jean-Henri), 8 avril 1923, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Suberchicot (Jean-Robert), 9 février 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Vagneron (Alexandre-Alfred-Eugène), 11 septembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Viennot (Maurice-Louis-Adrien), 30 janvier 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Gentes (Marius), 3 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Tisserand (Guy-Joseph), 11 janvier 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Laurent (Robert-Ernest-Germain), 7 octobre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Bezin (Jean-Albert-Auguste), 2 septembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Berard (Noël-Maurice), 22 septembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Sipra (Maurice), 22 septembre 1925, gendarme; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Moutenet (Maurice-Ernest-Louis), 15 mai 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Reviglio (Lucien-Gustave-Simon), 16 janvier 1924, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Nourrisson (Georges-Louis-Léon), 21 août 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Leplanquais (Raymond-Gilbert-Auguste), 3 mars 1923, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes.
Brey (André-Georges), 26 juillet 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Mignot (Joseph-Henri-Isabelle), 30 janvier 1921, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Mange (Pierre-Léon-Xavier), 2 septembre 1923, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Ferret (Roger-Lucien), 29 juillet 1919, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Maure (Bernard-Albert-Clovis), 4 septembre 1921, adjudant; 17 ans de services, 1 campagne.
Fillion (Pierre-Marie-Antoine), 11 mai 1922, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Helle (Jean-Henri), 17 octobre 1920, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Woillard (Roger-Robert-Denis), 27 septembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 1 campagne.
Jacquinot (Marcel-Pierre-Elie), 15 août 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

8e *légion de gendarmerie.*

Vadam (Albert-Joseph-Stanis), 19 avril 1921, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Saroul (Marius-Joseph-Henri), 6 mars 1920, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Sevenier (Edmond-Victorin-Félix), 29 avril 1926, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Peala (René), 26 mars 1921, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Heritier (Gabriel-Albert-Régis), 27 avril 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Pages (Jean-Alphonse), 10 avril 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Gouteyron (Gaston-Auguste), 24 mars 1924, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Talon (Henri-Jean-Maurice), 16 janvier 1924, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Givaudan (Georges-Louis), 30 juillet 1926, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bellon (Jean), 9 novembre 1927, gendarme; 12 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Coste (Roger-Fernand), 31 octobre 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Michel (Georges-Yves), 3 mars 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Louche (René-Pierre), 19 novembre 1925, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Blaffard (Robert-Marcel), 27 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Duny (Ernest-Antonin), 25 avril 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Lamy (Bernard-Achille-Jules), 12 juillet 1913, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Brunet (Joseph-Félix-Louis), 12 janvier 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Combet (Henri-Louis), 26 avril 1916, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Sangouard (Marius), 25 septembre 1922, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Pouget (Pierre-Paul-Lucien), 22 juillet 1927, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

8e *légion* bis *de gendarmerie.*

Boucher (Bernard-Georges-Louis), 30 mars 1925, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Anric (Jean-Robert), 6 février 1922, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Berthéol (Roger-Maxime-Marius), 10 octobre 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Boissière (André-Jean), 23 avril 1921, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Perop (Jean-Louis-Clément), 24 juin 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Rouveyre (Roger-Ernest), 3 février 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Ravel (Albert-Jacques), 2 janvier 1921, gendarme; 15 ans de services, 2 campagnes.
Duron (Camille-Julien), 4 mai 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Sigaud (Pierre-Claude), 22 octobre 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Grange (Antoine-Jean-Baptiste), 2 avril 1922, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Lebrat (Edmond-Paul-Louis), 4 décembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bresson (Pierre), 21 septembre 1919, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Jamin (Henri-Paul), 6 septembre 1922, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bertrand (Jean-Alexis), 15 mai 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Courtine (Jules-Georges-Marius), 26 janvier 1922, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Lefèvre (Jean-Emile-Auguste), 23 septembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 1 campagne.

Rougier (Jean-Marie-André), 25 mars 1922, gendarme; 16 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Lherm (Pierre-Maurice-Jean-Justin), 27 janvier 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne.

8e *légion* 1er *de gendarmerie.*

Opinel (Georges-Samuel), 7 janvier 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
César (Alphonse-Emile), 25 juin 1919, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Negrier (Kléber), 20 avril 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Poirrier (Gabriel-Henri-Célestin), 14 avril 1920, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Pons (Louis-Antoine), 4 août 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Rault (Georges), 15 février 1923, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
De Peyreras (Raymond-Henri-Marius), 14 octobre 1920, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Tissot (Léon-Marius), 3 février 1924, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Boccard (Marcel-Théophile), 2 décembre 1919, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Meyer (Marcel), 31 mai 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne.
Lagrange (René-Jean-Léon), 2 août 1924, maréchal des logis chef. 15 ans de services, 4 campagnes.
Borel (Maurice), 7 novembre 1922, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bos (Louis-Marcel-François), 6 avril 1911, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Effantin (Albert-Louis), 26 avril 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Paret-Peintre (Robert-Charles-Joseph), 8 février 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Brun (Marcel-Jean-Baptiste), 8 septembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Soignon (Louis-Albert-Joseph), 28 août 1920, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Raphaël (Pierre-Victor-Louis), 20 août 1923, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Poulet (Georges-Eugène-Jean), 24 juin 1922, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Birkel (François-Erick), 12 septembre 1912, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Noël (Raymond), 30 juillet 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Lallemant (André-Emile-Victor), 5 août 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Verdan (René-François-Constant), 20 mai 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Delore (Maurice), 23 mars 1923, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne.
Brunat (Roger-Marius-Jules), 8 septembre 1920, gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.
Coppel (Michel-Joseph), 9 avril 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Dubey (Jean-François), 25 avril 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Jallut (Auguste-Marius), 28 février 1923, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Beaubernard (André-Camille), 2 juillet 1926, gendarme; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Cachat (René-Fernand), 10 novembre 1926, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Blanchard (Edmond-Roger), 23 août 1914, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne.
Tranchant (Gaston-Michel), 24 juillet 1922, gendarme; 14 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

9e *légion de gendarmerie.*

Reuiller (Pierre-François-Auguste), 8 août 1920, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Berbiguier (Marcel-Jules), 18 octobre 1924, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Jutz (Joseph), 16 février 1922, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Valles (André-Louis), 10 décembre 1920, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Vidal (Vincent), 17 janvier 1925, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Santini (Michel), 30 mars 1922, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Malgras (Roger-Robert), 12 janvier 1922, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Durando (Jacques-Virgile-Henri), 14 décembre 1922, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Giraud (André-Elie-François), 20 avril 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Debard (Etienne-Antonin), 30 juillet 1921, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
David (Edmond-Marius), 4 décembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Gilles (Lucien), 22 mai 1929, gendarme; 12 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Giral (François-Léon), 10 mars 1922, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Moulin (Victor-Henri), 30 août 1914, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Robert (Auguste), 31 décembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Perez (François), 4 octobre 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Marillaud (Gaston-Robert), 2 janvier 1919, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Artis (Dominique-Léon-Joseph-Nicolas), 3 août 1926, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Noyer (Paul-Albert), 22 octobre 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Seigle-Ferrand (Serge-Henri), 14 avril 1921, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Icard (Fernand-Danton), 4 septembre 1911, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Gazel (Fernand-Henri), 10 octobre 1922. gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Bataille (Aimé), 5 avril 1922, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Coutas (Gaston-Paul-Augustin), 20 août 1923, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Paret (Jean-Joseph-Raphaël), 27 septembre 1925, gendarme; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Werquin (Raymond-Louis-Jules), 13 décembre 1924, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Dijol (Pierre-Justin), 2 avril 1920, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Noel (Albert), 15 juin 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne.

9e *légion* bis *de gendarmerie.*

Agussol (Alphonse-Jules), 17 juin 1923, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Epailly (Georges-Marcel), 14 août 1921, gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Guyonneau (Gaston-Clodomir-Alphonse), 11 avril 1926, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Maronda (Vincent), 19 janvier 1923, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Sabarthez (Pierre-Jean-Camille), 27 décembre 1922, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Jeansou (Jean-Joseph), 30 mars 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Bouchet (Marcel-Baptiste), 21 novembre 1921, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Ayral (Gabriel-Jean), 1er juin 1922, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Tartie (Pascal), 15 novembre 1923, gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Dalibon (Georges-Jean-Louis), 1er mai 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Trauchessec (Aimé-Pierre), 21 octobre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Carle (Auguste-Louis), 10 octobre 1923, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Parmentier (Emilien-Jean-Bart), 1er juillet 1920, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Guitard (Gabriel-René-Joseph), 23 octobre 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Muller (Paul-Jules), 24 octobre 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Maliges (Germain-Marie-Antonin), 20 octobre 1921, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Bellas (Jean-Henri), 27 juillet 1926, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Barbance (Armand-Fernand-Joseph), 26 mars 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bonafos (Maurice-Jacques-Jean), 15 décembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Ribard (Franck-Samuel-Célestin), 31 août 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Peries (François-Emile), 2 avril 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Beringuier (Jean-René), 14 août 1920, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Vergier (Raymond-Eloi), 15 décembre 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Merle (Louis-Régis-Firmin), 5 septembre 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Surjus (Georges-Henri-Auguste), 28 avril 1921, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Deldon (Robert-Jean-Marius-Ernest), 28 avril 1913, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Hanot (Louis-Adolphe), 28 janvier 1920, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Roussel (André-Adrien), 8 juin 1922, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.

9e *légion* ter *de gendarmerie.*

Icard (Jean-Florent-Roger), 13 novembre 1921, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Berthet (Roger-Louis), 31 mai 1923, gendarme; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Audibert (Guy-Henri), 20 octobre 1922, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Menard (Paul-Henri), 19 mars 1923, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Besson (André-Joseph), 13 décembre 1926, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Hebrard (Louis-Jean-Jules), 14 juillet 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Toustou (Jean-Victor-Noël), 18 janvier 1921, gendarme; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Ausset (Eugène-François), 21 avril 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Placaud (Marc-Joannès-René), 13 décembre 1925, gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Fabre (Auguste-Joseph), 16 avril 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Souchon (André-Fernand), 11 avril 1923, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Franck (Georges-Jacques-Jean), 21 juillet 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Carrara (Honoré-Lucien), 9 août 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Gubert (Léon-Jean-Irénée), 14 mars 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Goubeau (Guy-René-Pierre), 28 août 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.
Stella (Jean-Marius), 1er février 1921, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Durieux (Léonard), 30 juillet 1924, gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.
Pardigon (Eugène-Clément-Paul), 11 février 1924, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Roux (Emile-Pierre), 22 décembre 1919, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Falempin (Raymond-Emile-Oscar), 10 septembre 1923, gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Latil (Raymond-Arthur), 3 août 1924, gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bour (Albert-André-Camille), 11 juin 1915, gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.
Martel (Marcel-Louis), 12 décembre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne.
Cousin (Henri-Oscar-Louis), 8 mars 1924, gendarme; 14 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

10e *légion de gendarmerie.*

Claire (Georges), 26 août 1924, gendarme; 13 ans de services, 11 campagnes.
Garbay (Marcel), 16 janvier 1928, gendarme; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Burguiere (Bernard-Louis), 2 octobre 1928, gendarme; 13 ans de services, 11 campagnes.
Feuilhade-de-Chauvin (Dionys-Christian-André), 30 septembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Basserie (Jacques-Léon), 20 septembre 1926, gendarme; 12 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Viard (Maurice-Jules-Hippolyte), 7 avril 1929, gendarme; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Li (Robert), 14 juin 1918, gendarme; 13 ans de services, 11 campagnes.
Benoist (André-Alfred), 31 janvier 1921, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Simon (Pierre-Louis-Emile), 11 janvier 1922, gendarme; 12 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Fradin (Michel), 17 septembre 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Humbert (Roger-Paul), 29 juin 1926, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Theuillon (Achille-Gabriel) 18 décembre 1926, gendarme; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bordes (Olivier), 25 mai 1926, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Marlas (Hilarion-Marius), 12 février 1925, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Lemble (Roger-Albert), 30 mai 1925, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes.
Guérin (Léon-Victor), 26 février 1927, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bruyas (Louis-Léon-Marius), 6 mars 1927, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Prost (Henri-Jean-Désiré), 26 septembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Grabot (André-Georges-Léon-Piere), 9 mai 1929, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gaillot (Hubert-René-André), 17 février 1924, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Guernalec (René), 13 septembre 1922, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Manceau (Marcel-Louis-Joseph), 3 août 1925, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Ozouf (Jean-Albert-Auguste), 6 mars 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Subercaze (Joseph-Martin), 21 mars 1920, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes.
Ringuedé (Maurice-Fernand-René-Jean), 11 février 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Renault (Joseph-Eugène-Francis), 9 juillet 1920, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Coquibus (Marcel-André), 4 août 1919, gendarme; 10 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Pheulpin (Noël-Adrien), 29 décembre 1923, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Biscay (Laurent), 22 février 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Barillec (Jacques-Maxime), 14 mai 1929, gendarme; 10 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Faivre (Maurice-Florin-Charles), 13 janvier 1924, maréchal des logis chef; 12 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Becquart (Henri-Alfred-Joseph), 6 juin 1927, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Viallet (Emile-René), 19 février 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Tranier (André-Marius-Gaston-Joseph), 7 décembre 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bourderiat (André-Célestin-Joseph), 25 avril 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes.
Pochelu (Jean), 10 octobre 1925, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Dodelande (Robert-Marie-André), 11 novembre 1920, gendarme; 12 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Batard (Henri-Raymond-Edgard), 8 novembre 1924, maréchal des logis chef; 11 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

10e *légion* bis *de gendarmerie.*

L'Helias (Hyacinthe), 14 juillet 1925, gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes.
Molina (Albert), 13 avril 1930, maréchal des logis chef; 12 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Nortier (Henri-Léon-Louis), 13 février 1919, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 11 campagnes.
Marchisio (Lucas), 5 décembre 1919, gendarme; 13 ans de services, 11 campagnes.
Labourdette (Georges-Henri-Modeste), 14 juillet 1930, gendarme; 12 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Poifol (Marcel), 1er janvier 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Coppier (Raoul-René), 19 août 1922, gendarme; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Henry (Jean-Maurice-Pierre), 27 mai 1928, gendarme; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Joly (Pierre-René-Maurice), 18 janvier 1926, adjudant; 12 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Meunier (Jacques-Eugène), 28 janvier 1929, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bosselut (Jean), 7 août 1926, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Monet (Aimé-Robert), 5 juillet 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Couturaud (Jean-Alfred-Alexandre), 27 novembre 1926, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.

Mercier (Albert-Pierre), 1er avril 1926, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes.
Elis (Gilbert-Aimé-Alexandre-Jacques-Henri), 4 avril 1920, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Cohuet (Roger-Louis), 18 septembre 1925, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bourrel (Etienne-Vincent), 11 août 1921, gendarme; 11 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Tesson (Octave-Clément-Charles), 18 janvier 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Monleau (Arthur-Roméo), 21 octobre 1920, gendarme; 11 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Favennec (Jean-Michel), 15 mai 1925, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Scarbonchi (Joseph), 2 janvier 1924, maréchal des logis chef; 10 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Gouaille (Jean-Albert-Abel), 6 septembre 1917, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Gontard (Jean-Albert-Maurice-Lucien), 2 mai 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Pavec (Jean-Allain), 30 juin 1923, adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Rouge (Albert), 21 octobre 1919, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Bargeton (Jean-Jules), 20 juin 1920, adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Abad (André), 8 novembre 1928, gendarme; 10 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Maloeuvre (Joseph-Charles-Julien), 28 janvier 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Perin (Christian-Michel-Jean), 6 août 1930, gendarme; 11 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Schreiber (Camille), 12 septembre 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes.
San-Nicolas (Edmond), 22 août 1924, gendarme; 10 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Brotons (Vincent), 27 septembre 1923, gendarme; 10 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Cornec (Louis-Marie), 25 décembre 1919, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Maubourguet (André), 30 octobre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Hardel (Jean-Louis-Eugène), 10 juillet 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Dupuy (André), 3 mai 1922, adjudant; 9 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bellicaud (Désiré), 15 septembre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes.

10e *légion* ter *de gendarmerie.*

Duchemin (Raymond-Jacques), 17 juin 1920, gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Decocq (Georges-Albert-Louis), 9 juin 1924, gendarme; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Etienne (Marcel-Joseph-Marie), 31 octobre 1924, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Leroy (Robert-Louis), 30 août 1923, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Chatelain (André-Kléber-Joseph), 1er janvier 1928, gendarme; 11 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Chatelain (Roger-Alfred-Joseph), 25 décembre 1926, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Huck (René-Raymond), 6 juin 1919, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Clement (Robert-Emile-Marie), 1er août 1928, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bernard (Henri), 4 novembre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Debest (Marcel-Jean), 3 septembre 1928, gendarme; 11 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Louis (Roger), 17 juin 1930, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Tramoni (Paul), 7 novembre 1925, gendarme; 11 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Billard (Roger-Léa), 25 novembre 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes.
Lang (Georges), 11 décembre 1925, maréchal des logis chef; 11 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gallon (Francis-Auguste-Louis), 1er mai 1924, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Delaunay (Jean-Marie), 2 avril 1922, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Gourbail (Raymond-Robert), 25 décembre 1925, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Sapin (Robert-Eugène), 4 juin 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Hugot (Jules), 2 décembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Chassagnol (Robert-Emile), 23 septembre 1924, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Thomas (Edmond-Maurice), 25 décembre 1928, gendarme; 10 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Garnier (Henri-Paul), 13 octobre 1927, gendarme; 10 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Juguet (Eugène-Pierre), 18 mars 1921, adjudant; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Georget (Serge-Rolland-Michel), 5 février 1926, maréchal des logis chef; 11 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Groupement autonome de gendarmerie du Sahara.

Le Scanff (Marcel-Yves-Marie), 12 octobre 1921, gendarme; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Duple (Jean), 5 novembre 1921, maréchal des logis chef; 12 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Monet (Léon-Albert), 6 novembre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.

Légion de gendarmerie de la Corse.

Scotee (Alfred-Louis), 15 août 1925, gendarme; 14 ans de services, 11 campagnes.
Contes (Joseph-Jean-Donat-Louis), 21 octobre 1921, gendarme; 14 ans de services, 12 campagnes.
Sebedio (Noël), 25 décembre 1919, gendarme; 14 ans de services, 11 campagnes.
Pinelli (Pascal-Antoine-Joachim), 5 février 1925, gendarme; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Marie dit Asse (Serge-Marc-Gustave), 16 août 1924, gendarme; 13 ans de services, 12 campagnes.
Moretti (Baptiste), 26 juin 1925, gendarme; 14 ans de services, 11 campagnes.
Calves (Yves-Divy), 19 août 1923, gendarme; 13 ans de services, 11 campagnes.
Maury (Georges), 6 décembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Leccia (Jean-Côme), 1er janvier 1925, gendarme; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Cabou (Henri-Louis), 12 octobre 1921, gendarme; 14 ans de services, 10 campagnes.
Aubert (Jean-Henri), 21 janvier 1919, gendarme; 13 ans de services, 11 campagnes.
Santucci (Joseph-Mathieu), 25 septembre 1928, gendarme; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Antonini (Guy-Pascal), 27 février 1924, gendarme; 14 ans de services, 10 campagnes.
Barbier (Joseph-Eugène-Marie), 23 octobre 1921, gendarme; 14 ans de services, 10 campagnes.
Euvrard (Emile-Joseph), 30 novembre 1922, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Vandier (René-Bernard), 2 août 1925, gendarme; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Verges (Robert-Louis-Gabriel), 17 janvier 1927, gendarme; 12 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bergeot (Henri-Lucien-Louis), 17 mars 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Jungas (Pierre-André), 26 novembre 1924, gendarme; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Chaulet (Georges-Auguste-Lucien), 26 octobre 1923, gendarme; 14 ans de services, 9 campagnes.
Demaria (Marius-Aimé), 24 mai 1922, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Lorillot (Max-Pierre), 6 mars 1925, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Vinciguerra (Joseph-François), 17 octobre 1922, gendarme; 14 ans de services, 8 compagnes.
Michiels (Roger-Eugène), 21 mars 1927, gendarme; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Cossu (Quilicus), 31 mars 1920, gendarme; 12 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Sillis (Florent-Louis-Edouard), 26 décembre 1920, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Sazy (Hervé), 11 février 1922, gendarme; 16 ans de services, 5 campagnes.
Mallard (René-Maurice-Gaston), 28 juin 1920, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Berard (Marcel-Marie-Camille), 22 décembre 1925, gendarme; 12 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Milelli (Louis), 26 janvier 1925, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Dapoigny (Marcel-Roger), 4 novembre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes.

Détachement de gendarmerie prévôtale de Bizerte.

Brihaye (René-Eugène), 8 février 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Mombazet (Jean-Edouard), 20 juillet 1922, gendarme, 17 ans de services, 7 campagnes.
Lesaux (René-Paul), 1er février 1920, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.

Détachement de gendarmerie prévôtale du Maroc.

Hourcade (Pierre-Etienne), 26 décembre 1923, gendarme; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Robin (Henri-Louis-Léonce), 14 juillet 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Ducret (Gilbert-Robert), 10 février 1926, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Dautrey (Emile-Charles-Joseph), 10 septembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Comte (René-Henri), 12 mai 1927, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Sourlier (Louis-Léon), 13 avril 1920, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Alegre (Robert-Pierre), 4 juillet 1924, gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Gori (Attilio), 6 novembre 1920, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bonzom (François), 2 mai 1914, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Lamanda (Pierre-Marie), 11 juin 1925, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Fillol (René), 18 avril 1923, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes.
Simon (Gaston), 4 octobre 1922, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Peuvrel (Paul-Jean), 28 novembre 1922, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes.
Butez (Roger-Pierre), 17 avril 1926, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Barbier (René-Albert), 14 décembre 1922, gendarme; 12 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Freville (Bernard-Paul-Constant), 19 octobre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Thiery (Jean-Désiré-Emile), 27 juin 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Lacroix (Albert-Jean-Marie), 12 janvier 1925, gendarme; 12 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Détachement de gendarmerie de Berlin.

Bacher (François-Laurent-Emile), 27 novembre 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Ferreol (André-Claude-Emile), 28 novembre 1920, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Laragne (André), 3 août 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.

2e légion de gendarmerie des forces françaises en Allemagne.

Girardot (André-Fernand-Eugène), 1er décembre 1919, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Blard (Roger-Bernard-Marcel), 25 juin 1921, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Gauthier (Henri-Louis-Joseph-Marie), 30 juillet 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Degavre (Auguste-Albert-Louis), 13 juin 1922, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Meur (Robert-Marcel), 20 avril 1924, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Couble (Claudius), 17 mars 1921, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Guillot (René-Roger-Henri-André-Marie), 15 août 1922, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Rivière (Gaëtan-Joseph-Jules), 13 mai 1924, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Quemeneur (Yves-François-Marie), 24 novembre 1927, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lamy (Joseph-Aristide), 31 décembre 1926, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Hamand (René-Jules), 31 décembre 1926, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Kugler (Richard-Joseph), 22 avril 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes.
Harsch (Louis-Camille), 23 septembre 1922, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Boulaire (Maurice-Mathurin), 13 février 1925, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Louis (Paul), 5 février 1923, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Le Bon (Louis-Raymond), 16 février 1925, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes.
Bara (Léon), 13 juin 1922, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Kerignard (Joseph-Marie-Gildas), 28 janvier 1921, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Morelle (André-Jean), 27 juillet 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Guyard (Maurice-Gabriel), 9 août 1925, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Groupement de gendarmerie du Sénégal.

Tiecouro Koné, P. en 1924, auxiliaire de 3e classe; 14 ans de services, 10 campagnes.
Maindron (Yves-Aimé-Alexandre-Alix), 11 mai 1924, gendarme; 14 ans de services, 9 campagnes.
Vieville (Norbert), 25 mars 1925, gendarme; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lefebvre (Paul-Georges), 10 octobre 1920, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes.
Barbou (Roland-Jules), 13 février 1924, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Plouchart (Paul-Robert-Louis), 25 octobre 1925, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes.
Verbrugghe (Lucien-Gustave-Charles), 31 décembre 1924, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Vinerbi (Charles-Rosalinde), 28 février 1924, gendarme; 13 ans de services, 8 campagne. A été cité.
Cerou (Henri-Georges), 5 avril 1926, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Dotti (Marcel), 4 novembre 1925, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Maillard (Camille-Auguste-Armand), 29 mars 1926, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Bel (Paul-Roger), 8 avril 1923, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 7 campagnes.
N'Dongo Faye, P. en 1920, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 5 campagnes.
Mahé (Edouard-Joseph-Marie), 5 juin 1923, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Ale Fama Niang, P. en 1923, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 5 campagnes.
Allard (Georges), 15 juillet 1921, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Sosson (Roger-Louis-Albert), 24 juillet 1921, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Sene N'Gokhane (Joseph), P. en 1924, auxiliaire de 2e classe; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Groupement de gendarmerie du Soudan.

Niare Togola, P. en 1925, auxiliaire de 2e classe, 13 ans de services, 11 campagnes.
Layec (Allain-Joachim), 28 mars 1923, gendarme; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Lossi Coulibaly, P. en 1921, auxiliaire de 3e classe, 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
M'Bouille Kanté, P. en 1921, auxiliaire de 3e classe, 15 ans de services, 9 campagnes.
Ba Samba, P. en 1923, auxiliaire de 3e classe; 14 ans de services, 10 campagnes.
Bouakary Coulibaly, P. en 1924, auxiliaire de 2e classe; 15 ans de services, 7 campagnes.
Taraoré Bendiougou, P. en 1917, garde auxiliaire de 4e classe; 13 ans de services, 9 campagnes.
Mourette (Roger-Francis), 1er février 1927, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Brochard (Robert-André), 18 octobre 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Maury (René-Henri-Lucien), 3 juillet 1923, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Pelaprat (Claude-Michel-Pierre), 12 janvier 1925, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Traore (Lambert), P. en 1920, auxiliaire de 2e classe, 15 ans de services, 5 campagnes.

Groupement de gendarmerie de Mauritanie.

Diallo Alassane, P. en 1926, auxiliaire de 2e classe; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Groupement de gendarmerie de la Côte-d'Ivoire.

Le Nicol (Paul-Marie), 3 mars 1928, gendarme; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Durpoix (Arthur-André), 3 mai 1923, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes.
Koffi Konan, P. en 1922, auxiliaire de 3e classe, 14 ans de services, 7 campagnes.
Gille (Roland-Joseph-Jean-Marie), 3 décembre 1922, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Ribuot (Maurice-Jean-Paul), 8 février 1925, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Loreau (Louis), 6 avril 1925, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Raissac (Gérard-Elie-Léon), 18 novembre 1925, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Koffi Kakou, 27 octobre 1921, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 6 campagnes.
M'Pieble Coulibaly, P. en 1922, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 6 campagnes.
Kouassi Tiki, P. en 1923, auxiliaire de 2e classe; 15 ans de services, 6 campagnes.
Legere (Lucien-Alfred-Bernard), 6 avril 1920, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Gauthier (Guy-Jean-Georges), 24 septembre 1925, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Hervé (Charles-René), 26 avril 1924, gendarme; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Groupement de gendarmerie de la Haute-Volta.

Goho (Bernard), P. en 1925, auxiliaire de 3e classe; 13 ans de services, 9 campagnes.
Beaucart (Marcel-Léon), 24 avril 1924, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Chevalier (Marcel-Emile), 23 mars 1926, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Gaillard (Pierre-Louis), 13 juillet 1923, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Corbière (René-André), 14 avril 1924, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Yacouba (Belem), P. en 1921, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 5 campagnes.
Etienne (Pierre-Roger), 19 novembre 1927, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes.
Aurraie (Georges-Lucien-Joseph), 6 juillet 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Zabada (Firmin), P. en 1924, auxiliaire de 2e classe; 15 ans de services, 5 campagnes.

Groupement de gendarmerie du Niger.

Miesch (René-Auguste-Joseph), 7 juin 1923, gendarme; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Djibo (Kalikou), P. en 1922, auxiliaire de 3e classe; 14 ans de services, 10 campagnes.
Daviot (Claude-Joseph), 4 avril 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Desrats (André-Philibert), 14 septembre 1921, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Pasquet (Roland-Yves-Jean), 11 mai 1923, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.

Groupement de gendarmerie du Dahomey.

Kangnivi Amegninou (Lucas), P. en 1923, auxiliaire de 3e classe; 13 ans de services, 11 campagnes.
Bernelle (Jean-Ferry-Marcel), 2 décembre 1926, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Quinquis (Jean-Pierre-Marie), 26 novembre 1923, gendarme; 14 ans de services, 9 campagnes.
Djossou Amoussou (Léon), P. en 1923, gendarme du cadre d'outre-mer; 14 ans de services, 8 campagnes.
Godovo Hessa (Jean-Dominique), P. en 1923, auxiliaire de 2e classe; 15 ans de services, 7 campagnes.
Baba Damagui N'Gobi, P. en 1920, auxiliaire de 3e classe; 14 ans de services, 7 campagnes.
Pichon (Jean-René), 20 mars 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Groupement de gendarmerie du Togo.

Ayayi Ayite, P. en 1922, auxiliaire de 2e classe; 14 ans de services, 9 campagnes.
Dequidt (Jean-Waltère-Camille-Joseph), 28 décembre 1925, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes.
Leroy (Louis-Georges-Charles), 30 janvier 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Gardeur (Robert-Henri), 13 août 1924, gendarme; 15 ans de services, 4 campagnes.

Gendarmerie de la zone d'outre-mer n° 3.

Skowronek (Bernard-Lucien), 6 mars 1924, gendarme; 12 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Cortie (Lucien-Marcel-Pierre), 23 avril 1922, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Thiery (René-Maurice-Emile), 22 juillet 1927, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Brionne (Marcelin-René-Jean), 8 juillet 1920, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Chevillard (Robert-Lucien-André), 7 septembre 1923, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Verschoore (Michel-René), 26 février 1923, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Laville (Gérard), 15 mars 1925, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Citez (Gustave-Henri), 15 novembre 1921, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Baret (Jacques-Eugène-Emile-Louis), 19 juin 1921, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes.
Leyniac (Pierre-Roger), 13 février 1925, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes.
Salaud (Jean-Marcel), 9 février 1923, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Nicodème (Jacques-Yvan-Eugène-Louis), 18 novembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 5 campagnes.
Airault (Gérard-Ernest), 7 mars 1924, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Duret (Robert-Henri), 2 décembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Dievart (Paul-Maurice), 25 avril 1920, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Duflos (Robert-Savinien), 27 novembre 1919, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Rideau (Claude-Georges), 3 avril 1925, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes.
Cochet (Roland-André), 17 juillet 1924, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Fondement (Roland-Lucien), 30 janvier 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Farez (François), 12 février 1920, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Michel (Henri-Albert-Virgile-Jean), 25 juin 1920, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Rakotozafy, 11 juin 1920, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 6 campagnes.
Fanihany, P. en 1914, garde auxiliaire de 4e classe; 14 ans de services, 8 campagnes.
Laborde (Raymond-Marius), 9 juin 1924, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Beudet (Georges-Henri-Alfred), 28 avril 1924, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Baurand (André-Pierre), 1er juin 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Couratin (Yves-Pascal), 18 mai 1924, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Perrot (Pierre), 13 avril 1928, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Drogrey (Alphonse-Constant-Rosé), 17 novembre 1925, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes.
Bain (Albert), 14 avril 1923, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cheronnet (Georges-Emile-Léon), 26 décembre 1919, gendarme; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Calvar (Emmanuel-Jean), 9 avril 1923, gendarme; 11 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Rembur (Gérard-Guy-Onésime), 23 juillet 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Chapoutot (Jules-Fernand), 24 août 1925, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Tamby, P. en 1921, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 6 campagnes.
Razafindramasy (Georges), P. en 1917, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 5 campagnes.
Randrianjanaka (Julien), P. en 1921, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 6 campagnes.
Rajaonarivelo (Rafilipo), 20 décembre 1921, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 6 campagnes.
Chaumien (Marie-Jean-Jacques-Joseph), 10 mai 1923, gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Chouteau (Lucien-Gabriel), 3 décembre 1914, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.

Dhollande (Aimable-Marcel), 14 août 1920, gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Suret (Roger-Roland), 15 septembre 1925, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Depoix (Jean-Marcel), 27 juillet 1925, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Dumortier (Gervais-Alphonse), 28 août 1922, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Perignon (Marcel), 18 mars 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Rahaova (Pierre), P. en 1917, gendarme du cadre d'outre-mer; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bourbon (Rémy-Robert), 12 avril 1923, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Jouty (Marcel-René), 31 janvier 1922, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Alleaume (Pierre-Roger-Jean), 23 septembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Forel (Eugène-Paul), 9 décembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes.
Villeroux (René-Paul), 27 août 1928, gendarme; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Légion de gendarmerie d'Afrique équatoriale.

Martel (Auguste-Jules), 5 avril 1924, maréchal des logis chef, 13 ans de services, 11 campagnes.
Vigneron (Robert), 28 février 1926, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Gendron (René-Albert), 15 septembre 1924, gendarme; 13 ans de services, 10 campagnes.
Dumont (Georges-Charles), 28 octobre 1924, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Dizier (Roger), 10 janvier 1927, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Grevillot (Célestin-Lucien-Marie), 3 janvier 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Vautrin (Jean-Paul-Marie-Joseph), 24 novembre 1921, gendarme; 14 ans de services, 9 campagnes.
Niedercorn (Roger), 17 mars 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Arsène (Roger-Camille), 7 février 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Aubry (Max-Arsène-Emile), 20 février 1923, gendarme; 15 ans de services, 14 campagnes.
N'Zingui (Placide), P. en 1920, auxiliaire de 2e classe; 14 ans de services, 9 campagnes.
Courbot (Jacques-Henri-Pierre), 8 septembre 1923, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
N'Gambor, P. en 1921, auxiliaire de 3e classe; 13 ans de services, 9 campagnes.
Gosa (Jean-André-Paul), 13 mars 1921, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Mihindou (Raphaël), 25 juin 1925, auxiliaire de 3e classe; 13 ans de services, 9 campagnes. (Pour prendre rang du 2 juillet 1960.)
Gatoumadingar, P. en 1919, auxiliaire de 2e classe, 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
André (Raymond), 18 novembre 1925, gendarme; 11 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bomaya (Jean), P. en 1919, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Gartigal, P. en 1919, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
Brun (Rémy-Just-André), 24 août 1925, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes.
Fichou (François-Henri), 29 août 1924, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Pouget (Georges-Yvan-Jacques), 4 décembre 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Mianadji, P. en 1919, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 6 campagnes.
Cathala (Ildebert-Yves-Aimé), 13 mars 1924, gendarme; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Le Berre (Guillaume-Louis-Jacques), 22 mai 1925, gendarme; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Doingar, P. en 1920, auxiliaire de 3e classe; 14 ans de services 6 campagnes. A été blessé.
Nadjingar (Simon), P. en 1919, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services, 6 campagnes.
Gouro, P. en 1916, auxiliaire de 2e classe; 15 ans de services, 6 campagnes.
Mokondjimobe (Etienne), P. en 1923, auxiliaire de 3e classe; 16 ans de services, 4 campagnes.
Faure (Pierre-Antoine), 2 novembre 1924, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Noyimbaye, P. en 1921, auxiliaire de 3e classe; 15 ans de services 6 campagnes.

Mission d'organisation de la gendarmerie camerounaise.

Houtarde (André-Louis), 12 juin 1923, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité (pour prendre rang du 11 septembre 1959).
Collin (Marcel-Marcelin), 23 mars 1922, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Rault (Gaston-Roger), 4 septembre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Lachenaud (Edouard), 9 avril 1925, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Capbern (Jean), 8 novembre 1924, gendarme; 14 ans de services, 9 campagnes.
Nonotte (Robert-Marcel), 6 septembre 1922, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Biller (Maurice-Oscar), 23 janvier 1922, gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bègué (Joseph-Léopold), 21 décembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Hervouet (René-Auguste-Joseph-Marie), 31 mars 1921, gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Le Beller (Joseph), 13 janvier 1924, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Roudier (René-Maurice), 18 septembre 1925, gendarme; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mainet (Roland-Victor-Marcel), 2 novembre 1923, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Guillemot (Georges-Emile), 9 juillet 1923, gendarme; 16 ans de services, 5 campagnes.
Giraudo (Jacques-Antoine-Louis), 21 juin 1926, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Rampon (Fernand-Jules), 23 décembre 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Vilanova (Raphaël-Marcel-Joseph), 28 février 1922, gendarme; 12 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Iriart-Sorhondo (Pierre-Armand-Elie), 8 juillet 1924, adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Paris (Jean-François-Gaston), 4 octobre 1925, adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Légion de gendarmerie des Antilles-Guyane.

Poirier (Auguste-Jean-Marie), 20 janvier 1925, gendarme; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lemée (Jean-Marie), 19 décembre 1926, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Burgaud (Pierre-Marcel-André), 22 avril 1913, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pourruch (Barthélémy-Vincent), 21 juin 1925, gendarme; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Hannier (Raymond-Louis-Albert), 22 mars 1924, gendarme; 14 ans de services, 6 campagnes.
Bouas (Aimé-Ludovic-Henri), 24 avril 1921, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Rayner (Jules), 13 février 1924, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Caffort (René-Gabriel-Auguste-Eugène), 16 octobre 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Aubert (Robert), 5 novembre 1926, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Coupris (Marcel-René), 30 novembre 1925, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Le Quère (Francis-Marie), 22 août 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Poillot (Gilbert-Emile-Jacques), 20 septembre 1923, gendarme; 12 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
James (André-Edmond-Albert), 13 avril 1924, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Contrevilliers (Charles-Théophile), 5 octobre 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Guillou (Jean-Pierre), 28 novembre 1925, gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes.
Davy (Michel-Louis), 17 juin 1922, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Doyen (André-Jules), 1er avril 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Souquet-Basièges (Marie-Joseph-François-Gaston-Jean), 13 juillet 1920, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes.
Chèze (Maurice-Lucien), 22 juillet 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Faure (Jean-Jacques), 20 août 1921, gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Tempereau (Jacques-Gaston), 4 mai 1920, gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Saurel (Marcel-Robert), 30 juin 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.

Richard (Bernard-Emile), 7 décembre 1923, maréchal des logis chef ; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Grenier (Robert-Louis-Joseph), 7 janvier 1923, maréchal des logis chef ; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Légion de gendarmerie du Pacifique.

Armengaud (Joseph-Jean), 4 mars 1921, gendarme ; 17 ans de services, 3 campagnes.
Beauplat (André-René-Marcel), 30 décembre 1923, gendarme ; 15 ans de services, 5 campagnes.
Compaing (Lucien), 1er février 1921, gendarme ; 15 ans de services, 5 campagnes.
Lemaire (Henri-Pierre-Cléophas), 20 avril 1922, gendarme ; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Desprez (Michel-Jean), 2 janvier 1923, maréchal des logis chef ; 15 ans de services, 5 campagnes.
Degout (Yves), 20 août 1924, gendarme ; 15 ans de services 5 campagnes.

Groupement de gendarmerie de la Côte française des Somalis.

Destrebecq (Pierre-Bruno), 28 juin 1927, gendarme ; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Gateau (Roland-Louis), 13 février 1927, gendarme ; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Carrouer (André-René-Gildas), 1er février 1926, gendarme ; 13 ans de services, 11 campagnes.
Farge (Jean), 23 juillet 1927, gendarme ; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Jarry (Auguste-Henri), 22 avril 1926, gendarme ; 15 ans de services, 6 campagnes.

Gendarmerie de l'air.

Cattin (Just-Louis-Emile), 28 avril 1920, gendarme ; 15 ans de services, 7 campagnes.
Rouillard (Raoul-Gustave), 12 juin 1924, gendarme ; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mech (Henri-Jean-François), 24 avril 1922, gendarme ; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Guigne (Jean-François-Constant-Marie), 4 septembre 1924, gendarme ; 15 ans de services, 7 campagnes.
Maigret (Lucien-Joseph), 21 décembre 1917, gendarme ; 14 ans de services, 6 campagnes.
Roger (Michel-Julien), 21 avril 1924, gendarme ; 15 ans de services, 4 campagnes.
Badier (Pierre-Gilbert), 26 mai 1924, gendarme ; 15 ans de services, 4 campagnes.
Coiffard (Louis-Auguste), 4 décembre 1920, gendarme ; 15 ans de services, 5 campagnes.
Bouvet (Albert-Julien), 1er mars 1922, gendarme ; 17 ans de services, 3 campagnes.
Trépied (Claude-Fernand), 1er mai 1922, gendarme ; 16 ans de services, 4 campagnes.
Degroote (Jean-Henri), 12 juillet 1921, gendarme ; 17 ans de services, 3 campagnes.
Lacroix (Maxime-Roger-Camille), 17 juin 1923, maréchal des logis chef ; 16 ans de services, 5 campagnes.
Romanet (Raymond-Zackarie), 3 septembre 1923, gendarme ; 16 ans de services, 4 campagnes.
Gobin (Robert-Placide), 26 mars 1922, gendarme ; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Broutin (Daniel-Maurice), 24 juin 1924, gendarme ; 14 ans de services, 6 campagnes.
Seneson (Maurice-Robert), 11 juillet 1922, gendarme ; 17 ans de services, 3 campagnes.
Brisseau (Louis-Gustave-Marcel-Joseph), 3 mars 1924, gendarme ; 15 ans services, 5 campagnes.
Reichenbach (Charles-Roger), 29 août 1922, gendarme ; 17 ans de services, 1 campagne.
Bouille (Ernest-William), 12 avril 1920, gendarme ; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Guenot (Raymond-Armand-Hippolyte), 8 septembre 1923, gendarme ; 17 ans de services, 1 campagne.
Le Petitcorps (Hubert-François), 20 mars 1925, gendarme ; 15 ans de services, 4 campagnes.
Henri (Marcel-Louis), 13 juillet 1922, gendarme ; 17 ans de services, 1 campagne.
Hocquaux (Georges-Auguste), 8 novembre 1923, gendarme ; 15 ans de services, 2 campagnes.
Poursin (Robert-Albert-Amédée), 17 mai 1920, gendarme ; 15 ans de services, 4 campagnes.
Kervestin (Jean-Guillaume), 13 septembre 1923, gendarme ; 15 ans de services, 4 campagnes.
Leonet (Marcel), 30 décembre 1923, gendarme ; 16 ans de services, 3 campagnes.
Lecoq (Roger-Ernest), 7 novembre 1920, gendarme ; 15 ans de services, 3 campagnes.
Legrand (Roger-Louis-Eugène), 10 mars 1921, gendarme ; 15 ans de services, 3 campagnes.
Ligier (Pierre-Alfred-Robert), 8 mai 1924, gendarme ; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Geoffroy (Paul-Pierre), 4 mai 1922, gendarme ; 16 ans de services, 2 campagnes.
Lefranc (Georges-Eugène-Victor), 12 août 1912, gendarme ; 17 ans de services, 1 campagne.
Gireaudot (Michel-Clovis), 6 juillet 1923, gendarme ; 16 ans de services, 2 campagnes.
Lefebvre (Ernest), 20 août 1920, gendarme ; 17 ans de services, 1 campagne.
Le Fur (Louis-Marie-Charles), 19 août 1920, gendarme ; 14 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Sous-direction de la gendarmerie.

Meugnot (Raymond-Roger), 28 octobre 1922, gendarme ; 15 ans de services, 3 campagnes.
Lamps (Rémy-Maurice-Gustave), 26 avril 1918, gendarme ; 16 ans de services, 2 campagnes.
Soubret (André-Raymond), 19 janvier 1923, adjudant ; 16 ans de services, 1 campagne.
Relun (René-Pierre), 11 juin 1923, gendarme ; 15 ans de services, 3 campagnes.
Bredoux (François-Marie-Joseph), 14 août 1920, gendarme ; 15 ans de services, 2 campagnes.

Centre d'administration de la gendarmerie.

Brunaud (Lucien), 18 septembre 1922, gendarme ; 16 ans de services, 3 campagnes.
Costiou (François-Alain-Marie), 9 avril 1922, gendarme ; 16 ans de services, 3 campagnes.
Olivier (Alphonse-Auguste-Jules), 10 octobre 1923, maréchal des logis chef ; 16 ans de services, 2 campagnes.

Ecole des officiers de la gendarmerie nationale.

Semirot (Pierre-Georges), 15 janvier 1930, gendarme ; 11 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Petit (Robert-Jean-Albert), 2 février 1924, gendarme ; 16 ans de services, 3 campagnes.
Soufflet (Alphonse-Joseph-Louis), 19 février 1915, maréchal des logis chef ; 15 ans de services, 4 campagnes.

Ecole préparatoire de gendarmerie de Chaumont.

Rauch (Pierre-Paul), 16 mai 1928, gendarme ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Ecole préparatoire de gendarmerie de Châtellerault.

Carrouer (Jean-François-Marie), 15 septembre 1923, maréchal des logis chef ; 15 ans de services, 5 campagnes.
Segalat (Gilbert-Félicien), 2 mars 1925, maréchal des logis chef ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Direction des affaires d'outre-mer (bureau gendarmerie).

Grand-Mourset (Guy), 10 février 1924, maréchal des logis chef ; 14 ans de services, 5 campagnes.
Baudry (Lucien-Henri), 20 mai 1921, maréchal des logis chef ; 16 ans de services, 2 campagnes.

Justice militaire.

Sous-officiers des tribunaux militaires.

Lamaison (Paul-Louis-Henri), 16 octobre 1924, commis greffier de 2e classe ; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes.

Service de santé des armées.

1° Militaires servant sous statut général

Sous-officiers.

Schappacher (Rémond-François), 30 juin 1927, sergent, 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Marchande (Jean-Henri-Pierre), 27 avril 1924, adjudant ; 16 ans de services, 7 campagnes.

Le Dreff (Louis-Jean-Olivier), 29 août 1923, sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Dorbessan (André), 9 octobre 1921, sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Leclercq (André-Julien), 28 août 1923, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Guyot (Georges-Jean-Marie), 29 octobre 1927, sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Brocard (Paul-Jean), 8 juin 1915, sergent-major; 16 ans de services, 7 campagnes.
Fichelle (Louis-Julien), 7 mars 1927, adjudant; 17 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Charles (Georges), 3 juin 1925, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Barthod (Georges-Marcel), 27 juin 1927, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Dupuy (André-Georges), 26 novembre 1925, sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Kerbellec (Roger), 27 novembre 1921, sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Couturier (Lionel), 5 mars 1928, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Courquet (Robert-Abel-Xavier-Etienne), 12 novembre 1923, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Delarue (Jacques-Georges), 7 juin 1926, adjudant; 17 ans de services et majorations, 5 campagnes.
Guilgars (Alphonse-Louis-Marie), 21 décembre 1924, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Desnée (Roger), 10 janvier 1926, adjudant; 15 ans de services, 7 7 campagnes.
Grandclaude (André-Jean), 11 août 1925, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Rousseau (René), 19 juillet 1924, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lepaulmier (Bernard-Amand-François), 19 novembre 1923, sergent-major; 17 ans de services et majorations, 5 campagnes.
Corre (Raymond), 5 avril 1923, adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Cohendy (Roger-Marcel), 8 mars 1925, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Jung (Xavier-François), 5 novembre 1927, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Blancher (Martial), 23 décembre 1926, sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Collet (Jacques-Célestin-Pierre), 31 mars 1923, adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Roussel (André-Georges), 25 janvier 1924, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Douls (René-Jules-François), 20 janvier 1922, adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Schneider (Henri), 14 juin 1925, sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lamarche (Camille-André), 7 novembre 1916, sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes.
Corchet (Maurice-André), 26 janvier 1920, adjudant; 17 ans de services et majorations, 5 campagnes.
Lachamp (Robert-Pierre-Louis), 6 août 1929, sergent; 12 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Mougnard (Jean-Camille-Henri), 3 décembre 1925, adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
To-Thanh-Hien (Pierre), 26 juin 1916, sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Legarnec (Raymond-Yves), 21 septembre 1925, adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Gulli (Conrad-Fernand), 9 mars 1922, sergent-major; 17 ans de services, 4 campagnes.
Tellier (Henri-Léon), 8 novembre 1926, adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Chadeffaud (Roland), 28 mars 1925, adjudant; 17 ans de services et majorations, 3 campagnes.
Merzouk (M'Hamed), 17 septembre 1922, Mle 43-920-21.538, Oran, sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Stricot (Paul), 9 septembre 1923, sergent-major; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Justome (Armand), 17 novembre 1923, adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Louah (Louis-Marie), 17 juillet 1926, adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Gaudet-Trafit (Jean), 28 janvier 1915, adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Gay (Jean), 28 janvier 1926, adjudant; 15 ans de services et majorations, 4 campagnes. Cité.
Joujon (Roger-Maximin), 5 octobre 1926, sergent-major; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Le Borgne (Jean-Louis-Marie), 6 mars 1921, adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes.
Mottet (Jean-Emile), 25 décembre 1920, adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes.

Hommes de troupe.

Contesso (Joseph-Henri), 26 novembre 1926, caporal-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Dognin (Joseph-Marius), 25 juillet 1927, caporal-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Mervelet (Pierre-Christian), 21 mai 1928, caporal-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bernier (Prosper-Philias-Philibert), 2 décembre 1925, caporal-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité
Lapere (Michel-Paul), 7 mars 1925, caporal-chef; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Personnel des cadres militaires féminins.

Vuitteney, épouse Beske (Denise-Marie-Louise-Mauricette), 1er mars 1923, 3e catégorie; 15 ans de services, 10 campagnes.
Philip (Charlotte-Marie), 4 mai 1918, 3e catégorie; 16 ans de services, 9 campagnes.
Guillemaut (Jacqueline-Andrée), 4 mars 1921, 3e catégorie; 14 ans de services, 10 campagnes. Citée.
Benabu (Solange-Hadry-Germaine), 2 novembre 1911, 3e catégorie; 17 ans de services, 8 campagnes.
Loire, veuve Brun (Marthe), 9 avril 1912, 3e catégorie; 17 ans de services, 7 campagnes.
Paulian (Cécile), 26 juillet 1917, 2e catégorie; 16 ans de services, 8 campagnes.
Bauer (Colette-Marie-Josèphe), 18 juin 1903, 3e catégorie; 16 ans de services, 8 campagnes.
Delage (Madeleine), 28 décembre 1909, 3e catégorie; 16 ans de services, 8 campagnes.
Trapp (Eliane), 7 septembre 1922, 3e catégorie; 17 ans de services, 7 campagnes.
Allegre (Mathilde), 7 octobre 1914, 2e catégorie; 18 ans de services, 5 campagnes.
Margeridon, épouse Tatin (Gisèle), 26 octobre 1921, 2e catégorie; 15 ans de services, 8 campagnes.
Salaun (Brigitte-Marguerite), 19 mars 1911, 2e catégorie; 16 ans de services, 8 campagnes.
Huon de Kermadec (Antoinette-Paule-Edmonde), 29 avril 1912, 2e catégorie; 16 ans de services, 8 campagnes.
Oillic (Angèle), 14 décembre 1902, 2e catégorie; 16 ans de services, 7 campagnes.
Truphemus (Octavie-Marthe-Madeleine), 11 novembre 1912, 2e catégorie; 16 ans de services, 7 campagnes.
Legete (Paulette-Henriette), 28 mai 1917, 2e catégorie; 15 ans de services, 8 campagnes. Citée.
Chamaille, épouse David (Marie-Louise), 17 juillet 1916, 2e catégorie; 17 ans de services, 6 campagnes.
Liebaut, épouse Doazan (Geneviève), 12 juillet 1909, 2e catégorie; 17 ans de services, 6 campagnes.
Jeanneau, épouse Bouldoire (Marcelle), 14 mars 1914, 2e catégorie; 23 ans de services.
Garidacci, veuve Rispal (Jeanne), 1er mars 1910, 2e catégorie; 16 ans de services, 6 campagnes.
Jeanselme (Elise-Eugénie-Marguerite), 3 novembre 1916, 2e catégorie; 16 ans de services, 6 campagnes.
Ehrard, épouse Dousson (Alice-Marthe), 25 mai 1920, 2e catégorie; 16 ans de services, 6 campagnes.
Corre (Marie-Paule), 4 mars 1920, 2e catégorie; 15 ans de services, 7 campagnes.
Deleau, épouse Roublique (Edith-Marie), 4 avril 1910, 3e catégorie; 16 ans de services, 7 campagnes.
Racine (Jacqueline-Pierrette), 20 mai 1922, 2e catégorie; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lemaire, veuve Hecquefeuille (Alfréda-Joséphine), 23 septembre 1913, 2e catégorie; 17 ans de services et majorations, 5 campagnes.
Pfeiffer, épouse Prat (Eliane), 26 août 1918, 2e catégorie; 16 ans de services, 5 campagnes.
Peltier (Cécile), 7 décembre 1921, 2e catégorie; 16 ans de services, 5 campagnes.
Gerbet (Charlotte), 15 juin 1909, 1re catégorie; 21 ans de services.
Crepin (Simone), 12 octobre 1902, 1re catégorie; 21 ans de services.
Dewaele, épouse Nourrisson (Marcelle-Clarisse), 30 novembre 1920, 3e catégorie; 13 ans de services, 5 campagnes. Citée.
Comte (Geneviève-Marie-Thérèse), 22 octobre 1919, 3e catégorie; 14 ans de services, 5 campagnes. Citée.
Gueguen, épouse Collin (Jeanne), 16 mars 1920, 2e catégorie; 17 ans de services, 1 campagne. Citée.

2° MILITAIRES SERVANT SOUS STATUT SPÉCIAL

Sous-officier marocain.

El Houssine ben Achour ben Es Srhir, P. 1923, mle 44-950-10.166 × 35.676 Rabat, sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.

Hommes de troupe marocains.

Mohammed ben Addi ben Hamad, P. 1915, mle 45-950-10.143 × 37.890 Rabat, 1re classe; 16 ans de services, 9 campagnes.
Souida Salah, P. 1925, mle 43-950-11.088 Maroc, caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Ahbari Thami ben Mahjoub ben Layadi, P. 1926, mle 45-950-10.129 Rabat, caporal; 16 ans de services, 9 campagnes.
El Kebir ben El Arbi ben Ali, P. 1922, mle 44-950-10.429 Rabat, caporal-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

Service vétérinaire.

MILITAIRES SERVANT SOUS STATUT GÉNÉRAL

Sous-officiers.

Hoffmann (Charles-Michel), 27 octobre 1919, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Romani (Charles), 25 juillet 1926, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Fosse (Lucien-Théodore), 27 janvier 1928, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Bugnot (André-Louis-Charles), 14 janvier 1927, maréchal des logis major; 15 ans de services, 6 campagnes.
Desaivre (Bernard-Jean-Roger), 16 mars 1926, maréchal des logis major; 15 ans de services, 4 campagnes.
Langlet (André-Albert-Lucien), 6 octobre 1924, maréchal des logis; 15 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Hommes de troupe.

Kouidri Haiouel, p. 1924, mle 45-920-01.699 Oran, brigadier-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Essences.

MILITAIRES SERVANT SOUS STATUT SPÉCIAL

Sous-officiers.

Richard (Pierre-Georges), 20 janvier 1925, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Mercier (Gaston-Emile-Maurice), 16 juin 1927, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Plasseau (Paul-Pascal), 15 mars 1921, maréchal des logis; 16 ans de services, 9 campagnes.
Wallerand (Jacques-Emile-Arthur), 31 mai 1923, maréchal des logis major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Jeuland (Pierre), 17 novembre 1927, maréchal des logis; 17 ans de services et maporations, 8 campagnes.
Echalier (Jean-Louis), 6 mai 1916, maréchal des logis chef, 16 ans de services, 8 campagnes.
Coquet (Pierre), 13 juillet 1920, maréchal des logis major; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Hug (René), 14 septembre 1926, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Collin (Maurice-Eugène), 28 juillet 1925, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Chaillot (Antoine), 16 juillet 1927, maréchal des logis; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Braouzec (André-François-Jean), 1er novembre 1920, maréchal des logis major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Boissel (Georges-Albert-Joseph-Marie), 31 août 1925, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Delvas (Camille-Georges-Edmond), 7 avril 1925, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Bassoulet (Pierre-Gérard), 11 août 1921, maréchal des logis major; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Sitolle (Noël-Eugène-Charles), 25 décembre 1929, maréchal des logis; 11 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.

Homme de troupe.

Mas (Jean), 1er mars 1912, brigadier-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.

Poudres.

Coajou (François-Louis), 25 juin 1913, agent technique principal de 3e classe; 18 ans de services, 1 campagne.

Décret du 21 mars 1961 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de brigade de Belenet (François-Henri-Marie-Fernand) est nommé adjoint au général commandant la région territoriale et le corps d'armée d'Alger.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret du 21 mars 1961 portant promotions d'officiers de l'armée active (armée de terre).

Par décret en date du 21 mars 1961, sont promus à titre définitif :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants-colonels :

M. Lenoir (Raoul-Jean-Paul), en remplacement de M. Rouyer, nommé général.
M. Bié (Firmin-Pierre) (B. E. M S., B. E. M., B. P.), en remplacement de M. Thomazo, retraité.
M. Lapeyre (Jean-Edmond-Ernest), en remplacement de M. Goiran, retraité.
M. Robelin (Henri-Théodore) (B. E. M., OB. AV), en remplacement de M. Dor, nommé général.
M. Martinelli (Jean-Charles-Henri), en remplacement de M. Enaux, retraité.
M. Dubois (Robert-Jean-Léon), en remplacement de M. Bichot, retraité.
M. Chabrier (Edmond-Paul) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Deleu, retraité.
M. Person (Louis-Yves-Marie), en remplacement de M. Henry, retraité.
M. Germain (Marius-Joseph), en remplacement de M. Bastiani, retraité.
M. Sarrade (Maurice) (C. T.), en remplacement de M. Verlet, retraité.
M. Buan (René-Marie-Joseph), en remplacement de M. Costa de Beauregard, nommé général.
M. Suire (Maurice-Jean), en remplacement de M. Chotin, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les chefs de bataillon :

M. Fichoux (Jean), en remplacement de M. Lenoir, promu.
M. Boucher de La Rupelle (Paul-Olivier-Marie-Joseph), en remplacement de M. Bié, promu.
M. Morel (Jean-Paul-Marie), en remplacement de M. Lapeyre, promu.
M. Vincens (Henri-Lucien-André), en remplacement de M. Robelin, promu.
M. Guérin (Henri-Marie-Joseph), en remplacement de M. Martinelli, promu.
M. Chapelle (Pierre-Alfred-Ferdinand) (D. E. M.), en remplacement de M. Dubois, promu.
M. Verrier (Jean-Gabriel-Achille) (D. E. M.), en remplacement de M. Chabrier, promu.
M. Mourot (Jacques-Henry), en remplacement de M. Person, promu.
M. Viaouët (Henri-Pierre), en remplacement de M. Germain, promu.
M. Bastien (Georges-Jean), en remplacement de M. Sarrade, promu.
M. Coudurier (Georges-François-Jean), en remplacement de M. Buan, promu.
M. Coudouy (Armand-Léotade), en remplacement de M. Suire, promu.

M. Hervé (Pierre-Yves), en remplacement de M. Clery-Melin, retraité.

M. Le Goyet (Pierre), en remplacement de M. Bizot, retraité.

M. de Torquat de La Coulerie (Louis-Marie-Hervé), en remplacement de M. des Touches, retraité.

M. Hemmer (Jean-Marie-Joseph-Hippolyte), en remplacement de M. Madon, décédé.

M. Riaucou (François-Marie-Adolphe), en remplacement de M. Saut, retraité.

M. Hays (Pierre-Alfred-Emile), en remplacement de M. Jeannel Dabry de Thiersant, retraité.

M. Gastaud (Pierre-Eugène-Julien-Théodore) (B. E. M. S., en remplacement de M. Rouzies, retraité.

M. Maron (Georges-Hippolyte) (B. T.), en remplacement de M. Spitz, retraité.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

2e tour (choix, 1re partie). M. Coumétou (Jean-Noël-Ernest), en remplacement de M. Fichoux, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Amiel (Roger-Sébastien-Bonaventure) (B. P.), en remplacement de M. Boucher de La Rupelle, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Levallois (André-Henry), en remplacement de M. Morel, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. de Guibert (Louis-Marie-Eugène), en remplacement de M. Vincens, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Olivier (Pierre-Jean), en remplacement de M. Guérin, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Martin (Marcel-Jules), en remplacement de M. Chapelle, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Louis (Maurice-Albert), en remplacement de M. Verrier, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Louvier (Jean) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Mourot, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Wioland (Henri-Jean-Marie-Alphonse) (B. T., D. T., B. P.), en remplacement de M. Viaouët, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Muzeau (Albert) (B. P.) en remplacement de M. Bastien, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Pascual (Gilbert-Eloi), en remplacement de M. Coudurier, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Moreau (Robert), en remplacement de M. Coudouy, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Camus (Florian-Honoré) (B. P.), en remplacement de M. Hervé, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Trio (Pierre) (D. T.), en remplacement de M. Le Goyet, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Barault (Gabriel-Abel), en remplacement de M. de Torquat de La Coulerie, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Sylvestre (Roger-Georges), en remplacement de M. Hemmer, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Damon (Henri-Marie-Joseph-Célestin-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Riaucou, promu.

1er tour (choix, 2e partie). Ribeyron (André-Aimé), en remplacement de M. Hays, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Wolber (Henri-Nicolas-René-Roger), en remplacement de M. Gastaud, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Chrétien (Paul-Marie-Jules), en remplacement de M. Maron, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Cornilleau (Yves-Albert-François), en remplacement de M. de Bermond de Vaulx, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Petitfils (Fernand-Abel-Edmond), en remplacement de M. Ducos de Saint-Barthélemy, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Guyomar (Jacques-Camille-Alfred), en remplacement de M. Magnin, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Storme (Albéric-Paul-Joseph) (B. P.), en remplacement de M. Taddei, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Largy (Lucien-Jean-Marius), en remplacement de M. Tardy, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Gaillard (Raymond-Jean-André), en remplacement de M. Ros, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Thibaudeau (Jean-Maurice-Julien), en remplacement de M. Guennou, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Podeur (Jean-François-Joseph), en remplacement de M. Briot, décédé.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lesage (Yves-Marie-Emile), en remplacement de M. Rouget, décédé.

1er tour (choix, 2e partie). M. Gilmert (Jean-Honoré-Léon), en remplacement de M. Le Liepvre, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Leselle (Roger-Arthur-Eugène), en remplacement de M. Roulleau, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Maillet (Jacques-Maurice-Edouard), en remplacement de M. Schirm, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Picoux (Pierre-André), en remplacement de M. Ribart, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Mennesson (André-Alexandre-Lucien) (D. E. M.), en remplacement de M. Mader, décédé.

2e tour (choix, 1re partie). M. Denard (Guy-Max-Léo) (B. P.), en remplacement de M. Ait-Ammar, décédé.

1er tour (choix, 2e partie). M. Revol (Marcel), en remplacement de M. Fournier, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Blachère (Edmond-Julien-Joseph), en remplacement de M. Philip, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Martin (Charles-Maurice-Jean), en remplacement de M. Gadras, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Géronimi (Dominique-Alexandre) (B. P.), en remplacement de M. Bardoux, retraité.

1er tour (choix, 2e partie) M. de Solère (Jean-Maurice-Joseph-Claude-Marie), en remplacement de M. Lo, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Corcostégui (Dominique) (B. P.), en remplacement de M. Jeanmot, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Randon (Paul-Georges-Philippe-Alexandre), en remplacement de M. Ayral, démissionnaire.

2e tour (choix, 1re partie). M. Brun (François-Justin), en remplacement de M. Escaron, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Arocco (Roland-Charles), en remplacement de M. Tordo, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Chamagne (Jean-Marie-Jules-André), en remplacement de M. Gay, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Renault (Fernand-Marie-Paul), en remplacement de M. Aymo, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Zanotti (René-Joseph-Henri-Gaston) (D. T.), en remplacement de M. Misslin, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Catheline (Yvon-Jean-Noël). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mieusset (René-Jules-Félicien). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bouda (Léon-Henri). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dufour (Pierre-Henri) (B. P.). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Gazin (Louis-Victor) (B. P.). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Luby (Jean-François) (B. P.). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Royer (Jean-Pierre-Joseph). — Organisation

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Fages (René-Vincent), en remplacement de M. Coumetou, promu.

2e tour (choix). M. Tirat (Bernard-André-Marie-Raymond) (B. P.), en remplacement de M. Amiel, promu.

3e tour (ancienneté). M. Chevalier (Emile-Claude), en remplacement de M. Levallois, promu.

1er tour (ancienneté). M. Guyot (Bernard-Marcel-Fernand), en remplacement de M. de Guibert, promu.

2e tour (choix). M. Bouyé (Dominique-Marie-René), en remplacement de M. Olivier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Consil (Guy-Claude), en remplacement de M. Martin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Peyret (Michel-Yves-André) (O. B. Pil.), en remplacement de M. Louis, promu.

2e tour (choix). M. Grélot (Michel-Léon-Paul), en remplacement de M. Louvier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Bert (Roger-Noël) (B. P.), en remplacement de M. Wioland, promu.

1er tour (ancienneté). M. Danteny (Claude-Marcel), en remplacement de M. Muzeau, promu.

2e tour (choix). M. Gattefosse (Jean-Baptiste-Achille-Raymond), en remplacement de M. Pascual, promu.

3e tour (ancienneté). M. Lefebvre (Emile-Julien), en remplacement de M. Moreau, promu.

1er tour (ancienneté). M. Eléouet (Jean-Albert), en remplacement de M. Camus, promu.

2e tour (choix). M. Jullien (Max-Fernand-Auguste-Victor), en remplacement de M. Trio, promu.

3e tour (ancienneté). M. Garbiès (Claude-Clément-Augustin), en remplacement de M. Barault, promu.

1er tour (ancienneté). M. Morand (Marcel), en remplacement de M. Sylvestre, promu.

2e tour (choix). M. Le Monnier de Gouville (Gérard-Marie-Léon-Raymond) (B. P.), en remplacement de M. Damon, promu.

3e tour (ancienneté). M. Saro (Adelchi), en remplacement de M. Ribeyron, promu.

1er tour (ancienneté). M. Vierne (Emile-René), en remplacement de M. Wolber, promu.

2e tour (choix). M. Simonot (Alexandre-Ignace-Edouard-Marie) (B. P., O. B. Pil.), en remplacement de M. Chrétien, promu.

3e tour (ancienneté). M. Imirizaldu (André-Laurent) (B. P.), en remplacement de M. Cornilleau, promu.

1er tour (ancienneté). M. Levadoux (Robert-Michel-Louis-André), en remplacement de M. Petitfils, promu.
2e tour (choix). M. Garel (Yves-Louis-Marie), en remplacement de M. Guyomar, promu.
3e tour (ancienneté). M. Proust (Marcel-Alphonse), en remplacement de M. Storme, promu.
1er tour (ancienneté). M. Perrot (Jacques-René), en remplacement de M. Largy, promu.
2e tour (choix). M. Dias (René-Gabriel), en remplacement de M. Gaillard, promu.
3e tour (ancienneté). M. Rhodes (Roger-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Thibaudeau, promu.
1er tour (ancienneté). M. Tabary (Jean-Pierre-Paul), en remplacement de M. Podeur, promu.
2e tour (choix). M. Inchaspe (Vincent) (B. P.), en remplacement de M. Lesage, promu.
3e tour (ancienneté). M. Beucler (Jacques-Alfred-Marcel), en remplacement de M. Gilmert, promu.
1er tour (ancienneté). M. Degaitano (François), en remplacement de M. Leselle, promu.
2e tour (choix). M. Patarin (Amédée-Pierre-Flavien-Valentin), en remplacement de M. Maillet, promu.
3e tour (ancienneté). M. Curlier (Armand-Eugène-Robert) (B. P.), en remplacement de M. Picoux, promu.
1er tour (ancienneté). M. Décembre (Serge-Marius-François-Justin) (B. P.), en remplacement de M. Mennesson, promu.
2e tour (choix). M. Demange (Charles-Alexandre-Paul), en remplacement de M. Denard, promu.
3e tour (ancienneté). M. Munios (Pierre), en remplacement de M. Revol, promu.
1er tour (ancienneté). M. Pès (François), en remplacement de M. Blachère, promu.
2e tour (choix). M. Morin (Jean-Marie-Pierre), en remplacement de M. Martin, promu.
3e tour (ancienneté). M. Abat (Antoine-Ferdinand), en remplacement de M. Geronimi, promu.
1er tour (ancienneté). M. Didier (Robert), en remplacement de M. de Solère, promu.
2e tour (choix). M. d'Arche (Jacques-Marie-François), en remplacement de M. Corcostegui, promu.
3e tour (ancienneté). M. Larcher (Auguste-Joseph), en remplacement de M. Randon, promu.
1er tour (ancienneté). M. Albert (Marcel), en remplacement de M. Brun, promu.
2e tour (choix). M. Ducrettet (Roland-Joseph-Francis), en remplacement de M. Arocco, promu.
3e tour (ancienneté). M. Chaussard (Jean-René-Pierre), en remplacement de M. Chamagne, promu.
1er tour (ancienneté). M. Aubineau (Camille-Marcel-Delphin), en remplacement de M. Renault, promu.
2e tour (choix). M. Barjau (Jean-Sylvain-Charles), en remplacement de M. Zanotti, promu.
3e tour (ancienneté). M. Sault (Willard-Maurice) (capitaine à T. T. du 1er février 1960) (B. P.), en remplacement de M. Catheline, promu.
1er tour (ancienneté). M. Lascaray (Pierre), en remplacement de M. Mieusset, promu.
2e tour (choix). M. Boyer de La Tour du Moulin (Georges) (B. P.), en remplacement de M. Bouda, promu.
3e tour (ancienneté). M. Humblot (François-Marie-Jules) (B. P.), en remplacement de M. Dufour, promu.
1er tour (ancienneté). M. Mares (François), en remplacement de M. Gazin, promu.
2e tour (choix). M. Vasseur (Eugène-Fernand-Clément), en remplacement de M. Luby, promu.
3e tour (ancienneté). M. Vallauri (Jean-Jacques) (B. P.), en remplacement de M. Royer, promu.
1er tour (ancienneté). M. Baudin (Daniel-Eugène), en remplacement de M. Rollin, retraité.
2e tour (choix). M. Erulin (Philippe-Louis-Edmé-Marie-François) (B. P), en remplacement de M. Schmittlin, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Bonotaux (Jean-Pierre-Eugène-François) (OB. AV), en remplacement de M. Deparnay, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Willems (Maurice-René-Armand) (B. P.), en remplacement de M. Dejeans, retraité.
2e tour (choix). M. Marescaux (Philippe-Henri-Maurice) (B. P.), en remplacement de M. Alixant, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Durand (Claude-François-Effrem), en remplacement de M. Fuhrmann, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Lombart (Maurice-Emile-Clément) (B. P.), en remplacement de M. Noël, mort en service.
2e tour (choix). M. Creff (Allain-François), en remplacement de M. Pontvieux, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Maillot (Raymond-Roland) (B. P.), en remplacement de M. Guillaumeau, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Caupène (Henri-André) (B. P.), en remplacement de M. de Penfentenio de Cheffontaines, retraité.
2e tour (choix). M. Joret (Jean-Marie-Michel) (B. P.), en remplacement de M. Ben Ayad, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Deladeuille (Pierre-Louis-Fernand), en remplacement de M. Baudoin, admis service des essences.
1er tour (ancienneté). M. Paolacci (François), en remplacement de M. Planet, mort en service.
2e tour (choix). M. Rosset (Lucien), en remplacement de M. Vaschade, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Estrade (André-Jacques-Pierre), en remplacement de M. Donnadieu, mort en service.
1er tour (ancienneté). M. Tailliez (André-Aimable-Louis), en remplacement de M. Tessier, retraité.
2e tour (choix). M. Vézio (Guy-Jean-Raoul), en remplacement de M. Lecuelle, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Girard (Pierre), en remplacement de M. Swetloff, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Germanotti (Lucien-Augustin-Philippe), en remplacement de M. Alziari, retraité.
2e tour (choix). M. Béchu (Yves) (B. P.), en remplacement de M. Bourcey, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Andujar (André), en remplacement de M. Degura, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Grevillot (Maurice-Florian-Alphonse), en remplacement de M. Mazeroles, retraité.
2e tour (choix). M. Girard (Claude-Louis), en remplacement de M. Ruffing, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Longol (Paul-Emile-Gabriel), en remplacement de M. Schutz, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Garaud (René-Emile-Désiré), en remplacement de M. Stocky, retraité.
2e tour (choix). M. Bolz (Claude-Christian-Marcel), en remplacement de M. Droz, démissionnaire.
3e tour (ancienneté). M. Rey (Roger-Emile), en remplacement de M. Maigre, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Scabello (André-René), en remplacement de M. Picaut, mort en service.
2e tour (choix). M. Hême de Lacotte (Yvan-François-Joseph) (B. P.), en remplacement de M. Fournier, mort en service.
3e tour (ancienneté). M. Carenini (Clément), en remplacement de M. Tran, mis en réforme.
1er tour (ancienneté). M. Drugé (Roger-André), en remplacement de M. Demaret, retraité.
2e tour (choix). M. Gonzalez de Linares (Stéphan-Jean-Marie-Aymard) (B. P.), en remplacement de M. Héritier, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Degrasse (Eugène-Léon), en remplacement de M. Santini, admis service des essences.
1er tour (ancienneté). M. Dufrechou (Louis-Jean), en remplacement de M. Courtiau, retraité.
2e tour (choix). M. Vergez (Christian-Paul-Rémi), en remplacement de M. Tardiveau, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Mogavero (Bastiano), capitaine à titre temporaire du 1er octobre 1960, en remplacement de M. Lafontaine, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Dupriez (Louis-Henri), en remplacement de M. Louis, retraité.
2e tour (choix). M. Blanchis (Christian) (B. P.), en remplacement de M. Rouault, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Blanchard (Clovis-Alexandre), en remplacement de M. Mouny, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Baudet (Mathurin-Jean-Marie-Joseph), capitaine à titre temporaire du 1er avril 1960, en remplacement de M. Lemarcis, retraité.
2e tour (choix). M. Meudec (Rolland), en remplacement de M. Collier, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Gantet (Max-René), en remplacement de M. Moutte, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Duhamel (Olivier-Célestin) (B. P.), en remplacement de M. Bonnerat, retraité.
2e tour (choix). M. Debacker (Claude-Louis-Emile) (B. P.), en remplacement de M. Sermesant, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Alcalde (René-Paul), en remplacement de M. Gaubert, mis en réforme.

OFFICIER SERVANT A TITRE ÉTRANGER

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

M. le lieutenant Blanco de La Torre (Frédérico).

Au grade de chef de musique capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1961.)

Les chefs de musique lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Hennebelle (Jean-Maurice), en remplacement de M. Leclercq, retraité.
2e tour (choix). M. Roose (Charles-Louis), en remplacement de M. Guyot, retraité.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants-colonels:

M. Journes (Pierre-Léonce-Michel) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Bonichon, retraité.

M. de Cherge (Alain-Charles-Octave), en remplacement de M. Clerget de Saint-Léger, retraité.

M. Teillard de Rancilhac de Chazelles (Marie-Jean) (D. E. M.), en remplacement de M. Renucci, décédé.

M. Dugue Mac-Carthy (Marcel), en remplacement de M. Royer, retraité.

M. de Verthamon (Guy-Martial-Marie), en remplacement de M. Gouze de Saint-Martin, retraité.

M. Vie (Michel-Louis-Pierre), en remplacement de M. Mondain, nommé.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les chefs d'escadrons:

M. Angot (Hrevé-Jean-Pierre-Alfred), en remplacement de M. Gauthier, promu.

M. Ratard (Georges-René), en remplacement de M. de Maupeou d'Ableiges, retraité.

M. Millet (André-Marie), en remplacement de M. Chevallier, retraité.

M. Boileau (Michel-Marie-Henry-Louis), en remplacement de M. Broussaud, retraité.

M. Bondet de La Bernardie (Paul-Léonard) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Keller, tué au combat.

M. Desrippes (Fernand-Louis-Henri), en remplacement de M. Journes, promu.

M. de Broch d'Hotelans (Marie-Emmanuel-Pierre-Etienne) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. de Cherge, promu.

M. Brisson (Maurice-André-Charles), en remplacement de M. Teillard de Rancilhac de Chazelles, promu.

M. Brunet d'Evry (Antoine-Louis-Ernest-Armand), en remplacement de M. Dugue Mac-Carthy, promu.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. d'Arcangues (Claude-Marie-Guy) (D. E. M.), en remplacement de M. du Besset, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lamy (Henri-Edouard), en remplacement de M. d'Estiennes d'Orves, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Charuit (Georges-Camille), en remplacement de M. Le Corbeiller, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Delort (Jacques (B. T., B. P.), en remplacement de M. Jacobe de Naurois, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Spaeth (Roger), en remplacement de M. de Warenghien, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Godard (Jean-Paul-Henri), en remplacement de M. Colinet de Labeau, promu.

2e tour (choix), 1re partie). M. Chavy (Pierre-Louis-Eugène-Marie) (D. E. M., B. T., D. T.), en remplacement de M. Poupart, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Descombes (François-Louis), en remplacement de M. Huon de Kermadec, admis dans le service des essences.

2e tour (choix, 1re partie). M. Prévost (Bernard-Marie-Joseph-Michel) D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Ducos, admis dans le service des essences.

1er tour (choix, 2e partie). M. Batsele (Georges-René), en remplacement de M. Proust, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Barazer de Lannurien (Bertrand-Yves-Marie-Robert), en remplacement de M. de Buttet, décédé.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bertot (Guy-Joseph-Paul-Louis), en remplacement de M. Bullier, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Poisson (André-Marie-Joseph) (B. T., D. T.), en remplacement de M. Thomas, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. de Curières de Castelnau (Gérald-Edouard-Maxime-Joseph), en remplacement de M. Angot, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Chevalier de Lauzières (Yves-Marie-Charles-Georges), en remplacement de M. Ratard, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Pique (Robert-Ferdinand), en remplacement de M. Millet, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Leverd (René-Gustave-Eugène) (D. E. M.), en remplacement de M. Boileau, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Noble (André-Marcel-Lucien), en remplacement de M. Bondet de La Bernardie, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Genillon (Gérard-Marie) (D. E. M.), en remplacement de M. Desrippes, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lemaître (André-Félix-Désiré) (B. P.), en remplacement de M. de Broch d'Hotelans, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mehu (Jacques-Marie-Charles-Jean) (D. E. M.), en remplacement de M. Brisson, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Provensal (Bernard-Marie-Jean), en remplacement de M. Brunet d'Evry, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. de Bossoreille de Ribou (René-Marie-Joseph-Ghislain-Robert) (D. E. M.). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lefebvre (Gérard-René-Pierre). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Meier (Marc-Fernand), en remplacement de M. Portet, retraité.

2e tour (choix). M. Basilio (Léopold-Léon), en remplacement de M. Cuville, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Darceot (Paul-Victorin-Albert), en remplacement de M. Leininger, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Clément (Edouard-Paul), en remplacement de M. Barbaize, retraité.

2e tour (choix). M. Garcia (Richard) (ob. av.), en remplacement de M. Mouton, admis dans le service du matériel.

3e tour (ancienneté). M. Pichot (Constant-François-Joseph-René), en remplacement de M. Reglade, promu.

1er tour (ancienneté). M. de La Houssaye (Pierre-Raymond-Georges), en remplacement de M. Lajoux, promu.

2e tour (choix). M. Klein (François-André-Jean-Louis), en remplacement de M. Delangle, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Lamoureux (René-Emile), en remplacement de M. Morin, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Bourdeau (Gilbert-Frédéric-Louis), en remplacement de M. Brault, admis dans le service de l'intendance.

2e tour (choix). M. Landrault (René-Roger), en remplacement de M. Munier, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Kubler (François-Robert), en remplacement de M. Cattin, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Garrigou-Grandchamp (Eugène-François), en remplacement de M. Hermant, retraité.

2e tour (choix). M. Niard (Braham), en remplacement de M. Rossat-Mignod, tué au combat.

3e tour (ancienneté). M. Bodard (Claude-Daniel-Louis-Marie), en remplacement de M. Castagne, promu.

1er tour (ancienneté). M. Régnier (Jérôme-Jacques-Georges-Maurice), en remplacement de M. Delporte, promu.

2e tour (choix). M. Saint-Loubert-Bie (Alain-Gabriel-Gaston-Marie), en remplacement de M. Rista, promu.

3e tour (ancienneté). M. Gervers (Richard-Roland-Lucien), en remplacement de M. Boucherie, promu.

1re tour (ancienneté). M. Houdard (Jean-Pierre-François), en remplacement de M. de Lapersonne, promu.

2e tour (choix). M. Bourgogne (Jean-Alfred-Eugène), en remplacement de M. Macqueron, promu.

3e tour (ancienneté). M. Royer (Albert-René-Célestin), en remplacement de M. Flavigny, promu.

1er tour (ancienneté). M. Paillardin (Gaston-Georges-Eugène), en remplacement de M. Lieutier, promu.

2e tour (choix). M. de l'Estoile (Julien-Pierre-Marie), en remplacement de M. Maisonnier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Leblanc (Claude-Armand-Yves), en remplacement de M. Deponthieu, promu.

1er tour (ancienneté). M. Louis (Bernard-Michel-Georges) (B. P.), en remplacement de M. Perier, promu.

2e tour (choix). M. Pages (Jacques-Pierre-Marie-Louis), en remplacement de M. Duhil de Benaze, promu.

3e tour (ancienneté). M. Le Boucher d'Hérouville (Guy-Joseph-Marie), en remplacement de M. Helain, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Lambert (Bernard), en remplacement de M. Benhouhou, retraité.

2e tour (choix). M. Le Boite (François-Jean-Eugène-Marie), en remplacement de M. Lassalle, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Guidoux (Pierre-Louis-Marie), en remplacement de M. Clairin, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Bouland (René) (Ob. Pil.), en remplacement de M. Le Rol, tué au combat.

2e tour (choix). M. Allard (Michel-Jacques-Jean-Marie-Joseph), en remplacement de M. Prevot, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Viotte (Michel-Charles-Germain), en remplacement de M. Brus, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Faulques (Claude-Bernard) (Ob. Pil.), en remplacement de M. Lagatdu, retraité.

2e tour (choix). M. de Bressy de Guast (Jean-Claude-Marcel-Marie-Gustave), en remplacement de M. Durrenberger, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Angenot (Patrick-Serge-Germain) (B. P.), en remplacement de M. Gauvain, retraité.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants-colonels :

M. Humm (Alfred), en remplacement de M. Lucas de Peslouan, retraité.

M. Coudert (René-Antoine-François) (C. T.), en remplacement de M. Mora, retraité.

M. Coulon (Gabriel-Jean-Marie) (B. T.), en remplacement de M. Nageotte, retraité.

M. du Pouget de Nadaillac (Bertrand-Sigismond-Prosper-Osmond) (B. E. M. S.-B. P.), en remplacement de M. Gomez, retraité.

M. Duthoit (Pierre-Marie-Edmond-Adrien) (B. T.-B. P.). — Organisation.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les chefs d'escadron :

M. Petit (Robert-Gaston) (D. E. M.), en remplacement de M. Raguenet, retraité.

M. Gouzi (Louis-Joseph-Marius), en remplacement de M. Manet, retraité.

M. Brayda (Lucien-Denis), en remplacement de M. de Seguins-Pazzis d'Aubignan, retraité.

M. Aubert (Pierre-Camille) (B. T., D. T.), en remplacement de M. Humm, promu.

M. Tommy-Martin (François-Jacques-Marie-Joseph) (B. E. M. S., B. T.), en remplacement de M. Coudert, promu.

M. Dufay (Jean-Marie), en remplacement de M. Coulon, promu.

M. Quéchon (André-Charles-Arthur), en remplacement de M. du Pouget de Nadaillac, promu.

M. Lafite (Fernand-Paul-Joseph) (B. P.), en remplacement de M. Duthoit, promu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

2e tour (choix, 1re partie). M. Bresson (Yves-Valentin-Jean) (C. T.), en remplacement de M. Guesdon, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Gossot (Lucien-Achille), en remplacement de M. Combe, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Gamain (Georges-Louis-Charles), en remplacement de M. Delarue, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Gandouin (Louis-Marie), en remplacement de M. Wener, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bagard (André-Victor) (Ob. Pil.), en remplacement de M. Dedieu, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Abramovici (Edgar-Nelson) (D. T.), en remplacement de M. Muller, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Leclerc (Francis-Albert), en remplacement de M. Galy, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Madelaine (Eugène-Auguste-Aimable), en remplacement de M. Jacob, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Goumard (Pierre-Georges-Octave), en remplacement de M. Fabre, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Dupont (Pierre-Albert-Ferdinand), en remplacement de M. Guilhou, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dumont (Nestor-Henri-Alfred), en remplacement de M. Payen, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bardot (René-Philippe), en remplacement de M. Lecaplain, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Rossi (Bastien), en remplacement de M. Lataste, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Velut (Henri-Charles-Edouard), en remplacement de M. de Drouas, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Delpoux (Claude-Paulin-Louis) (D.E.M.), en remplacement de M. Paoli, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Thuret (Albert-Léon-Yves), en remplacement de M. Lavoix, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lecomte (Pierre-René) (B. P.), en remplacement de M. Vareilles, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Vaysse (André-Julien), en remplacement de M. Rochex, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Ladous (Jacques-Maurice-Marie), en remplacement de M. Sauthier, décédé.

1er tour (choix, 2e partie). M. Mounier (Albert-Edmond-René), en remplacement de M. Bourgogne, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Pontal (Jean-Auguste-Benjamin), en remplacement de M. Briquet, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bezacier (Henri-Claudius-Marie), en remplacement de M. Pelloix, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Valayer (Albert-Victor), en remplacement de M. Gourg, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Ruel (Léon-Maxime) (D. T.) en remplacement de M. de Cointet de Fillain, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Cros André-Léon-Philippe) (B. P.), en remplacement de M. Montaufier, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Philbert (Marcel-Alcide), en remplacement de M. Peltier, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Corbery (Jean-Alexandre-Maximilien), en remplacement de M. Logerot, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bouleau (Jacques-Georges-Charles-Marie-Joseph) (Ob. Pil.). en remplacement de M. Vinay, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Chuzeville (Marc-Théodore) (D.E.M.), en remplacement de M. Houette, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Lefort (Pierre-Marcel-André), en remplacement de M. Cousin, admis intendance.

2e tour (choix). M. François (Joseph-Laurent), en remplacement de M. Duprey, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Laurent (Jacques-Guy-René) (C. T.), en remplacement de M. Jeand'Heur, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Gossiaux (Robert-Lucien-Gabriel-Ghilsain) (B. P., Ob-Pil), en remplacement de M. Muet, retraité.

2e tour (choix). M. Laurent (Claude-André) (B. P.), en remplacement de M. Loncle, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Duval (Yves-Maurice-Lucien) (Ob. Av.), en remplacement de M. Porcherot, promu.

1er tour (ancienneté). M. Tabary (Michel-Henri-Louis-Marie), en remplacement de M. Tascon, promu.

2e tour (choix). M. Babel (Claude-Georges), en remplacement de M. Garandeau, promu.

3e tour (ancienneté). M. Cailloux (Philippe-Marie-Julien-Maurice), en remplacement de M. Le Mener, promu.

1er tour (ancienneté). M. Teillet (Serge-Georges), en remplacement de M. Menoret, promu.

2e tour (choix). M. Petit (Jacques-Raoul) (B. P.), en remplacement de M. Ledru, promu.

3e tour (ancienneté). M. Bernardet (Michel-Eugène-Achille), en remplacement de M. Fabre, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bazire (Jacques-Louis-Edmond), en remplacement de M. Barbier, promu.

2e tour (choix). M. Leroy (Jean-François-Eugène-Denis), en remplacement de M. Kervoern, promu.

3e tour (ancienneté). M. Biscaut (Serge-Henri-Louis), en remplacement de M. Beauchamps, promu.

1er tour (ancienneté). M. Simonet (Jean-Henri), en remplacement de M. Fourquet, promu.

2e tour (choix). M. Moynard (Bernard-Eugène-Lucien-Théophile), en remplacement de M. Derrez, promu.

3e tour (ancienneté). M. Derrien (Jacques-Louis-Yves), en remplacement de M. Bonnassies, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bonnaud (Michel-Maurice), en remplacement de M. Marmier, promu.

2e tour (choix). M. Lucas (Hubert-Henri-Ernest) (Ob. Pil.). en remplacement de M. d'Aboville, promu.

3e tour (ancienneté). M. Hirel (Marcel-Mathurin-Eugène-Joseph) (B. P., Ob. Av.), en remplacement de M. Le Roy, promu.

1er tour (ancienneté). M. Grognet (Philippe-Louis-Henri), en remplacement de M. Dietrich, promu.

2e tour (choix). M. Moreau (Adolphe-François), en remplacement de M. Durand, promu.

3e tour (ancienneté). M. Douay (René-Arthur-Cornil), en remplacement de M. Perrault, promu.

1er tour (ancienneté). M. Garnerone (Michele-Bernardo), en remplacement de M. Martin, promu.

2 tour (choix). M. Chabaux (Claude-Ernest-Georges), en remplacement de M. Bigot, promu.

3e tour (ancienneté). M. Bigorne (René-Louis-Francis-Florent), en remplacement de M. Bonmati, promu.

1er tour (ancienneté). M. Leroy (Henry), en remplacement de M. Durand, promu.

2e tour (choix). M. Coste (Roger-Henri) (B. P., Ob. Av.), en remplacement de M. Hinterlang, promu.

3e tour (ancienneté). M. Curis (Daniel-Marie-Antoine), en remplacement de M. Vignon, promu.

1er tour (ancienneté). M. Thébaud (Robert-Roger-Marcel) (Ob. Av.). en remplacement de M. Cornier, promu.

2e tour (choix). M. Segond (André-Jean-Jacques) (Ob. Av.), en remplacement de M. Mathevet, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Ancelet (Jean-Albert-Jules), en remplacement de M. Quantin, retraité.

1er tour (ancienneté). M. François (Jacques-Augustin-Jean), en remplacement de M. Fichen, retraité.
2e tour (choix). M. Geny (François-Louis), en remplacement de M. Castellano, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Musso (Louis-César-Charles), en remplacement de M. Constans, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Pons (Jean-Marcel-Vincent), en remplacement de M. Longepée, retraité.
2e tour (choix). M. Burthey (Henri-Emile), en remplacement de M. Soulard, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Roux (Maurice-Ernest-Marie), en remplacement de M. Sandoz, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Guintrand (Pierre-Jean-Albert), en remplacement de M. Vignol, retraité.
2e tour (choix). M. Laine (René-Gustave-Eugène-Albert) (Ob. Av.), en remplacement de M. Robert, admis service du matériel.
3e tour (ancienneté). M. Gili (René-Raymond-Jean) (Ob. Av.), en remplacement de M. Cote, tué au combat.
1er tour (ancienneté). M. de Morel (Louis-Marie-Joseph-Jean), en remplacement de M. Perret, décédé.
2e tour (ckoix). M. Housset (Bernard-Marie), en remplacement de M. Kerbrat, décédé.
3e tour (ancienneté). M. Rousseau (Pierre-André), en remplacement de M. Charrier, décédé.

Train.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants-colonels :

M. Eugène (Jean-Léon), en remplacement de M. Marcajous, retraité.
M. Claveau (Jean-Lucien-Jules), en remplacement de M. Montintin, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les chefs d'escadron :

M. Lebeau (Charles-Jacques-Joseph) (D. E. M.), en remplacement de M. Planel, retraité.
M. Lavoix (Yves-Léon-Marie-Joseph) (D. E. M.), en remplacement de M. d'Afflon de Champie, retraité.
M. Colmez (René) (D. E. M.), en remplacement de M. Queffurus, retraité.
M. Fischmeister (André-Armand-Joseph), en remplacement de M. Flaesch, retraité.
M. Cadu (Abel-Henri), en remplacement de M. Eugène, promu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Guillon (Fernand-Baptiste-Louis), en remplacement de M. Kretz, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Rosenzweig (Alfred), en remplacement de M. Fritsch, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Lefebvre (Robert-Henri) (B. P.), en remplacement de M. Huault, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Duvauferrier (Marcel-Georges), en remplacement de M. Hebras, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Ditte (Hugues), en remplacement de M. Lebeau, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Sancerni (Raymond-Joseph-Alban) (B. P.), en remplacement de M. Lavoix, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Laurent (Adrien-Claude), en remplacement de M. Colmez, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. de Grave (Joseph-Maurice-Henri-Gérard), en remplacement de M. Fischmeister, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Guillon (Roger-Louis-André), en remplacement de M. Cadu, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Lallart (Pierre-Louis-Napoléon). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Fourre (Pierre-Charles). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Gué (Stéphane-René-Arthur), en remplacement de M. Bachelet, promu.
2e tour (choix). M. Rouquet (Michel), en remplacement de M. Roustan, promu.
3e tour (ancienneté). M. Potet (Jean-Charles), en remplacement de M. Fernando, promu.
1er tour (ancienneté). M. Nadal (Pierre-Roger) (B. P.), en remplacement de M. Mejean, promu.
2e tour (choix). M. Arnoux (Pierre-Paul-Martial) (B. P.), en remplacement de M. Brunet, promu.
3e tour (ancienneté). M. Martine (Louis-Lucien-Maurice) (B. P.), en remplacement de M. Tremiot, promu.
1er tour (ancienneté). M. Couderc (Charles-Fernand), en remplacement de M. Carsoule, promu.
2e tour (choix). M. Bouillot (Paul), en remplacement de M. Guerout, promu.
3e tour (ancienneté). M. Dautel (Albert-Jean), en remplacement de M. Carayol, promu.
1er tour (ancienneté). M. Naulin (Jean-Antonin), en remplacement de M. Jouvenelle, promu.
2e tour (choix). M. Le Jeune (Pierre-Joseph-Marie), en remplacement de M. Thouin, promu.
3e tour (ancienneté). M. Trouillet (Robert-Léonard-Auguste), en remplacement de M. Thomas, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Gambin (Joseph-François), en remplacement de M. Chauvin, retraité.
2e tour (choix). M. Thomas (Henry-Pierre-Louis-René), en remplacement de M. Salm, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Gruson (Julien-Maurice) (B. P.), en remplacement de M. Thoreux, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Vermot (René-Georges), en remplacement de M. Millot, retraité.
2e tour (choix). M. Buffenoir (Emmanuel-Marie-Lucien-Pierre), en remplacement de M. Galy, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Ronot (Michel-Louis-Emile), en remplacement de M. Guillon, promu.
1er tour (ancienneté). M. Medvedeff (Alexis), en remplacement de M. Rosenzweig, promu.
2e tour (choix). M. Hermen (Charles-Jean), en remplacement de M. Lefebvre, promu.
3e tour (ancienneté). M. Millon-Fremillon (Lucien), en remplacement de M. Duvauferrier, promu.

Génie.

A. — Arme

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants-colonels :

M. Lauret (Pierre-Adolphe-Jean) (D. T.), en remplacement de M. Berger, retraité.
M. Tricot (Alexandre-Marie-Joseph) (D. T.), en remplacement de M. Kasper, retraité.
M. Anglard (Augustin-Gabriel-Jean) (D. T., B. P.). — Organisation.
M. Hayard (Charles-Albert) (D. E. M., B. P.). — Organisation.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les chefs de bataillon :

M. Amy (Maurice-Joseph-Alcide) (D. T.), en remplacement de M. Lauret, promu.
M. Sindezingue (Henri-Marcel-Jean-Baptiste-Emile), en remplacement de M. Tricot, promu.
M. Lips (Robert-Fernand) (C. T.), en remplacement de M. Anglard, promu.
M. Baudequin (Fernand-Alfred) (C. T.), en remplacement de M. Hayard, promu.
M. Boissard (Maurice) (C. T.), en remplacement de M. Verdin, promu.
M. de Baudus (Marie-Joseph-Yves) (B. P., C. T.), en remplacement de M. Miroit, promu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Bul (Louis-René) (D. T.), en remplacement de M. Amy, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Jouve (Ange-Charles-André) (C. T.), en remplacement de M. Sindezingue, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Delplancq (Jacques-Lucien-Marie) (D. T.), en remplacement de M. Lips, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Diallo (Jean-Alfred-Alysse), en remplacement de M. Baudequin, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Crabeil (Pierre-Etienne-Benjamin-Clément) (D. T.), en remplacement de M. Boissard, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Fages (Jules-Jacques-Joseph) (D. T.), en remplacement de M. de Baudus, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Berthier (Marcel-Jean) (C. T.), en remplacement de M. Merere, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Chardon du Ranquet (Edouard-Marie-Amable-Dominique) (D. T.). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Bellec (Maurice-Henri-Marie) (C. T.). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Pernod (Pierre-Louis) (D. T.). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Bigand (René-Georges-Alfred) (D. T.). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Troel (Robert-Mathurin-Marie) (D. T.). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Gardès (Jacques-André) (C. T.). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Talbourdet (Jean) (C. T.). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Beckers (Arthur-Jules-Joseph). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Veyeaux (André). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Lostie de Kerhor (Edouard-Albert) (C. T.). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Gère (Georges) (B. T.). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Attanasio (Louis-Marius). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Michelet (Jean-Marie-Rémi) (B. T.). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Chatel (Paul-Louis-Eugène-Jules) (C. T.). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Laurent (Pierre-Paul) (C. T.), en remplacement de M. Harvut, promu.
2e tour (choix). M. Goater (Raymond-Eugène-Francis-Marie), en remplacement de M. Thery, promu.
3e tour (ancienneté). M. Chaumette (Jean-Louis), en remplacement de M. Douces, promu.
1er tour (ancienneté). M. Gemelh (Jean-Alphonse), en remplacement de M. Bul, promu.
2e tour (choix). M. Haro (Lucien) (Ob. Av.), en remplacement de M. Delplancq, promu.
3e tour (ancienneté). M. Vedeau (Robert-Yves) (C. T.), en remplacement de M. Crabeil, promu.
1er tour (ancienneté). M. Croci (Paul-Robert), en remplacement de M. Berthier, promu.
2e tour (choix). M. Ollivier (Yves), en remplacement de M. Bellec, promu
3e tour (ancienneté). M. Piquemal (Jacques-Albert-Pierre), en remplacement de M. Bigand, promu.
1er tour (ancienneté). M. Denquin (Paul-Eugène-Gérard), en remplacement de M. Gardes, promu.
2e tour (choix). M. Mathieu (Charles-Nicolas-Henri), en remplacement de M. Beckers, promu.
3e tour (ancienneté). M. Camps (Noël-Simon-François) (C. T.), en remplacement de M. Lostie de Kerhor, promu.
1er tour (ancienneté). M. Colonna (Georges) (D. T.), en remplacement de M. Attanasio, promu.
2e tour (choix). M. Iribarnegaray (Roger-Calixte), en remplacement de M. Chatel, promu.
3e tour (ancienneté) M. Barailler (Roger-Simon-Jean) (C. T.), en remplacement de M. Jouve, promu.
1er tour (ancienneté). M. Gac (Vladimir-Thomas), en remplacement de M. Diallo, promu.
2e tour (choix). M. Djiane (André-David), en remplacement de M. Picq, retraité.
3e tour (ancienneté). M. de Cholier de Cibeins (Jean-Robert-Pierre-Marie), en remplacement de M. Fages, promu.
1er tour (ancienneté). M. Colin (André-Marcel-Charles), en remplacement de M. Lacoma, retraité.
2e tour (choix). M. Leprince (Hubert-Roger-Michel), en remplacement de M. Chardon du Ranquet, promu.
3e tour (ancienneté). M. Demilecamps (Louis-Victor-Edmond), en remplacement de M. Pernod, promu.

B. — Adjoints du service des matériels

Subdivision Génie.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

M. le commandant Tronel (Raymond-Henri-Joseph) (C. T.), en remplacement de M. Berard, décédé.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

4e tour (choix). M. Boivin (Pierre-Marie-Alexandre), en remplacement de M. Lahm, retraité.
1er tour ((ancienneté). M. Petit (Georges-Jean-Baptiste-Augustin), en remplacement de M. Kernevez, retraité.
2e tour (choix). M. Jeffray (Robert-Simon-Jean), en remplacement de M. Bodin, retraité.

D. — Adjoints du service des batiments

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

MM. Gonzal (Roger) (C. T.). — Organisation.
Héron (Pierre-Jean-Nestor). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. David (Jean-Baptiste-Etienne), en remplacement de M. Gonzal, promu.
2e tour (choix). M. Massimi (Joseph-Tarquin), en remplacement de M. Heron, promu.
3e tour (choix). M. Sebillotte (Maurice), en remplacement de M. Coulon, retraité.
4e tour (choix). M. Goetz (Jacques-Philippe), en remplacement de M. Beleguic, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Fau (Michel), en remplacement de M. Lohez, retraité.
2e tour (choix). M. Eminet (Roger), en remplacement de M. Poiroux, retraité.

Transmissions.

A. — Arme

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants-colonels :

M. Dubourg (Fort-Jean-Pierre-Marc) (B. P.), en remplacement de M. Hucher, promu.
M. Wolfer (Robert-André), en remplacement de M. Besnier, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les chefs de bataillon :

M. Genet (Jacques-Antoine), en remplacement de M. Dubourg, promu.
M. Vincent (André-Camille) (B. P.), en remplacement de M. Wolfer, promu.
M. Magnier (Robert-Jean), en remplacement de M. Cullmann, retraité.
M. Foucard (Jean-Casimir). — Organisation.
M. Corré (Paul-Emile). — Organisation.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Cazin (Henri), en remplacement de M. Genet, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. d'Anglade (Michel-Stephen) (D. T.), en remplacement de M. Vincent, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Paris (Jacques-Marcel-Alexandre), en remplacement de M. Magnier, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Flahaut (Lucien-Charles-Alfred) (C. T.), en remplacement de M. Foucard, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Berod (Emmanuel-Louis-Joseph), en remplacement de M. Corré, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Salaün (Jean-François), en remplacement de M. Broqua, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Dubreuil (Hubert-Jean), en remplacement de M. Depriester, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Le Quernec (Joachim-François-Marie). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Dameï (Jean). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Malvy (Emmanuel-François-Henri-Camille). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Soignon (Lucien-Maurice). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Rémy (Jacques-Marie-Augustin). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Duffort (Denis-Aimé-Jean) (D. E. M.), en remplacement de M. Cazin, promu.
2e tour (choix). M. Maillet (Jean-Claude-Paul) (B. P.), en remplacement de M. d'Anglade, promu.
3e tour (ancienneté). M. Blanchet (Claude-Paul-Camille) (B. P.), en remplacement de M. Paris, promu.
1er tour (ancienneté). M. Fayol (Albert-Jean-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Flahaut, promu.
2e tour (choix). M. Berton (André-Auguste), en remplacement de M. Berod, promu.
3e tour (ancienneté). M. Maillard (Maurice), en remplacement de M. Salaün, promu.
1er tour (ancienneté). M. Zaragoza (Jacques) (B. P.), en remplacement de M. Dubreuil, promu.
2e tour (choix). M. Buttet (André-Gaston-Marie), en remplacement de M. Le Quernec, promu.
3e tour (ancienneté). M. Coutellier (Max-Lucien-Gaston), en remplacement de M. Dameï, promu.
1er tour (ancienneté). M. Bucquet (Paul-Faldoni-Louis) (D. T.), en remplacement de M. Malvy, promu.
2e tour (choix). M. Grosjean (Roger-Charles), en remplacement de M. Soignon, promu.
3e tour (ancienneté). M. Epaillard (Bernard-Jean-François-Joseph), en remplacement de M. Rémy, promu.
1er tour (ancienneté). M. Houriez (Edmond-Ernest-Benoît), en remplacement de M. Freitag, retraité.
2e tour (choix). M. Baudouin (Roger-Georges-Félicien), en remplacement de M. Morazzani, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Leplant (André-Paul-Gabriel), en remplacement de M. Ghendrih, démissionnaire.

B. — Cadre des adjoints des services des matériels

Subdivision Transmissions.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

MM. Lemaire (René-Jean-Baptiste) (C. T.). — Organisation.
Delhom (Michel-Jean-Bonaventure). — Organisation.
Laplace (René-Louis). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

3e tour (choix). M. Gras (Etienne-Louis), en remplacement de M. Lemaire, promu.
4e tour (choix). M. Nourtier (René-Joseph-Arthur-Marie), en remplacement de M. Delhom, promu.
1er tour (ancienneté). M. Gemehl (Jean-Louis-Maurice) (B. P.), en remplacement de M. Laplace, promu.

Cadre spécial

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

M. le lieutenant-colonel Arnaud (Pierre-Raoul-Maurice) en remplacement de M. Michelangeli, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1961.)

Les commandants :

M. Galtier (Maurice-Georges), en remplacement de M. Chossat, retraité.
M. Guy (Lucien-Louis-René), en remplacement de M. Arnefaux, retraité.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les commandants :

M. Caillou (Robert-Eugène), en remplacement de M. Dupont, retraité.
M. Doulcet (Louis-Marie-Joseph-Augustin), en remplacement de M. Simonin, retraité.
M. Delport (Jean-Joseph), en remplacement de M. Arnaud, promu.
M. Sirmain (Raymond-Ernest). — Organisation.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1961.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Geraud (Maurice-François), en remplacement de M. Chetaud, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Duthil (Louis-Jean-Bernard), en remplacement de M. Gueydan, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Raffalli (Ange-Marie), en remplacement de M. Simon, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Aubel (Roger-Antoine), en remplacement de M. Monfort, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Delon (Edouard-Marc-Roger), en remplacement de M. Raffier, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Ferracci (Paul-François), en remplacement de M. Guintrand, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Cazaux (Auguste-François), en remplacement de M. Galtier, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Lambert (Raymond-Georges-Albert), en remplacement de M. Guy, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Hilt (Antoine-Jean-Robesrt). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Solano (Joseph-Gaston-Robert). — Organisation.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Sentignant (Joseph), en remplacement de M. Ludwig, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Nicolas (Henri-Marcel-Louis), en remplacement de M. Caillou, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Touron (Charles-Joseph), en remplacement de M. Doulcet, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Ardhuin (Alfred), en remplacement de M. Delport, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Grosjean (Pierre-Marcel-Alexis), en remplacement de M. Sirmain, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Lesoile (André-Eugène). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Chabance (Jean-Camille). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Moreau (Robert-André). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie) — M. Husson (Pierre-Germain). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Martin (André-Alfred). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Chandioux (François-Henri). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Babin (Louis-Marie-Abel-Noël). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Garravet (Henri-Elie-Julien). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Chatras (Jean-Baptiste). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Vissac (Roger-Jean-Pierre-Joseph). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1961.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Bruyère (Charles-Pierre-Henri), en remplacement de M. Balondrade, retraité.
2e tour (choix). M. Pasque (Pierre-Emile-Noël), en remplacement de M. Rochon, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Antony (Victor-Joseph), en remplacement de M. Seigneuret, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Le Bras (Pierre-Louis-Guillaume), en remplacement de M. Peru, retraité.
2e tour (choix). M. Tavera (Jean-Paul), en remplacement de M. Thurwaechter, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Suty (André-Joseph), en remplacement de M. Louis, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Metges (Mathieu), en remplacement de M. Corroyez, retraité.
2e tour (choix). M. Boissinot (Jean-René-Joseph), en remplacement de M. Rivoal, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Desbois (Maurice), en remplacement de M. Rattie, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Massaloux (Jean-Marcel), en remplacement de M. Geraud, promu.
2e tour (choix). M. Stéphant (François-Joseph-Marie), en remplacement de M. Duthil, promu.
3e tour (ancienneté). M. Cousinie (Roger-Lucien), en remplacement de M. Raffalli, promu.
1er tour (ancienneté). M. Dubourg (Léon-Albert), en remplacement de M. Aubel, promu.
2e tour (choix). M. Corroyez (Lucien-Ferdinand), en remplacement de M. Delon, promu.
3e tour (ancienneté). M. Person (Auguste-Louis), en remplacement de M. Ferracci, promu.
1er tour (ancienneté). M. Guivarc'h (Yves-François-Marie), en remplacement de M. Cazaux, promu.
2e tour (choix). M. Sainte-Marie (Jean-Léon), en remplacement de M. Lambert, promu.
3e tour (ancienneté). M. Derrien (Eugène-Antoine-Joseph), en remplacement de M. Hilt, promu.
1er tour (ancienneté). M. Borg (Vincent-Félix), en remplacement de M. Solano, promu.
2e tour (choix). M. Poinsignon (Albert). — Organisation.
3e tour (ancienneté). M. Leveugle (Marcel-Omer). — Organisation.
1er tour (ancienneté). M. Bastien (René-Eugène). — Organisation.
2e tour (choix). M. Bertrand (André-Louis). — Organisation.
3e tour (ancienneté). M. Cocheril (Louis-Joseph). — Organisation.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Troclet (Désiré-Alfred), en remplacement de M. Einsweiler, retraité.
2e tour (choix). M. Hansen (Paul-Eugène), en remplacement de M. Genot, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Isnard (Antoine-Marie), en remplacement de M. Vachey, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Allisse (Gaston-Elie-Joseph), en remplacement de M. Labesse, retraité.
2e tour (choix). M. Py (Lucien-Maurice-Georges), en remplacement de M. Rambour, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Rey (René-Gustave-Justin), en remplacement de M. Mader, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Jayet (Raoul-Pierre-Emile), en remplacement de M. Cresson, retraité.
2e tour (choix). M. Fleutot (Jean-Gabriel-Julien), en remplacement de M. Gaire, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Saillard (André-Valentin-Maurice), en remplacement de M. Chaput, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Collin (René), en remplacement de M. Evain, retraité.
2e tour (choix). M. Maubert (Germain-Albert), en remplacement de M. Tajan, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Gay (Armand-Félix-Eugène-Valentin), en remplacement de M. Sentignant, promu.
1er tour (ancienneté). M. Sonnard (Rémy-Aimé-Léonce), en remplacement de M. Nicolas, promu.
2e tour (choix). M. Pinson (André-Alphonse-Eugène), en remplacement de M. Touron, promu.
3e tour (ancienneté). M. Dubarry (Octave-Basile), en remplacement de M. Ardhuin, promu.
1er tour (ancienneté). M. Maltaverne (Louis), en remplacement de M. Grosjean, promu.
2e tour (choix). M. Croce (Lucien-Gaston), en remplacement de M. Lesoile, promu.
3e tour (ancienneté). M. Cogne (François-Arthur-Eugène), en remplacement de M. Chabance, promu.
1er tour (ancienneté). M. Fourie (Jean-Alfred), en remplacement de M. Moreau, promu.
2e tour (choix). M. Bourdonnel (Marius-Antonin), en remplacement de M. Husson, promu.
3e tour (ancienneté). M. Paren (Albert-Marcel-André), en remplacement de M. Martin, promu.
1er tour (ancienneté). M. Bocquet (Henri-Louis), en remplacement de M. Chandioux, promu.
2e tour (choix). M. André (Henri-Paul-Adolphe), en remplacement de M. Babin, promu.
3e tour (ancienneté). M. Mugnier (Louis-Léon), en remplacement de M. Garravet, promu.
1er tour (ancienneté). M. Marlier (Gustave), en remplacement de M. Chatras, promu.
2e tour (choix). M. Barnel (Augustin-Paul-Eugène), en remplacement de M. Vissac, promu.
3e tour (ancienneté). M. Teyssèdre (Jean). — Organisation.
1er tour (ancienneté). Moal (Joseph). — Organisation.
2e tour (choix). M. Varini (Robert-Joseph-Albert). — Organisation.
3e tour (ancienneté). M. Ducret (Roger-Jean). — Organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1961.)

MM. les sous-officiers :

Foata (François-Antoine).
Mira (Roger-Hector).
Kacha Abdelkader.
Germain (Max-Antonin-Auguste).
Raymond (Martial) (B. P.).
Broux (Jean-François).
Maillard (Albert-François-Julien-Marie).
Chesne (André-Louis-Henri).
Lamande (François-Marie).
Le Chevert (Yves).
Perrin (Henri-Bernard-Jean-Gabriel).
Grenier (Maurice-Auguste-Charles).
Lecugy (Gaston-Jean-Marie).
Basquin (Narcisse-Druon).
Schwerer (Paul-Joseph).
Bertinaria (Régis-Candide-Alix).
Trotot (René-Charles).

Service du matériel de l'armée de terre.

CADRE DE DIRECTION

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe (colonel).

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les ingénieurs en chef de 2e classe (lieutenants-colonels) :

M. Viard (Didier-Charles) (B. T.), en remplacement de M. Pradier, retraité.
M. Gauguier (André-Marcel-Camille) (B. T.), en remplacement de M. Derode, promu.

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe (lieutenant-colonel).

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les ingénieurs principaux (commandants) :

M. Guillot (René-Joseph-André), en remplacement de M. Béchereau, promu.
M. Duhamel (André-Charles) (B. T., B. P.), en remplacement de M. Prevost, promu.

Au grade d'ingénieur principal (commandant).

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les ingénieurs de 1re classe (capitaines) :

M. Combes (José-Henri-Laurent) (D. T., C. T.), en remplacement de M. Parrême, promu.
M. Boube (Maurice-Joseph-Bertrand) (D. T.), en remplacement de M. Crespin, promu.
M. Henriet (Jean-Joseph-Stéphane) (D. T., C. T.), en remplacement de M. Santraille, promu.
M. Trebel (Julien-Marie-Bienaimé) (D. T.), en remplacement de M. Marcou, promu.
M. Baudin (Henri) (B. T., D. T., B. P.), en remplacement de M. Naudin, promu.
M. Nicolas-Vullierme (Pierre-Marie-Félix) (B. T., D. T.), en remplacement de M. Puvis, promu.

CADRE TECHNIQUE

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les commandants :

MM. Le Rest (Pierre-Marie) (C. T.). — Organisation.
Thomas (Marcel-Charles-Constant) (C. T.). — Organisation.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

M. Bartels (Pierre) (B. P.), en remplacement de M. Pierre, retraité.
M. Gaultier (Paul-Albert-Georges) (Mé. Av.), en remplacement de M. Marty, décédé.
M. Honoré (André-Robert) (C. T.), en remplacement de M. Kernin, retraité.
M. May (Georges-Marcel-Edmond), en remplacement de M. Benard, retraité.
M. Poite (Raymond-Lucien-Fernand), en remplacement de M. Le Rest, promu.
M. Schemel (Pierre-Joseph-Guillaume) (C. T.), en remplacement de M. Thomas, promu.
M. Estingoy (Raoul-Max-Firmin). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Sourbets (Joseph-Simon), en remplacement de M. Debard, promu.

2e tour (choix). M. Henry (Lucien), en remplacement de M. Boulanger, promu.

3e tour (choix). M. Macaire (Robert-Albert-Clodomir) (C. T.), en remplacement de M. Florentin, retraité.

4e tour (choix). M. Bodin (André-Gabriel), en remplacement de M. Didier, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Germaine (Pierre-André), en remplacement de M. Georgel, retraité.

2e tour (choix). M. Cougoule (Gaston-Maximin), en remplacement de M. Grapin, retraité.

3e tour (choix). M. Lamouroux (Robert-Gaston-Hippolyte), en remplacement de M. Bonvallot, retraité.

4e tour (choix). M. Perroutin (Roger-Raimond), en remplacement de M. Van Lierde, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Anciaux (Robert-Joseph), en remplacement de M. Olivier, retraité.

2e tour (choix). M. Laumonier (Fernand), en remplacement de M. Wintzerith, retraité.

3e tour (choix). M. Delaporte (Marc-Adéodat-Alfred), en remplacement de M. Bartels, promu.

4e tour (choix). M. Sonally (François-Jean), en remplacement de M. Gaultier, promu.

1er tour (ancienneté). M. Marquette (Roger-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Honoré, promu.

2e tour (choix). M. Chaussat (André-Louis), en remplacement de M. May, promu.

3e tour (choix). M. Rous (Maxime-Raymond-Camille), en remplacement de M. Poite, promu.

4e tour (choix). M. Trochet (Lucien-Roger-Léon), en remplacement de M. Schemel, promu.

Cadre administratif

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

M. Bonnet (Jean-Mathieu), en remplacement de M. Leclerc, décédé.

M. Gautier (Firmin), en remplacement de M. Dumy, promu.

M. Georgin (André-Emile), en remplacement de M. Nicot, retraité.

M. Schmaltz (Alphonse-Frédéric), en remplacement de M. Imbert, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

2e tour (choix). M. Vogeleisen (Romain), en remplacement de M. Pagon, retraité.

3e tour (choix). M. Rodalec (Henri-Yves-Marie), en remplacement de M. Lenoir, retraité.

4e tour (choix). M. Gauthiez (Jean-Joseph), en remplacement de M. Bassier, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Etcheverry (Michel-Jean), en remplacement de M. Doat, retraité.

2e tour (choix). M. Georges (Pierre-Léon), en remplacement de M. Chevalier, retraité.

3e tour (choix). M. Tourret (Arsène), en remplacement de M. Ceysson, retraité.

4e tour (choix). M. Jouhet (Jean-Joseph-Antonin), en remplacement de M. Bonnet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Briand (François-Joseph), en remplacement de M. Gautier, promu.

2e tour (choix). M. Blin (Maximilien-Maurice), en remplacement de M. Georgin, promu.

3e tour (choix). M. Abel (Georges-Auguste-Emile), en remplacement de M. Schmaltz, promu.

4e tour (choix). M. Deflandre (Gaston). — Organisation.

1er tour (ancienneté). M. Bernard (Gontran-Victor-Michel-Henri). — Organisation.

2e tour (choix). M. Charavet (Georges-Marius-Frédéric). — Organisation.

3e tour (choix). M. Tordo (Albert-Henri). — Organisation.

4e tour (choix). M. Martin-Berne (Fernand-Gaston). — Organisation.

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les intendants militaires de 2e classe :

M. Barbaras (Georges-Charles), en remplacement de M. Viot, retraité.

M. Auvray (Jean-Robert), en remplacement de M. Huguet, retraité.

M. Hecht (Jean-Victor-Marie-Alexandre), en remplacement de M. Achard, retraité.

M. Bardet (Arthur), en remplacement de M. Dardant, retraité.

M. Oheix (Gérard-Pierre-Joseph), en remplacement de M. Gaultier de Kermoal, retraité.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les intendants militaires de 3e classe :

M. Cochard (Jean-Baptiste) (B. P.), en remplacement de M. Barbaras, promu.

M. Digne (Marcel-Georges), en remplacement de M. Auvray, promu.

M. Costey (Pierre-Marie-Charles), en remplacement de M. Hecht, promu.

M. Villiers (Pierre-Louis-Auguste), en remplacement de M. Bardet, promu.

M. Ciavaldini (Raoul-Jacques-Henri), en remplacement de M. Oheix, promu.

B. — Officiers d'administration

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

M. le commandant d'administration Duhem (Marcel), en remplacement de M. Cure, retraité.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines d'administration :

M. Cornilleau (Jean-Marie-Clément-Joseph), en remplacement de M. Duhem, promu.

M. Paumier (Marc-Jean-Gaston), en remplacement de M. Dufour, promu intendant militaire de 3e classe.

M. Chavanier (Marc-Pierre-Henri), en remplacement de M. Schmitz, retraité.

M. Brunet (Jean-Emile-Fernand-Adolphe), en remplacement de M. Maitrejean, retraité.

M. Bigot (Alexis-Pierre), en remplacement de M. Dupuis, retraité.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants d'administration :

1er tour (ancienneté). M. Pierson (Emile-Abel), en remplacement de M. Cornilleau, promu.

2e tour (choix). M. Aymard (Marcel-Eugène), en remplacement de M. Paumier, promu.

3e tour (choix). M. Coudert (Pierre-Jean), en remplacement de M. Chavanier, promu.

4e tour (choix). M. Brunet (Pierre-Henri-Emile), en remplacement de M. Brunet (Jean), promu.

1er tour (ancienneté). M. Vanderbeken (Georges-Lucien), en remplacement de M. Bigot, promu.

2e tour (choix). M. Sauvage (Louis-Marcel), en remplacement de M. Corbarieu, retraité.

3e tour (choix). M. Duvic (Roger-Alfred), en remplacement de M. Nouaille-Degorce, promu intendant militaire adjoint.

4e tour (choix). M. Fayal (Alexandre-Marius-Pierre), en remplacement de M. Gaillard, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Pelletier (Raymond-Armand-Léon), en remplacement de M. Fromont, retraité.

2e tour (choix). M. Favrit (William-André), en remplacement de M. Mathon, retraité.

Service des fabrications d'armement.

A. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les ingénieurs militaires de 1re classe :

1er tour (choix, 2e partie). M. Schuyer (Maurice-Simon), en remplacement de M. Hua, placé en congé sans solde interrupteur d'ancienneté.

2e tour (choix, 1re partie). M. Oudin (Jacques-Christian), en remplacement de M. Lebegue, promu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les ingénieurs militaires de 2e classe :

24e tour (ancienneté). M. Gillon (Francis-Maurice), en remplacement de M. Mallet, promu.

25e tour (choix). M. Massieux (Jean), hors cadre.

26e tour (ancienneté). M. Thery (Christian-Louis), en remplacement de M. Hallier, promu.

27e tour (ancienneté). M. Gentil (Bruno), en remplacement de M. Bagneux, promu.

28 tour (choix). M. Kouznetzoff (Léonid), en remplacement de M. Ollivier, promu.

B. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les ingénieurs militaires principaux :

M. Bensadoun (Maurice-Moïse), hors cadre.

M. Martre (Jean-François-Henri), en remplacement de M. Cantin, promu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

2e tour (choix, 1re partie). M. l'ingénieur militaire de 1re classe Cochet-Grasset (Jacques-André-Lucien), en remplacement de M. Bedoura, promu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

3e tour (choix). M. l'ingénieur militaire de 2e classe Etienne (Michel-Albert-Maurice), en remplacement de M. Le Menestrel, promu.

C. — CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur en chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les ingénieurs principaux :

M. Lohat (Emile-Désiré-Auguste-Eugène), en remplacement de M. Arnaud, retraité.

M. Meynier (Paul-André), en remplacement de M. Rougeron, retraité.

Au grade d'ingénieur principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les ingénieurs de 1re classe :

M. Bombenger (Alfred), en remplacement de M. Deblay, retraité.

M. Rickebusch (Henri-Jules-Jean), en remplacement de M. de Beauvais, retraité.

M. Josset (Henri-Joseph), en remplacement de M. Lohat, promu.

M. Mounier (Paul-Marius-Jacques), en remplacement de M. Meynier, promu.

D. — CORPS DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DE L'ARMEMENT

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

2e tour (choix). M. l'officier d'administration de 2e classe Carreras (Diégo-Perez), en remplacement de M. Degeorges, placé en position hors cadre.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants-colonels :

M. Royaux (Emile-Joseph-Michel), en remplacement de M. Nicolazo de Barmon, retraité.

M. Lambert (Roger-Michel-Emile) (D. E. M.), en remplacement de M. Pariset, retraité.

M. Ceccaldi (André-François), en remplacement de M. Voisard, retraité.

M. Linard (Alexandre-Raoul-Marie), en remplacement de M. Chapouthier, retraité.

M. Caillaud (Maurice-Jean) (D. E. M.), en remplacement de M. Vidal, promu.

M. Lauriere (André-Marcel) (B. P.), en remplacement de M. Frat, promu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les chefs de bataillon :

M. Malgorn (Maurice-Eugène-Marie), en remplacement de M. Suberbie, retraité.

M. Bourriquen (Francis-Jean-Auguste) (D. E. M.), en remplacement de M. Gas, retraité.

M. Marulier (André-Victor-Eugène), en remplacement de M. Laffisse, retraité.

M. Charoy (André-Georges-Auguste), en remplacement de M. Mounie, retraité.

M. Madec (Marcel-Jean-Marie), en remplacement de M. Gasnault, retraité.

M. Léost (Jean-Auguste), en remplacement de M. de Gouvion Saint-Cyr, promu.

M. Chauvet (Robert-Jean), en remplacement de M. Matayron, retraité.

M. Raux (Charles-Jean-Baptiste) (C. T.), en remplacement de M. Fohrenbach, retraité.

M. Sciou (Jean), en remplacement de M. Royaux, promu.

M. Athiel (Jean-Stanislas) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Lambert, promu.

M. Patureau-Mirand (Roger-Marie-Joseph-Camille), en remplacement de M. Ceccaldi, promu.

M. Mathieu (Albert-Régis), en remplacement de M. Linard, promu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Schlappi (Louis-François), en remplacement de M. Bourrat, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Fradin (Gérard-Eugène-Maurice), en remplacement de M. Chansard, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Betemps (Louis-François) (D. E. M.), en remplacement de M. Gravier, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Humbert (Jean-Victor) (D. E. M.), en remplacement de M. Autrand, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Redon (Louis-Adolphe) (capitaine à titre temporaire du 1er juin 1945), en remplacement de M. Chabot, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Adge (Paul-André) (D. E. M.), en remplacement de M. Cinquabre, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Magnier (Georges-Sylvestre-Robert), en remplacement de M. Dumas, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Wastin (André-Clément-Victor) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Besson, décédé.

1er tour (choix, 2e partie). M. Perez (Charles-Gabriel), en remplacement de M. Lindenmann, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Morvan (André-Victor), en remplacement de M. Malgorn, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Ferry (Hubert), en remplacement de M. Bourriquen, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Thomann (Marie-Joseph-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Marulier, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Jouannic (Yves-Joseph-Lucien-Marie), en remplacement de M. Charoy, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Rioual (François) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Madec, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Jouanno (Pierre-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Leost, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Garnier (Jean-Albert) (B. P.), en remplacement de M. Chauvet, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Morère (Jean-François-Eugène), en remplacement de M. Raux, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Albospeyre (Max-Marcel), en remplacement de M. Sciou, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Buntz (Joseph-Louis-Rodolphe), en remplacement de M. Athiel, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Boudoute (Adrien-Marie-Bernard), en remplacement de M. Patureau-Mirand, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Mattéi (Jean-Joseph), en remplacement de M. Mathieu, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. d'Escrienne (Jean-Edmond-Marie-Henri). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Quentel (Antoine-François-Marie). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Laboureix (Pierre-Jean-Elie), (D. E. M.). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Perrodo (Jean-Marcel). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. de Rouvroy de Saint-Simon (Louis-Claude). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Morichère (Pierre) (B. T., D. T., B. P.). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Robert (Maurice). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Saindrenan (Pierre-Jacques-Jean-Marie) (B. P.). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Charpentier (René-Marcel-Charles). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1961).

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Le Berre (Corentin-Jean-Marie), en remplacement de M. Robedat, promu.
2e tour (choix). M. Danet (Michel-Yves-Georges) (B. P.), en remplacement de M. Chavet, promu.
3e tour (ancienneté). M. Courbes (Pierre), en remplacement de M. Ziegler, promu.
1er tour (ancienneté). M. Lebeau (Louis-Joseph), en remplacement de M. Noyalet, promu.
2e tour (choix). M. Remaud (Maurice-Henri-Marie-Marcel) (B. P.), en remplacement de M. Mademba Sy, promu.
3e tour (ancienneté). M. Maître (Louis) (Ob. Av.), en remplacement de M. Priet, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Ferrucci (Jean-Pierre), en remplacement de M. Gary, retraité.
2e tour (choix). M. Gouet (Gaston-André), en remplacement de M. Reynaud, promu.
3e tour (ancienneté). M. Panis (Robert-Louis-Marie), en remplacement de M. Gras, promu.
1er tour (ancienneté). M. Jollet (Pierre-Louis-Clément), en remplacement de M. Cornu, promu.
2e tour (choix). M. Coutures (Jacques-Adrien-Victor-Froment), en remplacement de M. Camus, promu.
3e tour (ancienneté). M. Muller (Jean-René), en remplacement de M. Mafi-Berthier, promu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Gauthier (Gilbert-Louis-Georges), en remplacement de M. Le Rest, retraité.
2e tour (choix). M. Van Waetermeulen (Henri-Joseph-Marie), en remplacement de M. Flandin, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Déces (Joseph-Henri-Marie-Jean), en remplacement de M. Chevailler, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Joubert (Jean-Robert-Louis), en remplacement de M. Guinot, retraité.
2e tour (choix). M. Fritschi (Jacques-Richard), en remplacement de M. Delsol, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Dubreuil (Guy-Robert), en remplacement de M. Arbey, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Vassart (Jean-Elie), en remplacement de M. Pichon, retraité.
2e tour (choix). M. Jolibois (Raymond-Emile), en remplacement de M. Baur, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Renard (Marcel-Auguste-Eugène), en remplacement de M. Tesseire, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Cazeneuve (Luc-Albert), en remplacement de M. Lebuy, promu.
2e tour (choix). M. Barrère (Jean-François), en remplacement de M. Lazennec, promu.
3e tour (ancienneté). M. Mandron (Guy-Alfred-Jules), en remplacement de M. Bianconi, promu.
1er tour (ancienneté). M. Willotte (Hervé-Jean-Marie-Joseph), en remplacement de M. Le Porz, promu.
2e tour (choix). M. Vernier (Jean-Raymond-Auguste), en remplacement de M. Bouet, promu.
3e tour (ancienneté). M. Vinet (Gaston-Louis-Eugène), en remplacement de M. Cheylus, promu.
1er tour (ancienneté). M. Golder (Georges-Edmond), en remplacement de M. Thibaudeau, promu.
2e tour (choix). M. Blaizot (Yves-Louis-Roger), en remplacement de M. Saint-Macary, promu.
3e tour (ancienneté). M. Gras (Claude-Victor) (B. P.), en remplacement de M. Alexandre, promu.
1er tour (ancienneté). M. Cazal (Bernard) (B. P.), en remplacement de M. Chevalier, promu.
2e tour (choix). M. Jan (Yves-Germain-Maxime), en remplacement de M. Gibaud, promu.
3e tour (ancienneté). M. Broussot (Marcel-Louis), en remplacement de M. Schmitt, promu.
1er tour (ancienneté). M. Poirson (Jean-Marie-Pierre), en remplacement de M. de Boisset, promu.
2e tour (choix). M. Eyraud (Pierre-Victor), en remplacement de M. Lavoye, promu.
3e tour (ancienneté). M. Thibault (Robert-René), en remplacement de M. Michel, promu.
1er tour (ancienneté). M. Levavasseur (André-Robert), en remplacement de M. Maurel, retraité.
2e tour (choix). M. Lepage (Jean-Christian-Roland), en remplacement de M. Margueron, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Mondoulet (Hubert), en remplacement de M. Simoni, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Bousquet (François-Claude-Charles), en remplacement de M. Faubrujon, retraité.
2e tour (choix). M. Le Boulanger (Michel-Paul-Joseph-François) (B. P.), en remplacement de M. Clavel, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Marcesche (Pierre-Marie-Christophe), (B. P.), en remplacement de M. Schlappi, promu.
1er tour (ancienneté). M. Vinet (André-Roland-Maurice), en remplacement de M. Fradin, promu.
2e tour (choix). M. Hardy (Paul-Charles-Marie-Jean), en remplacement de M. Betemps, promu.
3e tour (ancienneté). M. Brabant (Jean-Augustin-Eugène) (B. P.), en remplacement de M. Humbert, promu.
1er tour (ancienneté). M. Grandclair (Georges-Camille-Pierre), en remplacement de M. Redon, promu.
2e tour (choix). M. Bories (André-Claude), en remplacement de M. Adge, promu.
3e tour (ancienneté). M. Jund (Louis-Yves-Bernard), en remplacement de M. Magnier, promu.
1er tour (ancienneté). M. Menigoz (Henri-Claude-Yves), en remplacement de M. Wastin, promu.
2e tour (choix). M. Dieux (Francis-Louis), en remplacement de M. Perez, promu.
3e tour (ancienneté). M. Mathieu (Guy-Auguste-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Morvan, promu.
1er tour (ancienneté). M. Laboureur (Jean-François-Jacques-Marie), en remplacement de M. Ferry, promu.
2e tour (choix). M. Monroc (Martin), en remplacement de M. Thomann, promu.
3e tour (ancienneté). M. Sempey (Jean-Lucien-Henri), en remplacement de M. Jouannic, promu.
1er tour (ancienneté). M. Fonferrier (Paul-Octave-André), en remplacement de M. Rioual, promu.
2e tour (choix). M. Craman (Henri-Louis-Paul), en remplacement de M. Jouanno, promu.
3e tour (ancienneté). M. Auvray (Michel-Pierre-Simon), en remplacement de M. Garnier, promu.
1er tour (ancienneté). M. Bourgin (Roger-Amand-Basile) (B. P.), en remplacement de M. Morere, promu.
2e tour (choix). M. Malmon (Christian-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Albospeyre, promu.
3e tour (ancienneté). M. Touret (Georges-Roger), en remplacement de M. Buntz, promu.
1er tour (ancienneté). M. Sénéchal (André-Alphonse), en remplacement de M. Boudoute, promu.
2e tour (choix). M. Asnard (Roland-Joseph-Jean-Marie), en remplacement de M. Mattei, promu.
3e tour (ancienneté). M. Boëlle (Raymond) (B. P.), en remplacement de M. d'Escrienne, promu.
1er tour (ancienneté). M. de Piolenc (Marcel-Ennemond-Henri-Marie), en remplacement de M. Quentel, promu.
2e tour (choix). M. Laurent (Etienne-Edouard-Gabriel), en remplacement de M. Laboureix, promu.
3e tour (ancienneté). M. Delanghe (Albert), en remplacement de M. Perrodo, promu.

Artillerie de marine.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants-colonels :

M. Waroux (Raymond-Joseph) (D. E. M.), en remplacement de M. Clay, retraité.

M. Dubois (Georges-Marie-Joseph), en remplacement de M. Bich, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les chefs d'escadron :

M. Ourgaud (Marc-Gabriel-François-Emile), en remplacement de M. Maurer, promu.

M. Gouachon (Jean-Laurent), en remplacement de M. Desroses, retraité.

M. Bapst (Pierre-Germain), en remplacement de M. Waroux, promu.

M. Genet (Jean-Paul-Marie-André), en remplacement de M. Dubois, promu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Fürstoss (Joseph-Paul), en remplacement de M. Burban, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bonnin (Louis-Maurice-Jacques) (D. E. M.), en remplacement de M. Lépine, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Belloli (Yves-Henri-Sylvain) (C. T.), en remplacement de M. Forestier, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Tourangin (Henri-Marie-Jean-Antoine) (B. T., D. T.), en remplacement de M. Ourgaud, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Henge (Bernard-Clément), en remplacement de M. Gouachon, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Patoureau (Hervé-Francisque-Savinien) (D. E. M.), en remplacement de M. Bapst, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Jamet (Jacques-Henri), en remplacement de M. Genet, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mir (Jean-René-Robert). — Organisation

1er tour (choix, 2e partie). M. Clémenti (Jean-Henri). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mangeney (Pierre-Antoine) (B. P.). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Varrieras (Léon-Delphin-Jean-Joseph) (ob. pil.). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. L'Hostis (François). — Organisation.

Au grade de capitaine

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Eugène (Robert-Jean), en remplacement de M. Briffaud, décédé.

2e tour (choix). M. Leclerc (Jacques-Henri-Gabriel) (D. E. M.), en remplacement de M. Maître, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Folletet (Pierre-Bernard), en remplacement de M. Penfrat, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Beauducel (Léon-Louis-Alexis-Auguste), en remplacement de M. Nègre, retraité.

2e tour (choix). M. Coulon (René-Robert) (C. T.), en remplacement de M. Cramoisy, promu.

3e tour (ancienneté). M. Massault (Jacques-Marie-Gabriel), en remplacement de M. Combes, promu.

1er tour (ancienneté). M. Cau (Lucien-Alphonse-Bernard), en remplacement de M. Fürstoss, promu.

2e tour (choix). M. Borrel (Raphaël-Louis), en remplacement de M. Bonnin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Vagne (Jacques-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Belloli, promu.

CADRE SPÉCIAL

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

M. le commandant Orsini (Philippe-Antoine) « A. G. ». — Organisation.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1961.)

1er tour (choix, 2e partie). M. le capitaine Fournier (Alain-Armand-Noël), « A. G. », en remplacement de M. Orsini, promu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

2e tour (choix, 1re partie). M. Antonietti (Félix-Henri-Noël) « A G. ». — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Baux (Sébastien-Joseph-Emmanuel) « A. G. ». — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1961.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Le Verge (Jean-François-Yvon-Marie) « A. G. », en remplacement de M. Fournier, promu.

2e tour (choix). M. Doaré (Louis-Joseph-Marie) (B. P.) « A. G. ». — Organisation.

3e tour (ancienneté). M. Lalanne (Pierre-Yvan) « A. G. ». — Organisation.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Daniel (Octave-Jérôme) « A. G. », en remplacement de M. Antonietti, promu.

2e tour (choix). M. Courteaux (Jean-Martin-Joseph-Marie) « A. G. », en remplacement de M. Baux, promu.

3e tour (ancienneté). M. Tourillon (Georges-Auguste) « A. G. ». — Organisation.

1er tour (ancienneté). M. Tap (André-Louis-Constant) « A. G. ». — Organisation.

2e tour (choix). M. Courault (Marcel-René) « A. G. ». — Organisation.

3e tour (ancienneté). M. Aupetit (André) (B. P.) « A. G. ». — Organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1961.)

Les sous-officiers :

MM.
Gualdi (François) « A. G. ».
Martin (Robert-Georges-Raymond) « A. G. ».
Bouette (Jean-Julien) « A. G. ».
Village (René) « A. G. ».
Claudon (Henri-Paul-Ernest) « A. G. ».
Metou (Frédéric) « A. G. ».
Ly Mamadou « A. G. » (R. T.).

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES MATÉRIELS ET BATIMENTS

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

M. le capitaine Cazauran (Etienne-Auguste-Henri), en remplacement de M. Giraud, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

4e tour (choix). M. Geneste (André), en remplacement de M. Cazeaux, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Geneau (Marcel-Georges), en remplacement de M. Cazauran, promu.

ADJOINTS TECHNIQUES DES MATÉRIELS ET BATIMENTS

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les capitaines :

M. Choppin (Louis-Jean) « ouv. », en remplacement de M. Garçonnet, promu.

M. Ricoux (Yves) (C. T., B. P.) « ouv. », en remplacement de M. Noël, décédé.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants :

3e tour (choix). M. Orsini (Jean-Vitus) « ouv. », en remplacement de M. Choppin, promu.

4e tour (choix). M. David (Gustave-Adolphe-Paul-Henri-Louis-Eugène) (C. T.) « ouv. », en remplacement de M. Ricaux, promu.

Intendants militaires.

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

M. l'intendant militaire de 2e classe Petavy (Amédée-Edouard-Emile), en remplacement de M. Chandelier, retraité.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

M. l'intendant militaire de 3e classe Schwartzler (André-Charles), en remplacement de M. Queney, promu.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'INTENDANCE

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les lieutenants d'administration :

1er tour (ancienneté). M. Voisin (Alban), « B », en remplacement de M. Bion, retraité.

2e tour (choix). M. Maria (Jean-Esprit), « M », en remplacement de M. Guillot, décédé.

3e tour (choix). M. Marchiset (Marie-Antoine-Joseph-André), « B », en remplacement de M. Drukker, retraité.

Service de santé.

a) MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les médecins lieutenants-colonels :

M. Saint-Cyr (Marie-Charles-Louis), en remplacement de M. Benderitter, retraité.

M. Mayrac (Franck-Jean-Albert), en remplacement de M. Cauvin, retraité.

M. Mistrot (Pierre-Albert-Auguste), en remplacement de M. Mondain, retraité.

M. Caro (Jean-Marie-Laurent), en remplacement de M. Gourmes, retraité.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les médecins commandants :

M. Roigt (Jean-Pierre-Jacques) (S. H. T. O. M.), en remplacement de M. Courdurier, promu.

M. Cabrol (Paul-Jean), en remplacement de M. Thenoz, promu.

M. Lapeyssonnie (Léon-Fernand-Raymond-Marie) (Agr. T. O. M.), en remplacement de M. Marchalant, retraité.

M. Heyraud (Jean-Marcel) (S. H. T. O. M.), en remplacement de M. Lancien, retraité.

M. Desprez (Pierre-Emmanuel-Louis) (S. H. T. O. M.), en remplacement de M. André, retraité.

M. Navarranne (Paul-Eugène) (Agr. T. O. M.), en remplacement de M. Dilhac, retraité.

M. Mazaud (Raymond-Joseph-François) (Agr. T. O. M.), en remplacement de M. Grimaud, retraité.

M. Nosny (Pierre-Charles-Edouard-François) (Agr. T. O. M.), en remplacement de M. Boulesteix, retraité.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les médecins capitaines :

1er tour (ancienneté). M. Gauvrit (Yvon-Marius-Edmond-Marcel) (B. P.), en remplacement de M. Guepin, retraité.

2e tour (choix). M. Le Nepvou de Carfort (Didier-Patrice-François) (B. P.), en remplacement de M. Roigt, promu.

1er tour (ancienneté). M. Ghestin (Francis-Julien-Jules) (A. H. T. O. M.), en remplacement de M. Cabrol, promu.

2e tour (choix). M. Lamy (Claude) (A. H. T. O. M.), en remplacement de M. Lapeyssonnie, promu.

1er tour (ancienneté). M. La Burthe (Jacques-André-Léon-Isidore-Emile), en remplacement de M. Sine, promu.

2e tour (choix). M. Aubert (Louis-Alfred-Jacques-Auguste) (A. H. T. O. M.), en remplacement de M. Heyraud, promu.

1er tour (ancienneté). M. Delrieu (André-François), en remplacement de M. Desprez, promu.

2e tour (choix). M. Rigaud (Jean-Louis-Marius) (M. H. T. O. M.), en remplacement de M. Navarranne, promu.

1er tour (ancienneté). M. Reydy (Roger-Henri-Gustave-Pierre), en remplacement de M. Mazaud, promu.

2e tour (choix). M. Le Hur (Maurice) (C. H. T. O. M.). — Organisation.

1er tour (ancienneté). M. Bertrand (Georges). — Organisation.

2e tour (choix). M. Chamorin (Louis). — Organisation.

1er tour (ancienneté). M. Renou (André-Jean-Georges). — Organisation.

2e tour (choix). M. Le Henaff (Guy-François-Louis). — Organisation.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les médecins lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Simonnet (Christian), en remplacement de M. Gauvrit, promu.

2e tour (choix). M. Rosso (Antoine-Max), en remplacement de M. Le Nepvou de Carfort, promu.

3e tour (ancienneté). M. Cluzel (Charles-Henri-Yves), en remplacement de M. Ghestin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Herning (Robert-Jacques-Lucien), en remplacement de M. Lamy, promu.

2e tour (choix). M. Bouzou (Jacques-Jean-Joseph-Louis-Maurice) (B. P.), en remplacement de M. La Barthe, promu.

3e tour (ancienneté). M. Guiter (François-Jean-Marcel), en remplacement de M. Aubert, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bouyer (Claude-Henri), en remplacement de M. Delrieu, promu.

2e tour (choix). M. Sala (Georges-Jean-Bernard), en remplacement de M. Rigaud, promu.

3e tour (ancienneté). M. Cloarec (Claude-Marie-François), en remplacement de M. Reydy, promu.

1er tour (ancienneté). M. Sirol (Jacques-Louis), en remplacement de M. Le Hur, promu.

2e tour (choix). M. de Leymarie (Jacques), en remplacement de M. Bertrand, promu.

3e tour (ancienneté). M. Peyron (Jean-Pierre-Louis-Victor), en remplacement de M. Chamorin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Padovani (Pierre-Louis-Toussaint), en remplacement de M. Renou, promu.

2e tour (choix). M. Deroff (Pierre-Marie), en remplacement de M. Le Henaff, promu.

3e tour (ancienneté). M. Dupiot (Michel-Henri), en remplacement de M. Minsky-Kravetz, démissionnaire.

1er tour (ancienneté). M. Goube (Paul-Férréol-Michel), en remplacement de M. Bollenbach, retraité.

2e tour (choix). M. Helies (Henri-Paul-François). — Organisation.

3e tour (ancienneté). M. Folie-Desjardins (René-Marie-Maurice). — Organisation.

1er tour (ancienneté). M. Monzie (Bernard-Jean-Jacques). — Organisation.

2e tour (choix). M. Cunin (André-Emile). — Organisation.

3e tour (ancienneté). M. Ottomani (René-Antoine). — Organisation.

b) PHARMACIENS

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les pharmaciens commandants :

M. Tourette (Jean-Max-Alix) (Ch. T. O. M.), en remplacement de M. Herrou, retraité.

M. Weil (Roger-Julien) (A. H. T. O. M.), en remplacement de M. Le Floch, promu.

Au grade de pharmacien commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les pharmaciens capitaines :

1er tour (ancienneté). M. Durieux (Julien-Stéphane-Clément), en remplacement de M. Tourette, promu.

2e tour (choix). M. Henry (Claude-Laurent), en remplacement de M. Weil, promu.

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

Les pharmaciens lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Coz (Jean-François-Marcel), en remplacement de M. Audiffren, promu.

2e tour (choix). M. Quelennec (Guy), en remplacement de M. Trellu, promu.

3e tour (ancienneté). M. Appere (Jean-Louis), en remplacement de M. Rapp, retraité.

c) Officiers d'administration

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

M. le commandant d'administration Joly (Pierre-Albert-Octave), en remplacement de M. Barrière, retraité.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1961.)

1er tour (ancienneté). M. le lieutenant d'administration Paldacci (Jérôme), en remplacement de M. Bardinon, retraité.

Est annulé le décret du 25 janvier 1961, publié au *Journal officiel* du 29 janvier 1961, portant promotions d'officiers de l'armée active (armée de terre), en ce qui concerne la promotion au grade de chef de musique capitaine de M. le chef de musique lieutenant Roose (Charles-Louis).

Complément de l'arrêté du 18 juin 1954 relatif à l'application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 à certaines écoles et jurys de concours ou d'examen dépendant du ministère de la défense nationale.

Le ministre des armées et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié, portant fixation du système général de rétribution des agents de l'Etat ou des personnels non fonctionnaires assurant, à titre d'occupation accessoire, soit une tâche d'enseignement, soit le fonctionnement de jurys de concours ou d'examen ;

Vu l'arrêté du 18 juin 1954 modifié, portant application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 à certaines écoles et jurys de concours ou d'examen dépendant du ministère de la défense nationale,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le tableau 1 annexé à l'arrêté du 18 juin 1954 susvisé est complété comme suit :

CATÉGORIES DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, des écoles, cours et cycles d'enseignement.	CLASSEMENT dans les groupes.	TAUX moyen budgétaire.
A. — *Guerre.*		
.....	.....	.....
Cours de formation d'officiers de renseignements pour l'A. F. N.....	II	
.....	.....	.....

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 1er janvier 1961.

Fait à Paris, le 13 mars 1961.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des services législatifs et administratifs,
GUILLAUME WIDMER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

Ouverture d'un concours pour le recrutement de sténodactylographes à la caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des armées,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau et de sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs et de commis des services extérieurs et aux corps de secrétaires sténodactylographes et adjoints administratifs des administrations centrales des ministères et administrations assimilées ;

Vu l'arrêté du 30 août 1958 fixant la nature et les modalités de correction des épreuves des examens professionnels d'agent de bureau dactylographe et des concours pour l'emploi de sténodactylographe dans les administrations centrales, les services extérieurs des ministères et administrations assimilées ;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 60-579 du 15 juin 1960 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels temporaires du ministère de la construction bénéficiaires des dispositions de l'article 58 de la loi n° 57-908 du 7 août 1957 ;

Vu la circulaire de la présidence du conseil du 10 décembre 1956 relative à la réglementation des fonctionnaires ;

Sur la proposition du directeur de la caisse nationale militaire de sécurité sociale,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée, au cours du premier semestre 1961, l'ouverture d'un concours d'accès à l'emploi de sténodactylographe à la caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Le nombre de places offertes au concours est fixé à quinze, dont cinq pour l'administration centrale et dix pour les services extérieurs.

Art. 2. — En sus du contingent ci-dessus, trois postes, dont un pour l'administration centrale et deux pour les services extérieurs, sont réservés aux personnels du ministère de la construction bénéficiaires du décret n° 60-579 du 15 juin 1960.

Art. 3. — Les épreuves se dérouleront dans les conditions fixées par le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 susvisé.

Art. 4. — Le directeur de la caisse nationale militaire de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 mars 1961.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des services législatifs et administratifs,
GUILLAUME WIDMER.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents de bureau dactylographes à la caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des armées,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau et de sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs et de commis des services extérieurs, et aux corps de secrétaires sténodactylographes et adjoints administratifs des administrations centrales des ministères et administrations assimilées ;

Vu l'arrêté du 30 août 1958 fixant la nature et les modalités de correction des épreuves des examens professionnels d'agent de bureau dactylographe et des concours pour l'emploi de sténodactylographe dans les administrations centrales, les services extérieurs des ministères et administrations assimilées ;

Vu le décret n° 60-579 du 15 juin 1960 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicable aux personnels temporaires du ministère de la construction bénéficiaires des dispositions de l'article 58 de la loi n° 57-908 du 7 août 1957 ;

Vu la circulaire de la présidence du conseil du 10 décembre 1956 relative à la réglementation des fonctionnaires ;

Sur la proposition du directeur de la caisse nationale militaire de sécurité sociale,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée, au cours du premier semestre 1961, l'ouverture d'un concours d'accès à l'emploi d'agent de bureau dactylographe à la caisse nationale militaire de sécurité sociale.
Le nombre de places offertes au concours est fixé à vingt.

Art. 2. — En sus du contingent ci-dessus, quatre postes sont réservés aux personnels du ministère de la construction bénéficiaires du décret n° 60-579 du 15 juin 1960.

Art. 3. — Les épreuves se dérouleront dans les conditions fixées par le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 susvisé.

Art. 4. — Le directeur de la caisse nationale militaire de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 mars 1961.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des services législatifs et administratifs,
GUILLAUME WIDMER.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Homologation de grades au titre des forces françaises combattantes.

Par arrêté du 28 février 1961, l'article 1er de l'arrêté en date du 26 août 1948 (*Journal officiel* du 4 septembre 1948) portant homologation de grades d'assimilation détenus à titre fictif par des agents des forces françaises combattantes posthumes (de MM. Daguet à Farelle) est modifié comme suit :

Réseau « César ».

Avec le grade de sous-lieutenant.
(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Au lieu de :
Réseau « César ».
« Kregenbiehl (Clément), né le 10 août 1920 »,
Lire :
Sous-lieutenant.
Réseau « César-Buckmaster ».
(Pour prendre rang à compter du 1er mars 1943.)
« Kregenbiehl-Hosotte (Clément-Louis), né le 28 août 1910 ».

Par arrêté du 28 février 1961, l'arrêté du 28 novembre 1960 (*Journal officiel* du 10 décembre 1960) portant homologation de grades d'assimilation détenus à titre fictif par des agents des forces françaises combattantes justiciables de la législation des pensions d'invalidité (de MM. Nique à de Riquer) est modifié comme suit :

Sous-lieutenant.
Réseau « Comète ».
(Pour prendre rang à compter du 21 juillet 1944.)
Au lieu de : « Nique (Jacques-Paul), né le 23 novembre 1926 », lire : « Nique (Jacques-Paul), né le 13 novembre 1926 ».

Armée de terre.

ACTIVE

Par arrêté du 28 février 1961, M. le médecin lieutenant-colonel des troupes d'outre-mer Latouche (Guy-Louis-Marcel) est placé en situation hors cadre auprès de la caisse centrale de coopération économique, à compter du 1er décembre 1959.

Par arrêté du 11 mars 1961, M. le chef d'escadrons de cavalerie Pierson de Brabois (Pierre-Henri-Fernand) est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une durée de trois ans.

RÉSERVE

Par arrêté du 28 février 1961, sont promus dans le corps spécial des transmissions de l'armée de terre aux grades d'assimilation de :

Agent technique principal de 1re classe.
(Grade d'assimilation : adjudant-chef.)

MM. les agents techniques principaux de 2e classe :

Baldocchi (Toussaint).	Seror (Maurice).
Fiquet (Lucien).	Tournadre (André).
Grimonpez (Michel).	

Agent technique principal de 2e classe.
(Grade d'assimilation : adjudant.)

MM. les agents techniques de 1re classe :

Boutillier (Camille).	Ducellier (Roland).
Daille (Roger).	Villalard (Michel).

M. l'agent technique de 2e classe Lagache (Noël).

MM. les agents techniques de 3e classe :

Labarthe (Jacques).	Munck (Paul).

Agent technique de 1re classe.
(Grade d'assimilation : sergent-chef.)

MM. les agents techniques de 2e classe :

Deletant (Jean).	Gérard (Albert).

MM. les agents techniques de 3e classe :

Ayache (Jackson).	Kermarec (Jack).
Bernardet (Robert).	Peslier (Marcel).
Contreras (Jacques).	Tal (Claude).
Ducroux (Jean).	Vaugelade (André).
Gosset (Georges).	Witz (Roger).

Par arrêté du 28 février 1961, sont rayés de l'affectation spéciale et du corps spécial des transmissions de l'armée de terre :

1re RÉGION MILITAIRE

Agents techniques de 3e classe.
(Grade d'assimilation : caporal-chef.)

M. Bruneau (Claude), agent technique de 1re classe (aéro-souterrain).
M. Mancel (Paul), agent technique de 1re classe (aéro-souterrain).

Agent technique de 2e classe.
(Grade d'assimilation : sergent.)

M. Lavaud (Jean), agent des installations (service général).

2e RÉGION MILITAIRE

Chef de section.
(Grade d'assimilation : lieutenant.)

M. Lombard (Auguste), inspecteur exploitation téléphone.

Directeur de 2e classe.
(Grade d'assimilation : lieutenant-colonel.)

M. Poisson (Marcel-Camille-Henri), ingénieur en chef.

6e RÉGION MILITAIRE

Agents techniques de 3e classe.
(Grade d'assimilation : caporal-chef.)

M. Kremer (André), agent technique de 1re classe (aéro-souterrain).
M. Reichhardt (Edmond), agent technique de 2e classe, (aéro-souterrain).

Agent technique principal de 2e classe.
(Grade d'assimilation : adjudant.)

M. Fresnet (Léon), conducteur de chantier.

Agent technique principal de 1re classe.
(Grade d'assimilation : adjudant-chef.)

M. Rohat (Jacques), inspecteur adjoint I. E. M. L. G. D

Sous-directeur.
(Grade d'assimilation : chef de bataillon.)

M. Selosse (Paul-Achille), ingénieur en chef.

7e RÉGION MILITAIRE

Agent technique de 3e classe.

(Grade d'assimilation : caporal-chef.)

M. Fredin (Maurice), agent technique de 2e classe (aéro-souterrain).

Agent technique principal de 2e classe

(Grade d'assimilation : adjudant.)

M. Cancel (René), contrôleur I. E. M. L. G. D.

8e RÉGION MILITAIRE

Agent technique de 3e classe.

(Grade d'assimilation : caporal-chef.)

M. Chouvet (Jean-Pierre), agent technique de 1re classe (aéro-souterrain).

Armée de mer (active).

Par arrêté du 16 mars 1961, sont promus dans le corps des ingénieurs des travaux maritimes, pour compter du 1er janvier 1961, au grade d'ingénieur de 1re classe les ingénieurs de 2e classe dont les noms suivent :

MM. Fontaine (Jean-Paul), Lassiaille (Michel).

Armée de l'air (active).

Par décision du 8 mars 1961, sont inscrits au tableau d'avancement les officiers, dont les noms suivent, placés dans la position de congé définitif du personnel navigant :

Pour le grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel de Rouffignac (Daniel-Gaston-Marie-Emmanuel).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines Peyrat (André), Collinot (Jean-Louis-Charles-Justin-Théodore), Bruc (Robert).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Définition de l'agglomération urbaine de la ville de Nantes.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu l'article 4 (§ 4) du décret n° 60-472 du 20 mai 1960 modifiant le décret n° 49-1473 du 14 novembre 1949 relatif à la coordination et à l'harmonisation des transports ferroviaires et routiers ;

Vu l'avis du comité technique départemental des transports de la Loire-Atlantique, sous-comité Voyageurs, du 23 octobre 1958 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux de Rézé-les-Nantes, d'Orvault, de Saint-Herblain, de Saint-Sébastien-sur-Loire, de Vertou et de Nantes, en date respectivement des 24 janvier 1959, 25 janvier 1959, 8 février 1959, 14 février 1959, 25 avril 1959, 15 juin 1959, et notamment les réserves formulées par les conseils municipaux de Saint-Sébastien-sur-Loire et de Vertou ;

Vu le rapport du 30 juillet 1959 de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Loire-Atlantique ;

Vu la lettre du 12 août 1959 du préfet de la Loire-Atlantique ;

Vu la dépêche du 6 avril 1960 du ministre de l'intérieur ;

Sur la proposition du directeur des transports terrestres.

Arrête :

Art. 1er. — L'agglomération urbaine de la ville de Nantes est délimitée comme suit par la ligne rouge brisée indiquée sur le plan joint au présent arrêté :

A. — Au Nord de la Loire (d'Est en Ouest).

1 Eglise du Vieux-Doulon.
2 Panneau de localisation « Nantes » sur le chemin vicinal n° 126 de Nantes à 200 mètres à l'Est du passage à niveau de la ligne S. N. C. F. Nantes-Segré.
3 Limite Sud, à la Loire, du prolongement de la ligne 1-2.
4 Panneau de localisation « Nantes » situé sur la R. N. n° 23 à 100 mètres à l'Est de l'embranchement de la R. N. 178.
5 Panneau de localisation « Nantes » situé sur la R. N. 178 à 10 mètres au Nord de l'embranchement avec le chemin vicinal n° 14 de Nantes.
6 Embranchement des chemins vicinaux de Nantes n° 10 et n° 23 dans le bourg de Saint-Joseph-de-Porterie.
7 Pont du chemin de fer sur la rivière l'Erdre.
8 Panneau de localisation « Nantes » situé sur le chemin vicinal n° 125 de Nantes à 100 mètres au Nord du croisement avec le chemin vicinal n° 8.
9 Panneau de localisation « Nantes » situé sur la R. N. 137 au point kilométrique 27,903.
10 Lieudit « Le Petit-Chantilly » (commune d'Orvault).
11 Point kilométrique 5,00 sur la R. N. 165 (limite des communes d'Orvault et de Saint-Herblain).
12 Panneau de localisation « Nantes » situé sur le chemin départemental n° 101 à la limite des communes de Nantes et Saint-Herblain.
13 Panneau de localisation « Nantes » situé sur le chemin départemental n° 17 au point kilométrique 58,690, limite des communes de Nantes et Saint-Herblain.
14 Panneau de localisation « Nantes » situé sur le chemin départemental n° 107 au lieudit « Roche-Maurice » à 300 mètres à l'Ouest du passage à niveau S. N. C. F.

B. — Au Sud de la Loire (d'Ouest en Est).

Sur le territoire de la commune de Rézé-les-Nantes :

15 Limite Ouest de l'agglomération de Trentemoult, sur la Loire.
16 Croisement de la route nationale n° 23 et du chemin départemental n° 58.
17 Panneau de localisation « Rézé-les-Nantes » sur le chemin départemental n° 258 au pont sur le ruisseau « La Jaguère », limite des communes de Rézé et de Bouguenais.
18 Panneau de localisation « Rézé-les-Nantes » sur la route nationale n° 23 B à 100 mètres à l'Est de l'embranchement du chemin vicinal n° 9 de Rézé.
19 Panneau de localisation « Rézé-les-Nantes » sur le chemin départemental n° 65 à 20 mètres au Nord-Est du croisement avec le chemin vicinal n° 3 de Rézé.
20 Panneau de localisation « Rézé-les-Nantes » sur la R. N. n° 137 au Nord de Ragon, point kilométrique 20,400.
21 Panneau de localisation « Rézé-les-Nantes » sur le chemin départemental n° 415 à 100 mètres au Nord-Ouest du croisement avec le chemin vicinal n° 6 de Rézé.
22 Panneau de localisation « Rézé-les-Nantes » sur le chemin départemental n° 58 à 300 mètres au Nord-Ouest du croisement avec le chemin vicinal n° 6 de Rézé.

Sur le territoire de la commune de Vertou :

23 Panneau de localisation « Beautour », sur le chemin départemental n° 29 au Sud de l'agglomération, point kilométrique 20,800.
24 Passage à niveau « Le Fresne-Rond », route nationale n° 148 *bis* et voie ferrée Nantes-Bordeaux.

Sur le territoire de la commune de Saint-Sébastien :

25 Panneau de localisation « Saint-Sébastien » sur la route nationale n° 751 à l'Est de ce bourg, au point kilométrique 17,700, la ligne droite joignant les points 24 et 25 se prolongeant jusqu'à la Loire.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 1961.

ROBERT BURON.

Véhicules spécialisés assurant des transports de masses indivisibles.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 49-1473 du 14 novembre 1949 modifié relatif à la coordination et à l'harmonisation des transports ferroviaires et routiers, et notamment ses articles 30 et 32 ;

Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière et les textes qui l'ont modifié ou qui ont été pris pour son application (code de la route) ;

Vu l'avis du conseil supérieur des transports,

Arrête :

Art. 1er. — Sont considérés comme masses indivisibles, pour l'application du décret du 14 novembre 1949 visé ci-dessus et du présent arrêté, les objets qui ont un poids unitaire, des dimensions ou des caractéristiques particulières imposant, pour leur transport, l'emploi de véhicules excédant les normes du code de la route.

Art. 2. — Il est créé « un registre des transporteurs publics de masses indivisibles » qui est tenu par le secrétariat du comité technique départemental de la Seine.

Sur ce registre sont inscrites les entreprises autorisées à effectuer des transports de masses indivisibles à l'aide de véhicules dont les caractéristiques excèdent les normes du code de la route et qui ne peuvent circuler qu'accompagnés de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article 48 du code de la route.

Une entreprise ne peut faire l'objet que d'une inscription sur ce registre.

L'inscription indique le nombre de véhicules, dont le poids total en charge autorisé n'excède pas 100 tonnes, que l'entreprise peut employer pour ses transports, et précise s'il y a lieu la possibilité pour l'entreprise d'employer des véhicules dont le poids total en charge autorisé est supérieur à 100 tonnes.

Art. 3. — Dans la limite du nombre fixé à l'inscription, les véhicules désignés par l'entreprise et dont le poids total en charge autorisé n'excède pas 100 tonnes sont pourvus de certificats d'inscription portant la mention « Transports de masses indivisibles » et valables pour la zone longue.

Les véhicules dont le poids total en charge autorisé est supérieur à 100 tonnes sont pourvus d'un extrait de l'inscription de l'entreprise au « registre des transporteurs publics de masses indivisibles » leur permettant d'effectuer des transports en zone longue.

Ces véhicules ne peuvent effectuer d'autres transports que ceux de masses indivisibles s'ils ne sont pas couverts par d'autres titres de transport.

Est cependant autorisé le transport des appareils et du matériel appartenant à l'entreprise et nécessaires à la manutention et à la sécurité des marchandises transportées.

Art. 4. — Les entreprises qui à la date du présent arrêté effectuent habituellement des transports publics de masses indivisibles pourront présenter au ministre des travaux publics et des transports, dans un délai de trois mois à compter de la mise en vigueur du présent arrêté, une demande d'inscription au « registre des transporteurs publics de masses indivisibles ».

Cette demande sera accompagnée de toutes justifications relatives :

A l'inscription au registre du commerce ;

A l'assujettissement à la patente au titre de transporteur public routier ;

Aux assurances prévues à l'article 47 du décret du 14 novembre 1949 ;

Aux transports de masses indivisibles effectués au cours des deux années précédant la date de mise en vigueur du présent arrêté ;

Au nombre de véhicules propriété de l'entreprise et de poids total en charge autorisé n'excédant pas 100 tonnes que l'entreprise demande de pouvoir utiliser pour de tels transports ;

S'il y a lieu, à l'emploi par l'entreprise de véhicules de poids total en charge supérieur à 100 tonnes ;

A l'indication des droits dont sont titulaires les entreprises pour les véhicules dont l'inscription est demandée au registre des transports publics de masses indivisibles.

Le ministre des travaux publics et des transports statue après avis du conseil supérieur des transports.

Art. 5. — Lorsque les besoins de l'économie le justifient, le ministre des travaux publics et des transports décide, après avis du conseil supérieur des transports, de l'inscription de nouvelles entreprises, de l'augmentation du nombre des véhicules de poids total en charge au plus égal à 100 tonnes des entreprises inscrites ou de la possibilité pour ces entreprises d'employer des véhicules dont le poids total en charge autorisé est supérieur à 100 tonnes.

Art. 6. — Le transfert de l'inscription d'une entreprise au profit d'une autre entreprise peut être autorisé par le ministre des travaux publics et des transports, mais seulement à l'occasion de la cession du fonds de commerce de transports de masses indivisibles ou d'une partie de ce dernier correspondant à l'activité d'un établissement autonome.

Toutefois, ce transfert ne peut être autorisé pendant un délai de deux ans pour les inscriptions faites en application de l'article 4 ci-dessus, et pendant un délai de cinq ans pour les inscriptions accordées au titre de l'article 5 ci-dessus.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1961.

ROBERT BURON.

Approbation de l'avenant n° 3 au protocole d'accord concernant la coordination du régime de retraite institué par la convention collective nationale du 14 mars 1947 et du régime de retraites de la caisse de retraites du personnel au sol de la Compagnie nationale Air France.

Par arrêté du 15 mars 1961, est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, l'avenant n° 3 au protocole d'accord concernant la coordination du régime de retraite institué par la convention collective nationale du 14 mars 1947 et du régime de retraites du personnel au sol de la Compagnie nationale Air France.

Conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté du 10 mars 1961, les membres du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées dont les noms suivent et dont le mandat est expiré ou doit venir à expiration avant le 1er octobre 1961 ont été prorogés dans leurs fonctions jusqu'à cette date :

MM. Josse, président de section au Conseil d'Etat, nommé le 10 novembre 1956.

B. Renaud, vice-président du conseil général des ponts et chaussées, nommé le 24 janvier 1956.

Filippi, ingénieur des ponts et chaussées, nommé le 1er juillet 1955.

Cazali, ingénieur civil de l'école nationale des ponts et chaussées, nommé le 1er octobre 1955.

Laure, ingénieur des ponts et chaussées, nommé le 1er février 1956.

Bazalo, ingénieur civil de l'école nationale des ponts et chaussées, nommé le 1er août 1956.

Conseil d'administration de l'office national de la navigation.

Par arrêté du 15 mars 1961, sont nommés, pour une durée de six ans, à compter du 1er janvier 1961, membres titulaires et membres suppléants du conseil d'administration de l'office national de la navigation prévu à l'article 5 du décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 :

Au titre de représentants du ministre des travaux publics et des transports.

M. Fischer, inspecteur général des ponts et chaussées, président de la 2e section du conseil général des ponts et chaussées, président,

M. Gilbert, inspecteur général des ponts et chaussées, vice-président,

Au titre de représentants du Conseil d'Etat.

M. Gazier, maître des requêtes au Conseil d'Etat, membre titulaire.

M. Pomey, auditeur au Conseil d'Etat, membre suppléant.

Au titre de représentants de la cour des comptes.

M. Desmarest, conseiller référendaire à la cour des comptes, membre titulaire.

M. Jaccoud, conseiller référendaire à la cour des comptes, membre suppléant.

Au titre de représentants du ministre des finances et des affaires économiques.

Direction du budget :

M. Vaysset, sous-directeur à la direction du budget, membre titulaire.

M. Bonnefont, administrateur civil, membre suppléant.

Direction du Trésor :

M. Audant, administrateur civil, membre titulaire.

M. Pastureau, administrateur civil, membre suppléant.

Au titre de représentants du ministre des affaires étrangères.

M. Jordan, ministre plénipotentiaire, chargé du service des affaires générales et des transports internationaux à la direction des affaires économiques et financières, membre titulaire.

M. Jean Gabarra, secrétaire d'ambassade, membre suppléant.

Aviation civile.

Par arrêté en date du 27 février 1961, M. Brouquet-Laglaire (Joseph), ingénieur en chef de la météorologie, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 12 mars 1961, en application des articles L. 4 et L. 9 du code des pensions civiles et militaires de retraite et de l'article 8 de la loi n° 56-782 du 4 août 1956.

Par arrêté en date du 10 mars 1961, en application de l'article L. 4 du code des pensions civiles et militaires de retraite, M. Fogues (François), ingénieur général de la navigation aérienne, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, par limite d'âge, à compter du 27 mars 1961.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 10 mars 1961, M. Lahoute, ingénieur des ponts et chaussées, 2e classe, 7e échelon, à Carcassonne, a été chargé par intérim des fonctions d'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées de l'Aude à compter du 1er mars 1961.

Par arrêté du 10 mars 1961, M. Hirsch (Bernard), ingénieur des ponts et chaussées (2e classe, 7e échelon), a cessé d'être mis à la disposition du ministère de l'éducation nationale à compter du 16 février 1961.

A compter de la même date, M. Hirsch a été chargé de l'arrondissement Nord du service ordinaire des ponts et chaussées de Seine-et-Oise à Versailles.

Par arrêté en date du 10 mars 1961 M. Pilon, ingénieur des ponts et chaussées, 2e classe, 6e échelon, à Sens, a été chargé de l'arrondissement des ponts de Paris au service navigation de la Seine (2e section), à Paris, à compter du 1er mars 1961, en remplacement de M. Grattesat, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 10 mars 1961, M. Grattesat, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2e échelon, à Paris, a été affecté à compter du 1er mars 1961 au service central d'études techniques.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Modification de l'arrêté du 7 janvier 1959 relatif à la production et à la commercialisation de la volaille de Bresse.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 57-866 du 1er août 1957 relative à la protection de l'appellation « volaille de Bresse » ;

Vu le décret n° 58-160 du 19 février 1958 portant constitution du comité interprofessionnel de la volaille de Bresse ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 1959 relatif à la production et à la commercialisation de la volaille de Bresse ;

Sur proposition du comité interprofessionnel de la volaille de Bresse,

Arrête :

Art. 1er. — L'article 7 de l'arrêté susvisé du 7 janvier 1959 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Le prix de cession des marques et scellés dont le produit est destiné à assurer les recettes du comité est fixé à :

« 0,07 NF pour la marque d'identification (bague) dont le producteur de volaille de Bresse doit munir chaque volaille proposée à la vente sous le bénéfice de l'appellation volaille de Bresse ;

« Et à 0,07 NF pour le scellé de garantie de qualité que le vendeur doit apposer sur chacune de ces volailles mortes avant leur présentation à la vente ou leur expédition ».

Art. 2. — L'article 9 de l'arrêté précité du 7 janvier 1959 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Les bagues fabriquées à la demande du comité seront délivrées, sans frais pour les destinataires, par lot minimum de 500 aux producteurs de volaille de Bresse qui en auront fait la demande au comité.

« Les scellés de garantie fabriqués à la demande du comité sur commande (par lot minimum de 5.000) et pour le compte des vendeurs de volailles mortes leur seront adressés directement par le fabricant après règlement au comité des sommes dues, ce dernier prenant éventuellement à sa charge les frais d'envoi ».

Art. 3. — Le directeur des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1961.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique adjoint au directeur du cabinet,
MAURICE ORGEOLET.

Commission régionale prévue par l'ordonnance n° 45-852 du 28 avril 1945 relative à la mise en valeur des landes de Gascogne.

Par arrêté du 10 mars 1961, sont nommés, à compter du 1er janvier 1961, membres de la commission des landes de Gascogne :

MM. Daniel Digneaux, conseiller général à Audenge (Gironde).
Casimir Lafitte, conseiller général à Mézin (Lot-et-Garonne).
Alphonse Lafont, conseiller général, président de l'association des communes forestières de la Gironde.
Marc Boireau, maire de Salles (Gironde).
Gustave Galiot, maire de Pontenx-les-Forges (Landes).
Alphonse Parrouy, maire d'Houeilles (Lot-et-Garonne).

Représentants des propriétaires sylviculteurs.

Département de la Gironde.

MM. Henri du Vignau, président du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, à Bordeaux.
le docteur de Groc, à Saint-Symphorien.

Département des Landes.

MM. Roger Dorlanne, à Dax.
le colonel de Bellabre, à Campet-Lamolère.

Département de Lot-et-Garonne.

M. Pierre Celerier, 2, rue de Sèze, à Bordeaux.

Représentants des gemmeurs.

Département de la Gironde.

MM. Henri Marquefave, à Cazalis (Gironde).
Raymond Lagardère, à Saint-Symphorien.

Département des Landes.

M. Dominique Caussèque, à Sainte-Eulalie-en-Born.

Représentants des associations syndicales de D. F. C. I.

Département de la Gironde.

M. Pierre Galloy, président de la fédération des associations syndicales de D. F. C. I., à Bordeaux.

Représentants des syndicats d'exploitants forestiers.

Département de la Gironde.

M. Armand Faulat, président du syndicat des exploitants forestiers de la Gironde, à Caudéran.

Département de Lot-et-Garonne.

M. Jean Bonnefon, à Durance.

Personnalités désignées en raison de leur compétence agricole ou forestière.

MM. Robert Brettes, maire de Mérignac.
Roger de France, château de Paul, à Meylan (Lot-et-Garonne).
Lucien de Gracia, maire d'Arcachon.
Louis Grand, ingénieur, directeur de l'usine Isorel, à Casteljaloux.
Philippe Ladevèze, exportateur de bois, 75, boulevard George-V, à Bordeaux.
le docteur Fillol, maire de Luxey.
Jean Danton, agriculteur à Solférino (Landes).

La durée des pouvoirs des membres de la commission régionale des landes de Gascogne figurant ci-dessus est de quatre ans.

Administration générale.

Par arrêté du 14 mars 1961, M. Mandron (Daniel), ingénieur de 3e classe, 4e échelon, du corps autonome de l'Etat substitué au cadre général des ingénieurs de l'agriculture de la France d'outre-mer, est réintégré dans son corps d'origine à compter du 1er mars 1961.

A compter de la même date, M. Mandron est placé, sur sa demande, en position de disponibilité sans solde pour convenances personnelles, pour une durée de un an.

Par arrêté du 14 mars 1961, M. Fontaine (André), ingénieur de 1re classe, 2e échelon, du corps autonome de l'Etat substitué au cadre général des ingénieurs de l'agriculture de la France d'outre-mer, est réintégré dans son corps d'origine à compter du 21 mai 1961.

A compter de la même date, M. Fontaine est affecté pour ordre à la direction générale de l'enseignement et de la vulgarisation du ministère de l'agriculture.

Génie rural.

Par arrêté du 11 mars 1961, M. Vincent (Jean), adjoint technique principal du génie rural, est promu à la classe exceptionnelle de son grade, à compter du 20 mars 1961.

Par arrêté du 15 mars 1961, les ingénieurs du génie rural de 1re classe dont les noms suivent sont promus au 1er échelon de la classe principale d'ingénieur du génie rural, à compter du 1er janvier 1961 :

En service dans la métropole.

MM. Deniel (Jean).
Leloustre (Henri).
Normand (Jacques).
Carnis (Gérard).
Cherel (Pierre).
Bournas (Louis).
Mériaux (Daniel).
Body (Yves).
Corda (Raymond).
Périgaud (Jean).
Roubinet (Jacques).
Martinot (Roger).
Clément (René).

En service détaché.

M. Manuellan (Gilbert).

MINISTERE DU TRAVAIL

Autorisation pour la caisse d'allocations familiales de la Savoie d'accepter la cession gratuite d'un terrain.

Par arrêté du ministre du travail en date du 9 mars 1961, la caisse d'allocations familiales de la Savoie, dont le siège est à Chambéry, a été autorisée à accepter la cession à titre gratuit d'un terrain d'une superficie totale de 2.870 mètres carrés (portant les numéros 376, 377, 378, 379, 373, 380, 381, 382, 383 de la section A du cadastre) et d'un terrain portant le numéro 202 de la section A du cadastre, sis à Brison-Saint-Innocent (Savoie), que lui propose la municipalité de Brison-Saint-Innocent, en vue d'y implanter une maison de repos pour mères fatiguées et une maison familiale de vacances.

Commission permanente de la Nomenclature générale des actes professionnels.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 mars 1961 : page 2471, 1re colonne, 4e alinéa, au lieu de : « M. le docteur Levedrine... », lire : « M. le docteur Lavedrine... ».

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 mars 1961 : page 2532, 1re colonne, liste des noms de la classe principale, 5e échelon, 35e ligne, supprimer : « Mlle Proudy (Augusta), 3 mois », à la suite de cette même liste, ajouter : « A la classe principale, 4e échelon, Mlle Proudy (Augusta), 3 mois ».

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret du 9 mars 1961 portant nomination et titularisation dans le corps des administrateurs civils (administration centrale).

Par décret en date du 9 mars 1961, Mme Poujat, ancienne élève de l'école nationale d'administration, est nommée et titularisée en qualité d'administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, adjoint au ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Administration centrale.

TABLEAU D'AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES ADMINISTRATEURS CIVILS POUR L'ANNÉE 1960

Par arrêté en date du 13 février 1961, le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des administrateurs civils est établi ainsi qu'il suit pour l'année 1960 :

1 Mlle Demolon (Mariane).
2 Mme Père-Lahaille-Darre (Aline).
3 MM. Serpaggi (Félix).
4 Reboulleau (Guy).
5 Villey-Desmeserets (François).
6 Mlle Levy (Antoinette).
7 Mmes Petit (Françoise).
8 Tavernier (Marie-Henriette).
9 MM. Guillemot (Jean), en service détaché.
10 Chasse (Jean).
11 Mlle Coulon (Elisabeth).
12 Mmes Roos (Françoise).
13 Farçat (Henriette).
14 MM. Terras (Pierre), en service détaché.
15 Lillaz (Walter).

TABLEAU D'AVANCEMENT A LA 1re CLASSE DES ADMINISTRATEURS CIVILS POUR L'ANNÉE 1960

Par arrêté en date du 13 février 1961, le tableau d'avancement à la 1re classe des administrateurs civils est établi ainsi qu'il suit pour l'année 1960 :

1 Mlle Morch (Idelette).
2 Mmes Jan (Jeanne), en service détaché.
3 Serpaggi (Jeanne).
4 Mlle Moreau (Germaine).
5 Mme Darras (Antoinette).
6 Mlles Bourdrel (Sabine).
7 Royer (Jeanine).
8 M. Beguin (Gérard), ancien fonctionnaire des cadres tunisiens.
9 Mme Delpech (Paulette).

Liste d'aptitude aux emplois de 4e classe du personnel de direction des hôpitaux et hospices publics.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 février 1961 : page 1614, 2e colonne, 43e ligne, au lieu de : « M. Labbre (Maurice) », lire : « M. Labbre (Julien) ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Convocation de commission.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales se réunira le jeudi 23 mars 1961, à quatorze heures trente (salle Colbert) :

I. — Audition de M. Bacon, ministre du travail, sur les problèmes posés par les actuelles revendications des secteurs public et privé et sur les conséquences du relèvement du plafond de cotisation à la sécurité sociale.

II. — A seize heures trente, audition de M. Paye, ministre de l'éducation nationale, sur la crise de l'enseignement et sur la situation des enseignants.

SENAT

Dépôt d'un rapport rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 16 décembre 1960.

M. le président du Sénat a reçu le 22 mars 1961, de M. Pierre Marcilhacy, un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifié en première lecture par l'Assemblée nationale, portant réforme des régimes matrimoniaux.

Ce rapport, qui sera rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 16 décembre 1960, sera imprimé sous le n° 159 et distribué.

Dépôt d'une proposition de loi rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 16 décembre 1960.

M. le président du Sénat a reçu le 22 mars 1961, de M. Pierre Marcilhacy, une proposition de loi tendant à la création d'une commission de vérification des fortunes et revenus des membres du Parlement, du Conseil constitutionnel et des grands corps de l'Etat.

Cette proposition de loi, qui sera rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 16 décembre 1960, sera imprimée sous le n° 160, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale.

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Séance du mercredi 22 mars 1961.

Présents. — MM. André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Julien Brunhes, Bernard Chochoy, André Colin, Yvon Coudé du Foresto, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Pierre Garet, Roger Houdet, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, Georges Marrane, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Marcel Pellenc, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Alex Roubert, Jacques Soufflet.

Excusés. — MM. Gustave Alric, Fernand Auberger, Jean-Eric Bousch, Antoine Courrière, Jacques Duclos, Michel Kistler, André Maroselli, Jacques Masteau, Ludovic Tron.

En congé. — M. Paul Chevallier.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

1re *séance du mercredi 22 mars 1961.*

Présents. — MM. Youssef Achour, Paul Baratgin, Raymond Bonnefous, Georges Boulanger, Robert Bouvard, Marcel Champeix, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, Pierre Fastinger, André Fosset, Emile Hugues, Léon Jozeau-Marigné, Pierre de La Gontrie, Waldeck L'Huillier, Pierre Marcilhacy, Marcel Molle, Louis Namy, Marcel Prélot, Etienne Rabouin, Paul Ribeyre, Jean-Louis Vigier, Modeste Zussy.

Excusés. — MM. Salah Benacer, Louis Courroy, Jacques Delalande, Emile Dubois, Jean Geoffroy, Paul-Jacques Kalb, Gabriel Montpied, Jean Nayrou, Fernand Verdeille.

2e *séance du mercredi 22 mars 1961.*

Présents. — MM. Youssef Achour, Paul Baratgin, Raymond Bonnefous, Georges Boulanger, Robert Bouvard, Marcel Champeix, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, Pierre Fastinger, André Fosset, Emile Hugues, Léon Jozeau-Marigné, Pierre de La Gontrie, Waldeck L'Huillier, Pierre Marcilhacy, Marcel Molle, Louis Namy, Marcel Prélot, Etienne Rabouin, Paul Ribeyre, Jean-Louis Vigier, Modeste Zussy.

Excusés. — MM. Salah Benacer, Louis Courroy, Jacques Delalande, Emile Dubois, Jean Geoffroy, Paul-Jacques Kalb, Gabriel Montpied, Jean Nayrou, Fernand Verdeille.

Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 34, session 1959-1960) instituant une redevance d'équipement.

Séance du mercredi 22 mars 1961.

Présents. — MM. Adolphe Chauvin, Bernard Chochoy, Paul Driant, Pierre Garet, Emile Hugues, Michel Kistler, Jacques Marette, Georges Marrane, Paul Mistral, Max Monichon, Guy Petit, Mlle Irma Rapuzzi, M. Joseph Raybaud.

Excusés. — MM. Paul Chevallier, Jacques Descours Desacres, Raymond Pinchard.

Convocation de commission.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires sociales le jeudi 23 mars 1961, à dix heures (salle n° 215) :

Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi :

(N° 154, session 1960-1961), de M. Jacques Duclos, tendant à abroger le décret n° 57-1407 du 31 décembre 1957 et à rétablir le paiement trimestriel de la retraite du combattant ;

(N° 156, session 1960-1961), de M. Adolphe Dutoit, tendant à la réorganisation des juridictions du travail.

Réunions de commissions du jeudi 23 mars 1961.

Commission des affaires économiques, à neuf heures trente. — Salle n° 216.

Commission des affaires sociales, à dix heures. — Salle n° 215.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis de vacance d'emploi dans les écoles nationales vétérinaires (enseignement vétérinaire).

L'emploi de chef de travaux attaché à la chaire d'anatomie de l'école nationale vétérinaire d'Alfort est déclaré vacant.

En vue de pourvoir cet emploi, un concours sur épreuves sera ouvert à l'école nationale vétérinaire d'Alfort le 27 juin 1961.

Les candidats à cet emploi sont priés d'adresser leur demande au ministère de l'agriculture (direction générale de l'enseignement et de la vulgarisation, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e), avant le 27 mai 1961.

Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 10 à la convention collective des exploitations viticoles de la zone viticole de l'Hérault.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

Le ministre de l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des exploitations viticoles de la zone viticole de l'Hérault l'avenant n° 10 à la convention collective étendue, signée le 28 février 1952 pour les exploitations susvisées, conclu le 26 janvier 1961 à Montpellier entre :

D'une part, le groupement des employeurs de main-d'œuvre agricole de l'Hérault et la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Hérault,

Et, d'autre part, la section fédérale hérault aise des salariés de l'agriculture (C. G. T.), l'union hérault aise des syndicats chrétiens (C. F. T. C.), la section fédérale agricole (C. G. T.-F. O.) et le syndicat national des cadres d'exploitations agricoles.

Cet avenant a pour objet de modifier les articles 9, 17, 50 et 63 de la convention susvisée et d'ajouter un article n° 51 *bis* à cette convention.

Le texte en a été déposé le 9 février 1961 au secrétariat du conseil de prud'hommes de Montpellier.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître dans un délai de quinze jours leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère de l'agriculture, direction des affaires professionnelles et sociales, 1er bureau, 78, rue de Varenne, Paris (7e). (Inutile d'affranchir.)

Ministère de la construction.

Avis relatif à la mise en vente de cartes de France.

Un arrêté du ministre de la construction en date du 16 mars 1961 a fixé à :

1° 2,50 NF le prix de chacune des deux cartes de France intitulées :

Population. — Etrangers, naturalisés, Algériens (évolution 1896-1954), par département ;

Logement. — Equipement de l'habitat en 1954 : modes d'alimentation en eau, installations sanitaires, par agglomération de plus de 80.000 habitants, et par département : autres communes urbaines, communes rurales (agriculteurs, non-agriculteurs) ;

2° 3,50 NF le prix de la carte de France intitulée :

Population. — Lieux de naissance et lieux de domicile en 1946 (contribution à l'étude des migrations internes), par département.

port et emballage en sus.

Ces cartes sont en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la construction, 2, rue Goethe, à Paris (16e).

Les commandes doivent faire l'objet d'un paiement préalable du prix et des frais de port et d'emballage, soit en numéraire, soit par chèque bancaire barré ou virement au C. C. P. n° 9060-68 Paris, au régisseur de recettes du ministère de la construction, 2, rue Goethe, à Paris. Une remise de 20 p. 100 est accordée aux éditeurs et libraires patentés, administrations et établissements publics.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Josselin (Morbihan).

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Josselin (Morbihan), poste de 3e classe.

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les économes titulaires des hôpitaux-hospices et établissements de cure publics de plus de 200 lits ;

2° Les économes titulaires des hôpitaux psychiatriques départementaux et interdépartementaux.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis à la directrice départementale de la population et de l'action sociale du Morbihan, place Abel-Le-Roy, à Vannes.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Vesoul (Haute-Saône).

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Vesoul (Haute-Saône), poste de 2e classe (établissement de moins de 1.000 lits).

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les économes titulaires des hôpitaux, hospices et établissements de cure publics de plus de 500 lits ;

2° Les économes titulaires des hôpitaux psychiatriques départementaux et interdépartementaux

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'action sociale de la Haute-Saône, rue du Presbytère, à Vesoul.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Nogent-sur-Seine (Aube).

Est actuellement vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Nogent-sur-Seine (Aube), 4e classe (2e tour).

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les sous-directeurs et directeurs économes des hôpitaux et hospices publics de plus de 100 lits ;

2° Les personnes qui figuraient à la date du 5 août 1960 sur la liste d'aptitude prévue à l'article 92 du décret du 17 avril 1943 ou qui ont été reclassées dans l'emploi de directeur économe au titre des dispositions de la loi n° 56-782 du 4 août 1956 ;

3° Les économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics inscrits sur la liste d'aptitude prévue à l'article 23 (1°, b) du décret n° 60-805 du 2 août 1960 ;

4° Les directeurs économes titulaires des hôpitaux et hospices publics de 51 à 100 lits ayant accompli trois ans de fonctions au moins dans leur emploi.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de sous-directeur au centre hospitalier régional de Dijon (Côte-d'Or).

Est actuellement vacant le poste de sous-directeur au centre hospitalier régional de Dijon (Côte-d'Or), 4e classe (2e tour).

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les sous-directeurs et directeurs économes des hôpitaux et hospices publics de plus de 100 lits ;

2° Les personnes qui figuraient à la date du 5 août 1960 sur la liste d'aptitude prévue à l'article 92 du décret du 17 avril 1943 ou qui ont été reclassées dans l'emploi de directeur économe au titre des dispositions de la loi n° 56-782 du 4 août 1956 ;

3° Les économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics inscrits sur la liste d'aptitude prévue à l'article 23 (1°, b) du décret n° 60-805 du 2 août 1960 ;

4° Les directeurs économes titulaires des hôpitaux et hospices publics de 51 à 100 lits ayant accompli trois ans de fonctions au moins dans leur emploi.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Ministère du travail.

Avis relatif à la création d'une section agricole au conseil de prud'hommes de Fourmies (Nord) et à l'inscription des professions de « jardiniers, horticulteurs, entrepreneurs de jardins », actuellement comprises dans la 2e catégorie de la section industrielle, sur la liste des professions justiciables de la nouvelle section agricole.

En application de l'article 1er du décret n° 58-1292 du 22 décembre 1958, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre du travail et le ministre de l'agriculture envisagent de soumettre au Premier ministre un projet de décret portant création d'une section agricole au conseil de prud'hommes de Fourmies (Nord) et inscription des professions de « jardiniers, horticulteurs, entrepreneurs de jardins », actuellement comprises dans la 2e catégorie de la section industrielle, sur la liste des professions justiciables de la nouvelle section agricole.

La circonscription territoriale du conseil de prud'hommes de Fourmies comprend le canton de Trélon.

La répartition des professions et le nombre des prud'hommes patrons, ouvriers et employés des sections industrielle et commerciale sont fixés conformément aux tableaux annexés aux décrets des 15 juillet 1909 et 28 juin 1938, qui ont réorganisé ce conseil. Toutefois, les professions de « jardiniers, horticulteurs, entrepreneurs de jardins » actuellement classées à la 2e catégorie de la section industrielle seraient inscrites sur la liste des professions justiciables de la section agricole dont la création est envisagée.

La répartition des professions et le nombre des prud'hommes patrons, ouvriers et employés de la section agricole seraient fixés conformément au tableau annexé au présent avis.

Pour la spécification des professions qui seraient comprises dans la section agricole, il convient de se référer à la nomenclature des activités économiques établie par l'institut national de la statistique et des études économiques et rendue obligatoire par le décret du 16 janvier 1947.

Dans le délai d'un mois, les chambres de commerce et d'industrie, de métiers et d'agriculture, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 2 du décret n° 58-1292 du 22 décembre 1958, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la réorganisation de ce conseil.

Les communications devront être adressées au ministre du travail, 127, rue de Grenelle, à Paris (7e).

TABLEAU ANNEXE

Projet de création d'une section agricole au conseil de prud'hommes de Fourmies (Nord) et d'inscription des professions de « jardiniers, horticulteurs, entrepreneurs de jardins », actuellement inscrites à la deuxième catégorie de la section industrielle, sur la liste des professions justiciables de la nouvelle section agricole.

A. — SECTION INDUSTRIELLE Professions.	NOMBRE de prud'hommes. Patrons.	Ouvriers.
2e catégorie.		
Supprimer les professions de : « jardiniers, horticulteurs, entrepreneurs de jardins »		
(Le reste sans changement.)		

B. — SECTION COMMERCIALE Professions.	NOMBRE de prud'hommes. Patrons.	Employés.
. . . . .		
(Sans changement.)		

C. — SECTION AGRICOLE Entreprises agricoles.	NOMBRE de prud'hommes. Patrons.	Ouvriers ou employés.
1re catégorie.		
02 Forêts. — 03 Culture. — 05 Activités annexes de l'agriculture	2	2
2e catégorie.		
04 Production animale	2	2
Total	8	

MINISTERE DES FINANCES

LOTERIE

Le tirage de la onzième tranche de la loterie nationale 1961 a eu lieu à Paris

Ce tirage a désigné comme gagnants les billets

Nombre de lots	Terminaisons	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)	Nombre de lots.	Terminaisons	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
80.000	0	30 NF.	30 NF.	80	2.072	500 NF.	530 NF.
80.000	2	30 NF.	30 NF.	80	2.218	500 NF.	500 NF.
8.000	12	60 NF.	90 NF.	80	4.745	500 NF.	500 NF.
8.000	17	60 NF.	60 NF.	80	9.852	500 NF.	530 NF.
8.000	98	60 NF.	60 NF.	80	6.894	500 NF.	500 NF.
8.000	48	60 NF.	60 NF.	80	7.483	500 NF.	500 NF.
8.000	78	60 NF.	60 NF.	80	6.780	500 NF.	530 NF.
800	452	120 NF.	150 NF.	80	2.604	500 NF.	500 NF.
800	253	120 NF.	120 NF.	80	4.714	500 NF.	500 NF.
800	367	120 NF.	120 NF.	80	8.721	500 NF.	500 NF.
800	339	120 NF.	120 NF.	80	6.910	800 NF.	830 NF.
800	615	120 NF.	120 NF.	80	6.164	800 NF.	800 NF.
800	820	200 NF.	230 NF.	80	1.337	800 NF.	1.050 NF.
800	337	250 NF.	250 NF.	80	7.381	800 NF.	800 NF.
800	743	250 NF.	250 NF.	80	2.336	1.000 NF.	1.000 NF.

Nombre de lots	Le billet portant le numéro :	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
1	95.249 gagne dans le groupe 7	50.000 NF.	50.000 NF.
1	97.180 gagne dans le groupe 8	50.000 NF.	50.030 NF.
1	96.766 gagne dans le groupe 6	100.000 NF.	100.000 NF.
1	66.191 gagne dans le groupe 5	400.000 NF.	400.000 NF.
1	16.524 gagne dans le groupe 4	1.000.000 NF.	1.000.000 NF.

AU TOTAL : 207.856 LOTS, DONT 99 EGAUX

(1) Dans cette colonne figure le montant des lots déterminés par le tirage sans qu'il soit fait état des cumuls éventuels.
(2) Les sommes indiquées dans cette colonne en regard des finales ou numéros gagnants représentent, en cas de cumul, le total des

Le prochain tirage (tranche spéciale de Pâques 1961)

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NATIONALE

(Alhambra Maurice-Chevalier) le mercredi 22 mars 1961, à vingt heures trente.

portant les terminaisons de numéros et numéros ci-après :

Nombre de lots.	Numéros	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)	Nombre de lots	Numéros	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
8	*55.698*	2.000 NF.	2.060 NF.	8	*70.922*	6.000 NF.	6.030 NF.
8	*19.738*	2.000 NF.	2.000 NF.	8	*51.098*	6.000 NF.	6.060 NF.
8	*85.052*	2.000 NF.	2.030 NF.	8	*71.458*	8.000 NF.	8.000 NF.
8	*22.500*	2.000 NF.	2.030 NF.	8	*57.870*	8.000 NF.	8.030 NF.
8	*81.997*	2.000 NF.	2.000 NF.	8	*43.174*	10.000 NF.	10.000 NF.
8	*61.253*	4.500 NF.	4.620 NF.	8	*89.996*	10.000 NF.	10.000 NF.
8	*07.676*	4.500 NF.	4.500 NF.	8	*87.477*	10.000 NF.	10.000 NF.
8	*74.260*	4.500 NF.	4.530 NF.	8	*34.567*	10.000 NF.	10.000 NF.
8	*10.617*	4.500 NF.	4.560 NF.	8	*17.163*	10.000 NF.	10.000 NF.
8	*94.573*	4.500 NF.	4.500 NF.	8	*37.770*	10.000 NF.	10.030 NF.
8	*93.387*	6.000 NF.	6.000 NF.	8	*99.617*	10.000 NF.	10.060 NF.
8	*85.435*	6.000 NF.	6.000 NF.	8	*69.559*	10.000 NF.	10.000 NF.
8	*44.555*	6.000 NF.	6.000 NF.	8	*18.658*	10.000 NF.	10.000 NF.
				8	*37.706*	10.000 NF.	10.000 NF.

Nombre de lots.	Les billets portant le numéro :	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
7	*95.249* gagnent dans les autres groupes.....	1.500 NF.	1.500 NF.
7	*97.180* gagnent dans les autres groupes.....	1.500 NF.	1.530 NF.
7	*96.766* gagnent dans les autres groupes.....	3.000 NF.	3.000 NF.
7	*66.191* gagnent dans les autres groupes.....	12.000 NF.	12.000 NF.
7	*16.524* gagnent dans les autres groupes.....	50.000 NF.	50.000 NF.

OU SUPERIEURS A 10.000 NF.

différents lots attribués à ces finales ou numéros. Donc, une seule ligne et une seule somme à lire par billet gagnant.

aura lieu le vendredi 24 mars 1961 à Paris (salle Pleyel).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la neuvième semaine du 25 février au 3 mars 1961.** (En nouveaux francs.)

NATURE DU TRAFIC	1961 — Recettes évaluées	1960 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1961		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1960	
			En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	28.536.380	26.656.740	1.879.640	7,1	»	»
Bagages	435.440	411.139	24.301	5,9	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	5.778.060	5.086.523	691.537	13,6	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	85.622.920	75.384.957	10.237.963	13,6	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français....	120.372.800	107.539.359	12.833.441	11,9	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 3 mars 1961.** (En nouveaux francs.)

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 janvier 1961	RECETTES évaluées du 1er février au 3 mars 1961	TOTAL des recettes du 1er janvier au 3 mars 1961.	RECETTES comptables du 1er janvier au 3 mars 1960.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1961		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1960	
					En valeur absolue.	Pourcentage.	En valeur absolue.	Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	125.922.998	125.187.650	251.110.648	229.741.284	21.369.364	9,3	»	»
Bagages	1.595.746	1.624.340	3.220.086	3.025.622	194.464	6,4	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	19.438.106	24.525.280	43.963.386	39.612.822	4.350.564	11,0	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	350.766.335	373.705.870	724.472.205	670.263.852	54.208.353	8,1	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français....	497.723.185	525.043.140	1.022.766.325	942.643.580	80.122.745	8,5	»	»

Imprimerie, 26, rue Desaix, Paris (15e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* HENRI MOREL.

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours cotés en Bourse.	PAYS	DEVISES	PARITÉ	COURS LIMITES (1)		COURS EXTRÊMES cotés à la Bourse du 22 mars 1961.	
4,9010	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,9015	4,90075
4,9640	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,9530	4,9480
2,309	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	.....	.....
39,30	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	.....	.....
123,460	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	123,4265	121,590	125,290	123,485	123,435
18,810	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	18,816	18,803
9,8350	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8340	9,8290
71,000	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	71,030	70,970
13,7180	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,7175	13,7110
7,8720	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,8735	7,8680
68,630	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	68,600	68,540
136,350	Pays Bas	100 florins.	136,3828	134,339	138,455	136,550	136,380
17,170	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,190	17,160
94,990	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	94,945	94,875
113,410	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,500	113,445
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11,7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.
Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE DES PAPETERIES DE FRANCE

Société anonyme au capital de 20.630.100 NF

Siège social : 20, rue de Berri, a PARIS

Registre du commerce : Seine n° 54-B 3672.

Obligations de 10 NF 5 0/0 1930.

Trente et unième amortissement.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 2.517 obligations sorties au douzième tirage au sort du 24 février 1961 formant, avec les 353 obligations rachetées en Bourse, la totalité des titres à amortir au 25 mars 1961. Ces obligations seront remboursables à 10 NF;

2° Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 10	61
61 à 70	57
71 à 80	60
101 à 110	61
121 à 130	59
141 à 150	61
171 à 180	60
221 à 230	61
291 à 300	60
301 à 310	58
361 à 370	61
381 à 390	61
391 à 400	57
441 à 450	60
491 à 500	60
851 à 860	61
1.051 à 1.060	59
1.061 à 1.070	59
1.071 à 1.080	60
1.361 à 1.370	61
1.381 à 1.390	61
1.441 à 1.450	61
1.471 à 1.480	60
1.491 à 1.500	60
1.611 à 1.620	61
1.921 à 1.930	60
1.941 à 1.950	61
1.971 à 1.980	61
2.061 à 2.070	61
2.101 à 2.110	61
2.351 à 2.360	59
2.361 à 2.370	60
2.601 à 2.610	61
2.611 à 2.620	56
2.761 à 2.770	61
2.781 à 2.790	59
2.791 à 2.800	56
2.901 à 2.910	61
3.111 à 3.120	60
3.131 à 3.140	57
3.271 à 3.280	61
3.421 à 3.430	60
3.431 à 3.440	61
3.441 à 3.450	61
3.511 à 3.520	61
3.541 à 3.550	61
3.551 à 3.560	59
3.751 à 3.760	60
3.761 à 3.770	60
3.771 à 3.780	59
3.831 à 3.840	60
4.051 à 4.060	61
4.071 à 4.080	60
4.191 à 4.200	61
4.281 à 4.290	60
4.291 à 4.300	57
4.371 à 4.380	58
4.391 à 4.400	59
4.401 à 4.410	58
4.531 à 4.540	60
4.621 à 4.630	58
4.781 à 4.790	56
4.791 à 4.800	56
4.821 à 4.830	59
4.881 à 4.890	60
4.911 à 4.920	61
5.091 à 5.100	58
5.101 à 5.110	57
5.181 à 5.190	61
5.331 à 5.340	60
5.371 à 5.380	60
5.411 à 5.420	61
5.451 à 5.460	60
5.551 à 5.560	60
5.611 à 5.620	60
5.681 à 5.690	61
5.701 à 5.710	60
5.731 à 5.740	61
5.761 à 5.770	60
5.781 à 5.790	59
5.951 à 5.960	45
5.961 à 5.970	60
5.981 à 5.990	61
5.991 à 6.000	61
6.031 à 6.040	61
6.051 à 6.060	58
6.061 à 6.070	59
6.091 à 6.100	61
6.121 à 6.130	61
6.191 à 6.200	60
6.271 à 6.280	61
6.381 à 6.390	56
6.401 à 6.410	61
6.441 à 6.450	60
6.471 à 6.480	57
6.591 à 6.600	61
6.611 à 6.620	60
6.661 à 6.670	61
6.691 à 6.700	58
6.761 à 6.770	61
6.781 à 6.790	61
6.861 à 6.870	60
6.871 à 6.880	60
7.061 à 7.070	61
7.121 à 7.130	60
7.221 à 7.230	60
7.241 à 7.250	59
7.271 à 7.280	59
7.361 à 7.370	56
7.371 à 7.380	61
7.381 à 7.390	59
7.391 à 7.400	61
7.471 à 7.480	61
7.561 à 7.570	60
7.581 à 7.590	59
7.631 à 7.640	59
7.641 à 7.650	60
7.691 à 7.700	61
7.761 à 7.770	59
7.801 à 7.810	60
7.811 à 7.820	57
7.851 à 7.860	61
7.881 à 7.890	61
7.911 à 7.920	61
7.921 à 7.930	61
7.931 à 7.940	58
7.941 à 7.950	61
7.991 à 8.000	56
8.011 à 8.020	61
8.161 à 8.170	57
8.171 à 8.180	57
8.181 à 8.190	61
8.191 à 8.200	60
8.231 à 8.240	61
8.391 à 8.400	60
8.421 à 8.430	60
8.431 à 8.440	61
8.441 à 8.450	58
8.481 à 8.490	57
8.511 à 8.520	60
8.531 à 8.540	61
8.551 à 8.560	61
8.601 à 8.610	61
8.641 à 8.650	60
8.761 à 8.770	60
8.981 à 8.990	60
8.991 à 9.000	60
9.021 à 9.030	59
9.041 à 9.050	56
9.071 à 9.080	60
9.141 à 9.150	61
9.151 à 9.160	61
9.161 à 9.170	60
9.181 à 9.190	59
9.201 à 9.210	57
9.221 à 9.230	61
9.261 à 9.270	61
9.311 à 9.320	46
9.331 à 9.340	61
9.661 à 9.670	61
9.731 à 9.740	60
9.771 à 9.780	61
9.801 à 9.810	60
9.831 à 9.840	59
9.871 à 9.880	58
9.881 à 9.890	61
10.011 à 10.020	60
10.021 à 10.030	59
10.041 à 10.050	60
10.161 à 10.170	58
10.181 à 10.190	56
10.201 à 10.210	60
10.241 à 10.250	59
10.261 à 10.270	61
10.301 à 10.310	59
10.351 à 10.360	59
10.381 à 10.390	61
10.451 à 10.460	60
10.471 à 10.480	55
10.531 à 10.540	61
10.621 à 10.630	61
10.701 à 10.710	60
10.711 à 10.720	60
10.941 à 10.950	61
11.031 à 11.040	60
11.041 à 11.050	60
11.101 à 11.110	60
11.111 à 11.120	61
11.151 à 11.160	58
11.221 à 11.230	61
11.231 à 11.240	60
11.261 à 11.270	58
11.321 à 11.330	61
11.341 à 11.350	60
11.351 à 11.360	59
11.371 à 11.380	60
11.471 à 11.480	60
11.611 à 11.620	60
11.621 à 11.630	61
11.661 à 11.670	61
11.701 à 11.710	60
11.711 à 11.720	60
11.751 à 11.760	61
11.801 à 11.810	60
11.941 à 11.950	60
11.991 à 12.000	61
12.041 à 12.050	60
12.161 à 12.170	60
12.171 à 12.180	61
12.301 à 12.310	61
12.311 à 12.320	60
12.351 à 12.360	58
12.391 à 12.400	58
12.451 à 12.460	60
12.471 à 12.480	59
12.601 à 12.610	60
12.631 à 12.640	59
12.661 à 12.670	61
12.731 à 12.740	61
12.741 à 12.750	61
12.761 à 12.770	61
12.791 à 12.800	60
13.011 à 13.020	59
13.021 à 13.030	61
13.071 à 13.080	56
13.101 à 13.110	59
13.141 à 13.150	60
13.211 à 13.220	57
13.251 à 13.260	60
13.311 à 13.320	60
13.361 à 13.370	60
13.421 à 13.430	59
13.491 à 13.500	61
13.531 à 13.540	60
13.591 à 13.600	61
13.821 à 13.830	61
13.831 à 13.840	60
13.841 à 13.850	61
13.901 à 13.910	60
13.961 à 13.970	61
14.001 à 14.010	61
14.111 à 14.120	61

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
14.141 à 14.150	59
14.181 à 14.190	59
14.201 à 14.210	61
14.211 à 14.220	61
14.221 à 14.230	60
14.241 à 14.250	60
14.261 à 14.270	61
14.301 à 14.310	61
14.421 à 14.430	60
14.451 à 14.460	56
14.561 à 14.570	61
14.581 à 14.590	58
14.641 à 14.650	59
14.721 à 14.730	60
14.741 à 14.750	60
14.801 à 14.810	60
14.851 à 14.860	60
14.891 à 14.900	60
15.041 à 15.050	59
15.101 à 15.110	61
15.111 à 15.120	61
15.271 à 15.280	61
15.351 à 15.360	60
15.461 à 15.470	60
15.471 à 15.480	59
15.501 à 15.510	61
15.601 à 15.610	61
15.621 à 15.630	61
15.721 à 15.730	60
15.741 à 15.750	61
15.781 à 15.790	61
15.821 à 15.830	59
15.861 à 15.870	59
15.871 à 15.880	60
16.021 à 16.030	58
16.041 à 16.050	60
16.131 à 16.140	61
16.171 à 16.180	60
16.181 à 16.190	58
16.261 à 16.270	61
16.271 à 16.280	61
16.291 à 16.300	60
16.421 à 16.430	58
16.501 à 16.510	59
16.541 à 16.550	57
16.551 à 16.560	60
16.611 à 16.620	61
16.641 à 16.650	56
16.711 à 16.720	61
16.771 à 16.780	60
16.811 à 16.820	61
16.841 à 16.850	61
16.861 à 16.870	61
16.991 à 17.000	56
17.101 à 17.110	61
17.171 à 17.180	59
17.271 à 17.280	60
17.291 à 17.300	59
17.471 à 17.480	61
17.481 à 17.490	60
17.721 à 17.730	60
17.791 à 17.800	60
17.821 à 17.830	61
17.861 à 17.870	60
18.001 à 18.010	61
18.021 à 18.030	60
18.041 à 18.050	61
18.061 à 18.070	60
18.121 à 18.130	60
18.141 à 18.150	61
18.281 à 18.290	61
18.311 à 18.320	61
18.361 à 18.370	61
18.371 à 18.380	56
18.531 à 18.540	60
18.541 à 18.550	61
18.581 à 18.590	59
18.591 à 18.600	61
18.601 à 18.610	61
18.701 à 18.710	61
18.791 à 18.800	61
18.821 à 18.830	49
18.961 à 18.970	61
19.011 à 19.020	60
19.131 à 19.140	59
19.251 à 19.260	61
19.271 à 19.280	60
19.301 à 19.310	60
19.331 à 19.340	56
19.351 à 19.360	61
19.371 à 19.380	61
19.401 à 19.410	61
19.471 à 19.480	61
19.511 à 19.520	61
19.551 à 19.560	59
19.641 à 19.650	60
19.651 à 19.660	60
19.871 à 19.880	60
20.071 à 20.080	60
20.121 à 20.130	56
20.251 à 20.260	60
20.411 à 20.420	61
20.451 à 20.460	60
20.471 à 20.480	60
20.481 à 20.490	61
20.491 à 20.500	60
20.501 à 20.510	61
20.521 à 20.530	60
20.561 à 20.570	61
20.601 à 20.610	59
20.681 à 20.690	60
20.701 à 20.710	58
20.751 à 20.760	59
20.791 à 20.800	59
20.881 à 20.890	61
20.971 à 20.980	56
20.981 à 20.990	61
21.021 à 21.030	59
21.081 à 21.090	60
21.091 à 21.100	61
21.151 à 21.160	61
21.241 à 21.250	60
21.301 à 21.310	60
21.331 à 21.340	58
21.481 à 21.490	61
21.501 à 21.510	61
21.511 à 21.520	61
21.591 à 21.600	60
21.601 à 21.610	61
21.631 à 21.640	61
21.641 à 21.650	60
21.711 à 21.720	60
21.741 à 21.750	60
21.801 à 21.810	60
21.811 à 21.820	59
21.841 à 21.850	60
21.851 à 21.860	60
21.891 à 21.900	59
22.011 à 22.020	60
22.051 à 22.060	61
22.091 à 22.100	61
22.101 à 22.110	61
22.141 à 22.150	61
22.171 à 22.180	60
22.231 à 22.240	60
22.241 à 22.250	61
22.311 à 22.320	58
22.351 à 22.360	61
22.441 à 22.450	60
22.451 à 22.460	61
22.471 à 22.480	60
22.491 à 22.500	60
22.531 à 22.540	60
22.541 à 22.550	61
22.551 à 22.560	61
22.571 à 22.580	61
22.581 à 22.590	55
22.621 à 22.630	61
22.781 à 22.790	60
22.791 à 22.800	60
22.801 à 22.810	59
22.861 à 22.870	61
22.871 à 22.880	61
22.951 à 22.960	61
22.961 à 22.970	59
23.121 à 23.130	61
23.161 à 23.170	61
23.191 à 23.200	61
23.321 à 23.330	60
23.421 à 23.430	60
23.501 à 23.510	59
23.511 à 23.520	59
23.661 à 23.670	61
23.721 à 23.730	61
23.751 à 23.760	61
23.781 à 23.790	61
23.841 à 23.850	61
23.851 à 23.860	57
23.891 à 23.900	60
23.901 à 23.910	58
23.911 à 23.920	61
23.921 à 23.930	60
23.931 à 23.940	58
23.951 à 23.960	60
24.021 à 24.030	59
24.091 à 24.100	60
24.161 à 24.170	58
24.191 à 24.200	61
24.211 à 24.220	61
24.231 à 24.240	61
24.331 à 24.340	61
24.431 à 24.440	60
24.471 à 24.480	61
24.481 à 24.490	61
24.491 à 24.500	61
24.541 à 24.550	58
24.561 à 24.570	55
24.631 à 24.640	58
24.671 à 24.680	60
24.761 à 24.770	60
24.821 à 24.830	60
24.861 à 24.870	61
24.931 à 24.940	61
24.981 à 24.990	60
25.071 à 25.080	61
25.281 à 25.290	60
25.301 à 25.310	61
25.321 à 25.330	60
25.331 à 25.340	60
25.391 à 25.400	60
25.461 à 25.470	60
25.471 à 25.480	61
25.491 à 25.500	60
25.501 à 25.510	61
25.551 à 25.560	61
25.611 à 25.620	61
25.641 à 25.650	60
25.801 à 25.810	60
25.911 à 25.920	61
25.931 à 25.940	60
26.021 à 26.030	61
26.051 à 26.060	60
26.121 à 26.130	61
26.161 à 26.170	59
26.221 à 26.230	58
26.291 à 26.300	61
26.321 à 26.330	61
26.391 à 26.400	61
26.541 à 26.550	59
26.621 à 26.630	61
26.641 à 26.650	60
26.841 à 26.850	60
26.901 à 26.910	60
26.961 à 26.970	56
27.041 à 27 050	60
27.101 à 27.110	61
27.131 à 27.140	61
27.161 à 27.170	61
27.191 à 27.200	61
27.261 à 27.270	59
27.291 à 27.300	60
27.331 à 27.340	59
27.451 à 27.460	60
27.521 à 27.530	61
27.551 à 27.560	60
27.601 à 27.610	58
27.691 à 27.700	61
27.701 à 27.710	59
27.741 à 27.750	61
27.781 à 27.790	61
27.841 à 27.850	58
27.861 à 27.870	59
27.871 à 27.880	61
27.911 à 27.920	59
27.951 à 27.960	61
28.001 à 28.010	55
28.151 à 28.160	60
28.181 à 28.190	61
28.211 à 28.220	61
28.221 à 28.230	61
28.231 à 28.240	60
28.291 à 28.300	59
28.561 à 28.570	59
28.571 à 28.580	57
28.641 à 28.650	59
28.681 à 28.690	61
28.731 à 28.740	61
28.751 à 28.760	60
28.881 à 28.890	61
28.911 à 28.920	56
28.931 à 28.940	61
29.111 à 29.120	59
29.131 à 29.140	61
29.141 à 29.150	61
29.231 à 29.240	60
29.291 à 29.300	60
29.361 à 29.370	60
29.411 à 29.420	60
29.421 à 29.430	58
29.431 à 29.440	58
29.501 à 29.510	60
29.751 à 29.760	61
29.761 à 29.770	61
29.861 à 29.870	58
30.111 à 30.120	61
30.141 à 30.150	59
30.231 à 30.240	61
30.301 à 30.310	61
30.391 à 30.400	61
30.521 à 30.530	61
30.611 à 30.620	61
30.661 à 30.670	61
30.761 à 30.770	59
30.831 à 30.840	61
30.851 à 30.860	61
30.921 à 30.930	59
30.961 à 30.970	57
31.001 à 31.010	60
31.141 à 31.150	61
31.161 à 31.170	60
31.171 à 31.180	61
31.201 à 31.210	60
31.221 à 31.230	61
31.251 à 31.260	59
31.341 à 31.350	60
31.351 à 31.360	61
31.361 à 31.370	60
31.441 à 31.450	60
31.501 à 31.510	61
31.531 à 31.540	58
31.621 à 31.630	61
31.741 à 31.750	59
31.781 à 31.790	61
31.941 à 31.950	61
32.011 à 32.020	59
32.211 à 32.220	60
32.351 à 32.360	59
32.391 à 32.400	60
32.421 à 32.430	59
32.461 à 32.470	60
32.501 à 32.510	61
32.521 à 32.530	61
32.541 à 32.550	60
32.601 à 32.610	60
32.621 à 32.630	60
32.641 à 32.650	61
32.651 à 32.660	61
32.701 à 32.710	60
32.721 à 32.730	61
32.741 à 32.750	60
32.801 à 32.810	61
32.821 à 32.830	61
32.951 à 32.960	60
33.021 à 33.030	60
33.031 à 33.040	61
33.061 à 33.070	59
33.071 à 33.080	60
33.211 à 33.220	61
33.241 à 33.250	61
33.271 à 33.280	61
33.321 à 33.330	60
33.421 à 33.430	58
33.431 à 33.440	60
33.441 à 33.450	59
33.481 à 33.490	60
33.761 à 33.770	60
33.781 à 33.790	60
33.831 à 33.840	59
33.871 à 33.880	60
33.881 à 33.890	60
33.891 à 33.900	61
33.921 à 33.930	59
33.941 à 33.950	60
34.081 à 34.090	61
34.151 à 34.160	60
34.211 à 34.220	60
34.221 à 34.230	59
34.291 à 34.300	59
34.351 à 34.360	60
34.361 à 34.370	61
34.461 à 34.470	55
34.491 à 34.500	59
34.531 à 34.540	60
34.751 à 34.760	60
34.781 à 34.790	61
34.821 à 34.830	61
34.891 à 34.900	61
34.901 à 34.910	60
34.931 à 34.940	61
34.941 à 34.950	61
34.991 à 35.000	59
35.031 à 35.040	59
35.081 à 35.090	61
35.131 à 35.140	61
35.171 à 35.180	60
35.191 à 35.200	58

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
35.231 à 35.240	60
35.281 à 35.290	60
35.421 à 35.430	60
35.461 à 35.470	60
35.471 à 35.480	61
35.481 à 35.490	57
35.531 à 35.540	61
35.541 à 35.550	61
35.551 à 35.560	60
35.621 à 35.630	61
35.641 à 35.650	58
35.721 à 35.730	60
35.801 à 35.810	59
35.881 à 35.890	61
36.061 à 36.070	60
36.071 à 36.080	61
36.111 à 36.120	61
36.131 à 36.140	58
36.141 à 36.150	61
36.281 à 36.290	60
36.301 à 36.310	59
36.331 à 36.340	60
36.371 à 36.380	58
36.401 à 36.410	60
36.421 à 36.430	60
36.451 à 36.460	61
36.461 à 36.470	61
36.511 à 36.520	61
36.541 à 36.550	58
36.581 à 36.590	61
36.611 à 36.620	59
36.651 à 36.660	61
36.661 à 36.670	61
36.701 à 36.710	59
36.721 à 36.730	61
36.741 à 36.750	61
36.791 à 36.800	61
36.921 à 36.930	60
36.981 à 36.990	58
37.031 à 37.040	61
37.101 à 37.110	61
37.131 à 37.140	61
37.181 à 37.190	61
37.201 à 37.210	61
37.281 à 37.290	58
37.341 à 37.350	59
37.381 à 37.390	60
37.411 à 37.420	59
37.471 à 37.480	61
37.591 à 37.600	56
37.651 à 37.660	61
37.681 à 37.690	60
37.711 à 37.720	60
37.731 à 37.740	59
37.761 à 37.770	60
37.801 à 37.810	61
37.851 à 37.860	61
37.861 à 37.870	59
37.961 à 37.970	60
37.971 à 37.980	56
37.981 à 37.990	58
37.991 à 38.000	59
38.131 à 38.140	61
38.141 à 38.150	61
38.271 à 38.280	60
38.421 à 38.430	59
38.561 à 38.570	55
38.571 à 38.580	60
38.681 à 38.690	59
38.731 à 38.740	59
38.791 à 38.800	60
38.811 à 38.820	59
38.881 à 38.890	61
38.911 à 38.920	61
39.011 à 39.020	60
39.021 à 39.030	60
39.041 à 39.050	61
39.051 à 39.060	61
39.171 à 39.180	61
39.201 à 39.210	60
39.221 à 39.230	61
39.241 à 39.250	60
39.281 à 39.290	60
39.361 à 39.370	59
39.371 à 39.380	61
39.481 à 39.490	60
39.491 à 39.500	61
39.501 à 39.510	60
39.521 à 39.530	59
39.551 à 39.560	60
39.561 à 39.570	60
39.591 à 39.600	49
39.631 à 39.640	58
39.651 à 39.660	61
39.661 à 39.670	61
39.741 à 39.750	59
39.871 à 39.880	60
39.901 à 39.910	59
39.911 à 39.920	61
39.931 à 39.940	61
39.981 à 39.990	59
40.081 à 40.090	59
40.151 à 40.160	61
40.161 à 40.170	56
40.171 à 40.180	59
40.231 à 40.240	61
40.281 à 40.290	61
40.411 à 40.420	61
40.471 à 40.480	60
40.491 à 40.500	60
40.611 à 40.620	57
40.621 à 40.630	60
40.671 à 40.680	59
40.751 à 40.760	61
40.841 à 40.850	61
40.851 à 40.860	60
40.871 à 40.880	57
40.891 à 40.900	60
41.031 à 41.040	59
41.041 à 41.050	61
41.091 à 41.100	60
41.121 à 41.130	61
41.131 à 41.140	58
41.141 à 41.150	61
41.151 à 41.160	61
41.191 à 41.200	61
41.271 à 41.280	60
41.291 à 41.300	60
41.301 à 41.310	61
41.321 à 41.330	61
41.351 à 41.360	60
41.541 à 41.550	60
41.711 à 41.720	60
41.721 à 41.730	59
41.841 à 41.850	60
41.871 à 41.880	59
41.901 à 41.910	59
41.921 à 41.930	60
41.941 à 41.950	58
42.001 à 42.020	61
42.061 à 42.070	59
42.091 à 42.100	60
42.101 à 42.110	61
42.111 à 42.120	61
42.271 à 42.280	60
42.301 à 42.310	58
42.311 à 42.320	60
42.371 à 42.380	60
42.421 à 42.430	61
42.431 à 42.440	58
42.531 à 42.540	59
42.551 à 42.560	59
42.561 à 42.570	59
42.691 à 42.700	60
42.701 à 42.710	61
42.761 à 42.770	61
42.801 à 42.810	60
42.831 à 42.840	60
42.891 à 42.900	59
42.941 à 42.950	60
42.991 à 43.000	59
43.041 à 43.050	61
43.061 à 43.070	60
43.071 à 43.080	61
43.241 à 43.250	60
43.301 à 43.310	61
43.311 à 43.320	61
43.321 à 43.330	60
43.331 à 43.340	61
43.361 à 43.370	60
43.371 à 43.380	58
43.401 à 43.410	61
43.531 à 43.540	60
43.561 à 43.570	60
43.571 à 43.580	61
43.581 à 43.590	60
43.591 à 43.600	58
43.681 à 43.690	60
43.701 à 43.710	59
43.821 à 43.830	61
43.961 à 43.970	61
44.011 à 44.020	61
44.021 à 44.030	61
44.031 à 44.040	61
44.051 à 44.060	60
44.081 à 44.090	61
44.101 à 44.110	60
44.161 à 44.170	61
44.181 à 44.190	55
44.291 à 44.300	60
44.301 à 44.310	61
44.331 à 44.340	60
44.361 à 44.370	61
44.741 à 44.750	61
44.751 à 44.760	56
44.951 à 44.960	60
45.081 à 45.090	61
45.091 à 45.100	58
45.231 à 45.240	60
45.321 à 45.330	61
45.481 à 45.490	60
45.511 à 45.520	56
45.571 à 45.580	61
45.631 à 45.640	60
45.781 à 45.790	61
45.871 à 45.880	60
45.911 à 45.920	59
45.941 à 45.950	59
45.971 à 45.980	61
45.981 à 45.990	61
46.001 à 46.010	59
46.021 à 46.030	57
46.131 à 46.140	61
46.171 à 46.180	60
46.211 à 46.220	59
46.221 à 46.230	61
46.231 à 46.240	60
46.241 à 46.250	58
46.251 à 46.260	61
46.261 à 46.270	58
46.301 à 46.310	61
46.331 à 46.340	61
46.461 à 46.470	59
46.491 à 46.500	59
46.541 à 46.550	61
46.551 à 46.560	61
46.581 à 46.590	61
46.591 à 46.600	59
46.751 à 46.760	60
46.771 à 46.780	61
46.781 à 46.790	60
46.791 à 46.800	61
46.911 à 46.920	60
46.971 à 46.980	61
47.051 à 47.060	60
47.091 à 47.100	59
47.221 à 47.230	60
47.231 à 47.240	60
47.251 à 47.260	61
47.401 à 47.410	61
47.451 à 47.460	60
47.481 à 47.490	61
47.511 à 47.520	61
47.551 à 47.560	60
47.651 à 47.660	61
47.681 à 47.690	61
47.721 à 47.730	60
47.761 à 47.770	59
47.841 à 47.850	59
47.901 à 47.910	61
47.961 à 47.970	61
48.021 à 48.030	61
48.031 à 48.040	61
48.301 à 48.310	60
48.351 à 48.360	61
48.371 à 48.380	59
48.421 à 48.430	59
48.451 à 48.460	59
48.491 à 48.500	61
48.601 à 48.610	61
48.631 à 48.640	61
48.701 à 48.710	60
48.741 à 48.750	60
48.831 à 48.840	59
48.901 à 48.910	61
49.061 à 49.070	61
49.081 à 49.090	61
49.321 à 49.330	60
49.441 à 49.450	61
49.481 à 49.490	58
49.541 à 49.550	61
49.551 à 49.560	61
49.611 à 49.620	61
49.671 à 49.680	60
49.691 à 49.700	59
49.861 à 49.870	60
49.971 à 49.980	61
50.161 à 50.170	61
50.281 à 50.290	60
50.321 à 50.330	60
50.421 à 50.430	60
50.481 à 50.490	61
50.521 à 50.530	59
50.681 à 50.690	61
50.781 à 50.790	61
50.981 à 50.990	61
51.111 à 51.150	61
51.181 à 51.190	60
51.231 à 51.240	61
51.351 à 51.360	61
51.371 à 51.380	57
51.451 à 51.460	60
51.531 à 51.540	58
51.621 à 51.630	61
51.821 à 51.830	61
51.841 à 51.850	61
51.851 à 51.860	61
52.181 à 52.190	61
52.201 à 52.210	61
52.241 à 52.250	61
52.361 à 52.370	61
52.431 à 52.440	61
52.461 à 52.470	60
52.481 à 52.490	57
52.541 à 52.550	61
52.601 à 52.610	61
52.631 à 52.640	59
52.651 à 52.660	56
52.731 à 52.740	61
52.801 à 52.810	58
52.811 à 52.820	59
52.841 à 52.850	61
52.901 à 52.910	59
52.911 à 52.920	61
52.961 à 52.970	60
52.981 à 52.990	60
53.001 à 53.010	58
53.141 à 53.150	59
53.171 à 53.180	59
53.191 à 53.200	60
53.211 à 53.220	56
53.241 à 53.250	59
53.431 à 53.440	60
53.471 à 53.480	59
53.491 à 53.500	61
53.531 à 53.540	61
53.591 à 53.600	60
53.611 à 53.620	61
53.621 à 53.630	61
53.681 à 53.690	60
53.731 à 53.740	56
53.741 à 53.750	59
53.751 à 53.760	61
53.761 à 53.770	59
53.791 à 53.800	57
53.811 à 53.820	61
53.881 à 53.890	60
53.991 à 54.000	59
54.001 à 54.010	59
54.041 à 54.050	61
54.061 à 54.070	61
54.141 à 54.150	61
54.151 à 54.160	61
54.161 à 54.170	58
54.171 à 54.180	60
54.281 à 54.290	60
54.501 à 54.510	60
54.591 à 54.600	61
54.731 à 54.740	60
54.791 à 54.800	61
54.811 à 54.820	61
54.841 à 54.850	60
54.851 à 54.860	61
54.861 à 54.870	59
54.871 à 54.880	60
54.941 à 54.950	60
54.971 à 54.980	61
55.141 à 55.150	58
55.151 à 55.160	61
55.191 à 55.200	60
55.231 à 55.240	57
55.261 à 55.270	61
55.301 à 55.310	56
55.311 à 55.320	60
55.371 à 55.380	61
55.491 à 55.500	61
55.501 à 55.510	60
55.531 à 55.540	59
55.551 à 55.560	61
55.571 à 55.580	61
55.581 à 55.590	59
55.621 à 55.630	60
55.631 à 55.640	59
55.691 à 55.700	57
55.741 à 55.750	60
55.761 à 55.770	60

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
55.771 à 55.780	61	57.781 à 57.790	61
55.791 à 55.800	60	57.821 à 57.830	60
55.801 à 55.810	60	57.831 à 57.840	55
55.811 à 55.820	60	57.961 à 57.970	58
55.851 à 55.860	61	57.971 à 57.980	56
55.951 à 55.960	61	58.061 à 58.070	61
56.071 à 56.080	60	58.081 à 58.090	61
56.091 à 56.100	60	58.181 à 58.190	60
56.101 à 56.110	61	58.191 à 58.200	59
56.111 à 56.120	60	58.211 à 58.220	59
56.131 à 56.140	60	58.231 à 58.240	60
56.271 à 56.280	59	58.241 à 58.250	60
56.281 à 56.290	61	58.251 à 58.260	60
56.391 à 56.400	60	58.271 à 58.280	60
56.401 à 56.410	61	58.291 à 58.300	60
56.431 à 56.440	59	58.351 à 58.360	61
56.481 à 56.490	60	58.421 à 58.430	60
56.551 à 56.560	59	58.431 à 58.440	60
56.641 à 56.650	58	58.461 à 58.470	61
56.671 à 56.680	60	58.491 à 58.500	61
56.691 à 56.700	60	58.501 à 58.510	58
56.721 à 56.730	59	58.531 à 58.540	61
56.771 à 56.780	61	58.571 à 58.580	57
56.821 à 56.830	61	58.581 à 58.590	60
56.871 à 56.880	58	58.611 à 58.620	61
56.951 à 56.960	59	58.651 à 58.660	60
57.021 à 57.030	61	58.671 à 58.680	58
57.031 à 57.040	59	58.711 à 58.720	59
57.041 à 57.050	60	58.871 à 58.880	60
57.051 à 57.060	61	59.011 à 59.020	61
57.061 à 57.070	59	59.061 à 59.070	59
57.101 à 57.110	59	59.121 à 59.130	58
57.171 à 57.180	61	59.191 à 59.200	61
57.241 à 57.250	60	59.221 à 59.230	61
57.251 à 57.260	60	59.231 à 59.240	61
57.261 à 57.270	60	59.241 à 59.250	46
57.281 à 57.290	60	59.281 à 59.290	61
57.321 à 57.330	61	59.351 à 59.360	59
57.391 à 57.400	60	59.471 à 59.480	60
57.451 à 57.460	59	59.481 à 59.490	59
57.461 à 57.470	59	59.491 à 59.500	60
57.481 à 57.490	61	59.521 à 59.530	56
57.501 à 57.510	59	59.691 à 59.700	61
57.521 à 57.530	61	59.701 à 59.710	59
57.551 à 57.560	59	59.711 à 59.720	60
57.561 à 57.570	59	59.761 à 59.770	61
57.601 à 57.610	59	59.811 à 59.820	61
57.631 à 57.640	56	59.851 à 59.860	61
57.651 à 57.660	60	59.861 à 59.870	57
57.681 à 57.690	61	59.881 à 59.890	60
57.761 à 57.770	61	59.961 à 59.970	61

SOCIETE MULHOUSIENNE DU GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.800.000 NOUVEAUX FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 19, RUE DE L'ARC, MULHOUSE

R. C. : Mulhouse 57-B 380.

Obligations de 5.000 F (50 NF) 4 1/2 0/0 1947.

Liste numérique des 392 obligations sorties au quatorzième tirage du 20 février 1961.

2.005 à 2.007	2.158 à 2.170	2.289 à 2.292	2.389 à 2.391	2.483 à 2.485
2.012 à 2.016	2.177 à 2.182	2.295 à 2.298	2.399 à 2.402	2.671 et 2.672
2.022 à 2.031	2.185 à 2.200	2.301 à 2.304	2.412 à 2.418	3.567 à 3.578
2.037 à 2.046	2.203 à 2.205	2.308 à 2.310	2.421 à 2.424	3.581 à 3.600
2.055 à 2.057	2.208	2.313 à 2.320	2.427 à 2.430	3.605 à 3.613
2.074 à 2.078	2.217 à 2.219	2.322 à 2.328	2.437 à 2.439	3.615 à 3.622
2.083 à 2.104	2.221 à 2.228	2.341 et 2.342	2.447 et 2.448	3.625 à 3.646
2.109 à 2.115	2.231 et 2.232	2.348 à 2.353	2.451 à 2.454	3.653 à 3.655
2.117 à 2.119	2.235 à 2.238	2.359 à 2.368	2.459 à 2.462	3.663 à 3.668
2.122 à 2.126	2.245 et 2.246	2.373 et 2.374	2.464 et 2.465	3.680 à 3.692
2.132 à 2.144	2.251 à 2.266	2.379 et 2.380	2.470	3.700 à 3.719
2.147 à 2.153	2.273 à 2.284	2.383 et 2.384	2.477 à 2.479	

Le complément a été racheté avant tirage et imputé sur ce dernier conformément aux stipulations du contrat d'émission.

Les obligations sorties au tirage seront remboursées à partir du 1er avril 1961 à raison de 50 NF et cesseront de porter intérêt à partir de cette date.

Obligations sorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.

1 (1er avril 1959) — 208, 230 et 231, 274 et 275 (1er avril 1958) — 362 à 367, 884 à 888 (1er avril 1959) — 922 à 931, 941 et 942, 971 à 980, 998 à 1.002, 1.004 à 1.007, 1.028 à 1.035, 1.053 à 1.072, 1.253 à 1.258, 1.262 à 1.265, 1.267 à 1.279, 1.619 et 1.620, 1.632, 1.803 à 1.806, 1.812 à 1.817, 1.820 à 1.822, 1.831 à 1.834, 1.857 et 1.858, 1.869 à 1.874 (1er avril 1960) — 2.671 et 2.672 (1er avril 1957) — 4.222, 4.259 à 4.266, 4.271 à 4.275, 4.280 et 4.281, 4.297 à 4.299, 4.302 (1er avril 1959).

SOCIETE AUTOMOBILE du CENTRE, GATTY et Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 510.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 22, RUE CHARLES-DE-GAULLE, SAINT-ETIENNE (LOIRE)

R. C. : Saint-Etienne n° 55-B 140.

Bons 6 1/4 0/0 1954 de 100 NF.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 258 bons sortis au septième tirage d'amortissement effectué le 9 mars 1961 (65 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement) ;

2° Des séries comprenant des bons sortis antérieurement et non encore remboursés.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	TAUX de remboursement.
		Nouveaux francs.
818 à 979	15 avril 1961	107,69
980 à 1.133	15 avril 1959	106,63
1.134 à 1.382	15 avril 1961	107,69
1.383 à 1.601	15 avril 1960	107,40
1.917 à 1.920	15 avril 1960	107,40
1.921 à 1.925	15 avril 1961	107,69

ETABLISSEMENTS DELATTRE ET FROUARD REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 39, RUE DE LA BIENFAISANCE, PARIS (8e)

R. C. : Seine 56-B 8388.

Obligations 4 1/4 % 1942 de 20 NF.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 246 obligations sorties au dixième tirage (19e amortissement) effectué le 7 mars 1961 (204 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement) ;

2° Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
5.160 à 5.162	15/4/1959	17.231 à 17.240	15/4/1961
5.376	» 1959	17.681 à 17.690	» 1960
5.685	» 1959	17.991 à 18.000	» 1960
5.885	» 1959	18.061 à 18.070	» 1961
6.161	» 1959	18.071 à 18.080	» 1960
9.472	» 1955	18.351 et 18.352	» 1959
10.575 et 10.576	» 1955	18.381 à 18.390	» 1961
12.941 à 12.950	» 1959	18.421 à 18.430	» 1960
13.141 à 13.150	» 1961	18.641 à 18.650	» 1961
13.211 à 13.220	» 1961	19.021 à 19.030	» 1961
13.241 à 13.250	» 1961	19.061 à 19.070	» 1960
13.661 à 13.670	» 1961	19.241 à 19.250	» 1961
13.841 à 13.850	» 1961	19.341 à 19.350	» 1961
13.881 à 13.890	» 1960	19.481 à 19.490	» 1961
14.241 à 14.250	» 1961	19.771 à 19.780	» 1961
14.401 à 14.410	» 1961	20.021 à 20.030	» 1958
14.921 à 14.930	» 1960	20.091 à 20.100	» 1961
15.351 à 15.360	» 1961	20.531 à 20.540	» 1961
15.571 à 15.580	» 1961	20.961 à 20.970	» 1959
15.641 à 15.650	» 1960	21.021 à 21.030	» 1959
15.901 à 15.910	» 1960	21.171 à 21.180	» 1961
16.051 à 16.060	» 1960	21.431 à 21.440	» 1958
16.221 à 16.230	» 1959	21.511 à 21.520	» 1959
16.231 à 16.240	» 1961	21.741 à 21.750	» 1959
16.451 à 16.460	» 1961	22.251 à 22.260	» 1961
16.511 à 16.520	» 1960	22.271 à 22.280	» 1961
16.531 à 16.540	» 1961	22.301 à 22.310	» 1958
16.781 à 16.790	» 1961	22.331 à 22.340	» 1961
17.031 à 17.040	» 1958	22.371 à 22.375	» 1959
17.101 à 17.110	» 1960	22.379 et 22.380	» 1959
17.151 à 17.160	» 1961	22.416	» 1955
17.221 à 17.230	» 1961	22.419 et 22.420	» 1955

Les 10 titres nouveaux amortis non encore délivrés nos 22.371 à 22.375, 22.379 et 22.380, 22.416, 22.419 et 22.420 correspondent aux titres anciens nos 5.160 à 5.162, 5.376, 5.685, 5.885, 6.161, 9.472, 10.575 et 10.576 non encore échangés.

« LABBE »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.150.000 NF

SIÈGE SOCIAL : A SAINT-FLORENT-SUR-CHER (CHER)

R. C. : Bourges n° 57-B 147.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

Sixième tirage au sort (11e amortissement).

Liste numérique comprenant 7 obligations sorties au tirage au sort formant, avec les 69 titres rachetés, la totalité de l'annuité à amortir au 1er mai 1961.

753 à 759 inclus.

SOCIETE MINIERE ET METALLURGIQUE DU PERIGORD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 29.000.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 91, RUE JOUFFROY, PARIS (17e)

SIÈGE ADMINISTRATIF : 21, RUE DE JEAN-FIEYRE, BRIVE (CORRÈZE)

Registre du commerce : Seine 54-B 5091.

Obligations de 50 NF 4 % (émission 1943).

Dix-huitième amortissement.

Liste numérique des 152 obligations, coupon 15 octobre 1961 attaché, amorties au tirage au sort du mardi 14 mars 1961, formant le complément de l'annuité remboursable à partir du 15 avril 1961 à raison de 50 NF par obligation :

15.960 à 16.172 — 20.835 à 20.934

compte tenu des 161 obligations dont les numéros sont compris dans ces séries et précédemment rachetées en Bourse.

LA ROCHETTE-CENPA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE NF

SIÈGE SOCIAL : A PARIS (16e), 2 ET 4, RUE LOUIS-DAVID

R. C. : Seine n° 54-B 4646.

Obligations Cempa 4 0/0 1943 de 50 NF.

Amortissement du 15 avril 1961.

La société, usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la totalité des titres prévus au tableau d'amortissement pour l'échéance du 15 avril 1961.

Liste numérique des séries comprenant des obligations amorties par tirage au sort en 1959 (premier tirage) et en 1960 (deuxième tirage) et non encore remboursées.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
10.158 à 10.171	1959	14.952 à 14.961	1960
10.208 à 10.217	1960	15.133	1959
10.316 à 10.321	1959	15.372 à 15.385	1960
10.339 à 10.342	1959	15.401 à 15.410	1960
10.509	1960	15.529 et 15.530	1960
10.520 à 10.532	1959	15.758 à 15.762	1960
10.533 à 10.535	1960	15.807	1959
10.745 à 10.747	1960	15.907 à 15.916	1960
10.763 à 10.768	1960	16.120 à 16.131	1960
10.781	1960	16.210	1959
10.900 à 10.909	1960	16.452 à 16.461	1960
12.177 et 12.178	1960	16.718 à 16.727	1959
13.236 et 13.237	1959	16.827 à 16.836	1959
13.480 à 13.491	1960	17.183 à 17.192	1960
14.222 à 14.232	1960	17.203 à 17.212	1960
14.787 à 14.796	1960	17.585 et 17.586	1960
14.878 à 14.887	1960	17.601 à 17.610	1960
14.945	1959	17.626 et 17.627	1960

Les amortissements des années antérieures à 1959 ont été effectués intégralement par rachats en Bourse.

Société L'EPARGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.405.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 21, BOULEVARD BONREPOS, TOULOUSE

R. C. : Toulouse 54-B 193.

Obligations 4 % 1944 de 25 NF.

Liste des séries sorties au tirage du 3 mars 1961 et remboursables à 25 NF à partir du 1er mai 1961, coupon 28 attaché, et des séries contenant des obligations amorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
41 à 50	60	2.691 à 2.700	56	5.091 à 5.100	60
81 à 90	59	2.921 à 2.930	59	5.181 à 5.190	61
111 à 120	61	3.001 à 3.010	61	5.671 à 5.680	60
471 à 480	61	3.021 à 3.030	59	5.791 à 5.800	59
491 à 500	61	3.031 à 3.040	58	5.811 à 5.820	61
621 à 630	60	3.121 à 3.130	61	5.941 à 5.950	55
941 à 950	60	3.211 à 3.220	61	5.961 à 5.970	61
1.011 à 1.020	61	3.241 à 3.250	53	6.081 à 6.090	57
1.231 à 1.240	61	3.411 à 3.420	60	6.131 à 6.140	60
1.241 à 1.250	60	3.471 à 3.480	61	6.231 à 6.240	61
1.371 à 1.380	54	3.551 à 3.560	60	6.561 à 6.570	60
1.381 à 1.390	61	3.701 à 3.710	60	6.771 à 6.780	61
1.401 à 1.410	56	3.761 à 3.770	61	6.931 à 6.940	60
1.411 à 1.420	60	3.901 à 3.910	61	6.851 à 6.860	61
1.461 à 1.470	54	3.911 à 3.920	61	6.861 à 6.870	61
1.641 à 1.650	55	3.961 à 3.970	61	6.891 à 6.900	61
1.691 à 1.700	60	4.011 à 4.020	60	7.011 à 7.020	56
2.021 à 2.030	59	4.141 à 4.150	61	7.021 à 7.030	59
2.051 à 2.060	59	4.551 à 4.560	61	7.051 à 7.060	61
2.081 à 2.090	60	4.661 à 4.670	60	7.191 à 7.200	59
2.191 à 2.200	59	4.681 à 4.690	61	7.211 à 7.220	60
2.251 à 2.260	57	4.711 à 4.720	60	7.281 à 7.290	61
2.331 à 2.340	61	5.021 à 5.030	59	7.321 à 7.330	59
2.471 à 2.480	61	5.041 à 5.050	61	7.441 à 7.450	60
2.511 à 2.520	60	5.061 à 5.070	55	7.591 à 7.600	59

Remboursement année 53, coupon 19 attaché, 24,94 NF.
Remboursement année 54, coupon 21 attaché, 24,94 NF.
Remboursement année 55, coupon 22 attaché, 24,94 NF.
Remboursement année 56, coupon 23 attaché, 24,94 NF.
Remboursement année 57, coupon 24 attaché, 25,00 NF.
Remboursement année 58, coupon 25 attaché, 25,00 NF.
Remboursement année 59, coupon 26 attaché, 25,00 NF.
Remboursement année 60, coupon 27 attaché, 25,00 NF.
Remboursement année 61, coupon 28 attaché, 25,00 NF.

LABORATOIRES ROBERT ET CARRIERE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.005.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 1 ET 1 *bis*, AVENUE DE VILLARS, PARIS

Registre du commerce : Seine n° 57-B 14094.

Obligations 4 1/4 % 1946 de 50 NF.

LISTE NUMERIQUE

1° Séries comprenant les 208 obligations sorties au quatorzième tirage au sort du 15 mars 1961, formant la totalité des titres à amortir au 15 mai 1961. Ces obligations seront remboursables à 50,01 NF ;

2° Séries sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
1.252 à 1.464	57	3.285 à 3.471	61
1.995 à 2.113	56	4.109 à 4.133	58
2.806 à 2.997	61	4.320 à 4.511	59
2.998 à 3.284	60	4.970 à 4.982	60

QUARTZ ET SILICE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.495.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 8, RUE D'ANJOU, A PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 56-B 5331.

Obligations 5 0/0 1960 de 200 NF nominal.

Premier amortissement.

Liste numérique des 238 obligations sorties au tirage au sort du 9 mars 1961 et formant, avec les 281 obligations rachetées en Bourse, la totalité des titres à amortir au 15 avril 1961.

10.459 à 10.472 — 10.479 à 10.565 — 10.574 à 10.710

Ces obligations sont remboursables à 235 NF à compter du 15 avril 1961, aux guichets du Comptoir national d'escompte de Paris et de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

AVIS DIVERS

Avis de tirage de l'emprunt de l'Afrique équatoriale française 4,5 % 1929 (1958), à effectuer le mardi 25 avril 1961, à 9 h 15, au secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté, service des emprunts, 27, rue Oudinot, Paris (7e).

CONCESSIONS DIVERSES

AVIS

Demande de permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Par une pétition en date du 6 janvier 1961, M. André Blanchard, président directeur général de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, dont le siège social est à Paris, 16, cours Albert-Ier, agissant au nom et pour le compte de cette société, sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux, d'une superficie de 95 kilomètres carrés environ, portant sur partie du territoire du département des Basses-Pyrénées et dont la dénomination proposée par le demandeur est « Permis de Gan ».

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1154 du 27 août 1955, une enquête sur cette demande sera ouverte du 18 mars au 17 avril 1961. La demande et ses annexes, y compris un extrait de carte au 1/50.000 et un plan au 1/20.000 sur lesquels les limites du périmètre ont été reportées, seront déposées tous les jours ouvrables, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, à la préfecture des Basses-Pyrénées (4e division, 3e bureau), où le public pourra en prendre connaissance.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur des registres ouverts à cet effet dans la préfecture intéressée, soit adressées par lettre recommandée au préfet des Basses-Pyrénées.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs avant la clôture de l'enquête au préfet des Basses-Pyrénées.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1154 du 27 août 1955, devront être déposées avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 2 mai 1961, dans les conditions suivantes :

1° Si la demande en concurrence porte sur un seul département :

L'original sur timbre au préfet du département des Basses-Pyrénées ;

Trois copies au chef de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux ;

2° Si la demande en concurrence porte sur plusieurs départements :

L'original sur timbre avec ses annexes et une copie au ministère de l'industrie, direction des mines et de la sidérurgie, 99, rue de Grenelle, Paris (7e) ;

Une copie de la demande avec ses annexes au ministère de l'industrie, direction des carburants, 85, boulevard du Montparnasse, Paris (6e) ;

Une copie au préfet de chaque département sur lequel porte le permis sollicité en concurrence.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou à défaut le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au préfet des Basses-Pyrénées.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier, chef-lieu du département du Jura.

D'un jugement contradictoire rendu par le tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier le 19 octobre 1960, siégeant en matière correctionnelle, jugement signifié à personne le 27 décembre 1960, il appert que :

Delorme (Adolphe), 53 ans, né le 3 avril 1906 à Lyon (2e) (Rhône), fils d'Auguste-Adolphe et de Barberat (Louise), scieur, demeurant à Clairvaux-les-Lacs, et résidant à la scierie de Borest (Oise), a été, du chef de fraudes fiscales, délit commis à Cairvaux-les-Lacs, courant 1959, et en application des articles 1385, 1386 et 1840 *bis* du code général des impôts ; 463 du code pénal et 734 du code de procédure pénale, condamné à la peine de un an d'emprisonnement avec sursis et 500 nouveaux francs d'amende.

Par ailleurs, l'interdiction provisoire d'exercer directement ou par personne interposée toute profession commerciale qui a été prononcée par arrêté du 30 juillet 1960 est de plein droit définitive, de même que le retrait du permis de conduire les véhicules automobiles, et cela pour une durée de cinq ans.

Par ailleurs, la publication d'un extrait du présent jugement au *Journal officiel* de la République française ainsi que dans le journal *Les Dépêches* a été ordonnée, de même que l'affichage pendant trois mois d'un extrait du présent jugement sur le panneau d'affichage réservé à l'affichage des publications officielles de la commune de Clairvaux-les-Lacs.

Pour extrait conforme :

Le greffier du tribunal.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Cohen (Marc-Alexandre), né le 22 juin 1919 à Tlemcen (Oran), demeurant 2, rue Abdallah-Almediouni, Casablanca (Maroc), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Marie-France, née le 15 septembre 1949 à Casablanca ; Michel-Daniel, né le 14 juillet 1951 à Casablanca, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Colien, ou Colin, ou Colier.

M. Ruellan (Gilbert-Jean-Roger), demeurant 16, rue Piccini, Paris, agissant au nom de ses trois enfants mineurs : Catherine-Andrée, née le 18 juillet 1948 à Neuilly-sur-Seine ; Philippe-Jacques, né le 4 février 1950 à Neuilly-sur-Seine ; Xavier-Jean, né le 19 janvier 1952 à Neuilly-sur-Seine, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à leur nom patronymique celui de Debrie afin de s'appeler désormais Ruellan-Debrie.

M. Royer (Pierre-François-Joseph), né à Besançon (Doubs) le 16 mars 1940, demeurant à Besançon (Doubs), 15, rue du Clos-Munier, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants à venir, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Royer celui de Roux, et de s'appeler légalement à l'avenir Roux.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

23 février 1961. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Association des parents d'élèves de l'institution Charles-de-Foucauld.** But : grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'institution ; soutien de l'institution et des maîtres. Siège social : institution Charles-de-Foucauld, 17, rue du 3e-Chasseurs-d'Afrique, Constantine.

23 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Cantine scolaire des Aspres.** But : assurer, en liaison avec l'école, l'organisation matérielle d'une cantine pour les enfants qui fréquentent les écoles des Aspres. Siège social : mairie des Aspres (Orne).

23 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Le Comité de défense du district parisien.** But : coopérer à l'aménagement de la région parisienne et à l'organisation d'un district parisien sous toutes ses formes. Siège social : 1, rue des Italiens, Paris.

23 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association d'éducation populaire, à Duault.** But : défendre l'école privée de filles et organiser son fonctionnement matériel. Siège social : école privée de filles de Duault (Côtes-du-Nord).

23 février 1961. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Centre aéré laïque d'Espalion à Barriac.** But : organiser et gérer le centre aéré au profit des enfants d'âge scolaire. Siège social : collège d'enseignement général, Espalion.

24 février 1961. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Groupement intercommunal de lutte contre les maladies animales et pour l'amélioration de l'élevage de la région gaillacoise.** But : faire bénéficier les adhérents des subventions votées par le Gouvernement et par le conseil général pour lutter contre les grandes maladies animales ; familiariser les éleveurs avec les nouvelles techniques d'élevage. Siège social : mairie de Gaillac.

24 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association française pour la défense de l'homéopathie (A. F. D. H.).** But : défendre l'homéopathie. Siège social : 21, rue Béranger, Paris.

24 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture du Blanc. **Comité des fêtes de Mérigny.** But : organisation des fêtes publiques sur le territoire de la commune au profit des œuvres communales. Siège social : mairie de Mérigny (Indre).

25 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association familiale de la région de Châteaulin.** But : étudier et défendre les intérêts matériels et moraux de toutes les familles. Siège social : mairie de Châteaulin (Finistère).

26 février 1961. Déclaration à la préfecture d'Orléansville. **Cantine scolaire de Charon.** But : assurer gratuitement ou pour un prix modique le repas de midi aux enfants des écoles appartenant à des familles nécessiteuses ou dans une situation difficile, servir au plus juste prix ce repas aux enfants qui ne peuvent rentrer chez eux pendant l'interclasse. Siège social : école de Charon, à Charon.

28 février 1961. Déclaration à la préfecture du Cher. **Union nationale des combattants d'Afrique du Nord, section de la Chapelle-Saint-Ursin.** But : grouper sur le plan local tous les anciens combattants d'Afrique du Nord afin d'entretenir et de développer les liens d'amitié et d'entraide qui les unissaient lorsqu'ils étaient sous l'uniforme. Siège social : au domicile du président, M. Rebeyrol, route de Villeneuve, la Chapelle-Saint-Ursin.

28 février 1961. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association d'histoire et d'archéologie de Saint-Gilles.** But : étude et recherche de l'histoire locale. Siège social : bibliothèque municipale de Saint-Gilles.

1er mars 1961. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association Arts et Loisirs.** But : organiser et développer toutes activités et distractions à caractère culturel, artistique, sportif et éducatif dans le canton d'Ecueille et dans la région alentour. Siège social : château d'Oublaise, commune de Luçay-le-Mâle.

2 mars 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'études juridiques internationales.** But : études juridiques internationales et de droit comparé. Siège social : 25, avenue Franklin-D.-Roosevelt, Paris.

3 mars 1961. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Cantine scolaire de Verdes.** But : donner un repas chaud et substantiel aux enfants de la commune fréquentant les écoles publiques. Siège social : mairie de Verdes.

6 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Vulgarisation agricole.** But : vulgarisation éducative. Siège social : presbytère de Montbazens (Aveyron).

6 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Santé et Joie.** But : loisirs éducatifs. Siège social : presbytère de Montbazens (Aveyron).

6 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Syndicat d'initiative de Maringues.** But : promouvoir toute initiative tendant à mieux faire connaître Maringues et ses réalisations, sous le triple aspect : tourisme, publicité et festivités. Siège social : mairie de Maringues (Puy-de-Dôme).

6 mars 1961. Déclaration à la préfecture du Nord. **Comité d'entraide aux anciens du Pont-du-Brœucq.** But : aide aux vieillards et invalides civils. Siège social : 20, rue Sadi-Carnot, Flers-Lille.

7 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Club commercial d'Anzin.** But : organisation de toutes manifestations, réunions, assemblées, kermesses ou concours quelconque ayant pour but de développer l'essor touristique ou favoriser l'émulation du tourisme, notamment parmi les habitants des communes d'Anzin et environnantes, à l'exclusion d'un partage de bénéfice quelconque. Siège social : 109, rue L.-Michel, Anzin (Nord).

8 mars 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Service d'information ménagère.** But : porter à la connaissance des jeunes tout ce qui touche de loin ou de près les actions ménagères. Siège social : 91, rue Saint-Lazare, Paris.

8 mars 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive de l'école Martel.** But : développer les qualités physiques et morales des jeunes élèves de l'école par la pratique de la culture physique et des sports. Siège social : 9, rue Martel, Paris.

9 mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Club de plein air Joie et Santé.** But : organiser des séjours de plein air. Siège social : 18, rue Maurice-Thédié, Amiens.

9 mars 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Société d'études de l'arboriculture fruitière et de la production légumière du bassin parisien (S. E. T. A. F.).** But : faire toute étude, recherche et enquête à caractère scientifique, technique, industriel, commercial, financier, juridique, fiscal et économique, en vue de faciliter et de promouvoir la création et l'organisation de tout établissement ayant pour objet la production, la conservation, la distribution, la répartition et la consommation des fruits et des légumes. Siège social : 11, rue des Réservoirs, Versailles.

10 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Karting François-Ier.** But : introduire et promouvoir en France les compétitions de karting ; encourager et organiser la création d'associations régionales ; réglementer les compétitions de karting. Siège social : 89, rue Frédéric-Bellanger, le Havre (Seine-Maritime).

10 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Fanfare de Châteauneuf-de-Grasse.** But : pratique de la musique. Siège social : salle des fêtes de la mairie de Châteauneuf-de-Grasse (Alpes-Maritimes).

10 mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Fédération guadeloupéenne de boxe.** But : organiser, contrôler et développer la boxe anglaise. Siège social : 100, rue Schoelcher, Pointe-à-Pitre.

11 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. **Rail-Club blidéen.** But : faire aimer et propager les sports. Siège social : gare S. N. C. F. (Société nationale des chemins de fer algériens), secrétariat à Blida (département d'Alger).

11 mars 1961. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Comité des fêtes et des sports de la commune de Bendejun.** But : organisation, direction et administration des fêtes publiques, des fêtes sportives et de toutes les manifestations artistiques pouvant être données à Bendejun. Siège social : mairie de Bendejun.

11 mars 1961. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Comité des fêtes de Lavalette.** But : organisation des fêtes locales. Siège social : mairie de Lavalette.

13 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Association interparoissiale Bray-Etinehem-Cappy.** But : coordonner tous les efforts des sections locales, les aider à transformer l'atmosphère de nos villages en organisant les loisirs, les sports, la formation professionnelle, la formation morale et la formation sociale des jeunes. Siège social : chez M. le doyen de Bray (Somme).

13 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association pour la défense de l'habitat des cités Roanne, Arsenal et Mably.** But : défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social : café Désormière, 173, route de Briennon, Mably (Loire).

13 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Culture et loisirs à l'hôpital.** But : proposer une organisation des loisirs à l'intérieur de l'hôpital ; promouvoir la culture par la gestion d'une bibliothèque et l'animation de conférences, projections cinématographiques, etc. ; d'une façon générale, lutter contre le désœuvrement et l'ennui. Siège social : hôpital de Gérardmer, boulevard Kelsch, à Gérardmer (Vosges).

13 mars 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale pour la défense des résidences (A. D. R.).** But: groupement et défense des souscripteurs des programmes de construction Pierquet. Siège social: 1, rue des Archives, Paris.

14 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoudun. **Académie de l'art libre d'Issoudun.** But: encourager les jeunes à la pratique du dessin, de la peinture et des arts décoratifs. Siège social: mairie d'Issoudun (Indre).

15 mars 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association paroissiale de l'Eglise réformée de Marly-le-Roi.** But: célébration du culte protestant. Siège social: 24-31, chemin des Maigrets, à Marly-le-Roi.

16 mars 1961. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale corporative des responsables des parcs autos à E. D. F. et G. D. F. (Electricité de France et Gaz de France).** But: rapprocher les adhérents sur le plan amical et les aider à résoudre les problèmes divers qui sont propres à la corporation au sein de l'E. D. F. et de G. D. F. Siège social: 1, rue Godenot (Electricité de France, service automobiles), Lyon.

16 mars 1961. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Groupe théâtral du lycée Ampère.** But: développer la culture théâtrale des lycéens. Siège social: 31, rue de la Bourse, Lyon.

16 mars 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Union touristique « Les Amis de la Nature », section de Marseille.** But: activités de plein air, culturelles. Siège social: chez M. Fraysse, 41, rue Brochier, Marseille.

16 mars 1961. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. **Groupement de productivité agricole de Campuzan.** But: rechercher et diffuser auprès de ses membres les connaissances techniques, économiques et sociales propres à élever leur niveau de vie et à améliorer la productivité de leur exploitation. Siège social: mairie de Campuzan.

16 mars 1961. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Amicale des anciens élèves de l'école d'ergothérapie de Nancy.** But: entretenir des relations professionnelles et amicales entre tous ses membres et défendre leurs intérêts matériels et moraux. Siège social: 35, rue Lionnois, Nancy.

17 mars 1961. Déclaration à la préfecture du Gard. **Amicale bouliste de la Cèze.** But: pratique du sport bouliste. Siège social: salle du Télé-Club, à Saint-Michel-d'Euzet.

17 mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Comité départemental d'entente des associations de militaires retraités.** But: étude en commun de tout ce qui concerne la condition militaire, les militaires retraités et la coordination de l'action. Siège social: café de l'Europe, Nantes.

17 mars 1961. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Kendalc'h Sud-Est.** But: cercle folklorique et culturel. Siège social: 2, quai des Docks, Nice.

17 mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale bouliste saint-médardaise.** But: propager le jeu de pétanque. Siège social: hôtel Gaillard, à Saint-Médard-en-Jalles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 mars 1961: page 2544, 1re colonne, 4e insertion, au lieu de: « L'Eclair sportif », lire: « L'Elan sportif ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 mars 1961: page 2623, 1re colonne, 4e insertion, **Foyer d'éducation populaire de Remilly-Aillicourt,** au lieu de: « Déclaration à la préfecture de Tlemcen », lire: « Déclaration à la préfecture des Ardennes ».

MODIFICATIONS

23 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. Le Pêcheur aulnaie change son titre, qui devient: **Le Pêcheur caulnais.** Siège social: hôtel de ville de Londinières (Seine-Maritime).

23 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association interprofessionnelle d'aide au logement des transporteurs et auxiliaires des transports** annule le transfert de son siège social au 12, rue Magellan, à Paris; le siège social est donc maintenu à Paris, 48, avenue de Villiers.

24 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'Espérance orlysienne change son titre, qui devient: **Club musical d'Orly.** Siège social: 68, avenue de l'Aérodrome, Orly.

24 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **La Saint-Hubert arbasienne** renouvelle son bureau. Siège social: mairie d'Arbas (Haute-Garonne).

25 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Le Comité d'entente intersociétés d'anciens combattants et d'anciens militaires de Béthune** transfère son siège social du café Trinquet, place Clemenceau, Béthune, au café de l'Escargot d'Or, rue des Treilles, Béthune (Pas-de-Calais).

25 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **La Boule étoilée** transfère son siège social du café des Voyageurs, Saint-Michel-l'Observatoire, au bar des Boulomanes, Manosque (Basses-Alpes).

1er mars 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Les Amis de l'école de la rue Martel** transfère son siège social du 5, rue Martel, au 9, rue Martel, Paris.

9 mars 1961. Déclaration à la préfecture de police. **L'Automobile-Club du personnel des chemins de fer et du métropolitain** transfère son siège social du 12, rue La Boétie, Paris, au 23, rue Yves-Toudic, Paris.

9 mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'Association des accessionnaires à la propriété d'Ardillos-Sud et des logements expérimentaux change son titre, qui devient: **Association des accessionnaires à la propriété de la cité Ardillos-Sud,** et transfère son siège social du 116, rue Frédéric-Mistral, Mérignac, au 2, rue Georges-Courteline, Mérignac.

13 mars 1961. Déclaration à la préfecture de police. Le Club du Siamois et du Birman change son titre, qui devient: **Club du Siamois.** Siège social: 82, rue de la Faisanderie, Paris.

13 mars 1961. Déclaration à la préfecture de police. Le Coq de la chanson française change son titre, qui devient: **Le Coq d'or « Festival de la chanson française ».** Siège social: 26 *bis*, rue François-Ier, Paris.

13 mars 1961. Déclaration à la préfecture de Tours. L'Association dite Société amicale des Creusois en Touraine change son titre, qui devient: **La Marche en Touraine.** Siège social: au Grand Hôtel, place Jean-Jaurès, à Tours.

14 mars 1961. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association des médecins assermentés près des tribunaux de la Seine** transfère son siège social du 29, rue Claude-Lorrain, Paris, au 7, place Saint-Augustin, Paris.

14 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. L'association **Les Ailes châtelleraudaises** transfère son siège social du 69, boulevard Blossac, Châtellerault, à l'aérodrome de Châtellerault (Vienne).

14 mars 1961. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association pour l'éducation de la femme et de la famille ouvrière** transfère son siège social du 38, rue de Cronstadt, Paris, au 58, rue Dombasle, Paris.

16 mars 1961. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **La Ligue de volley-ball des Pyrénées** transfère son siège social du Grand Café Paul, place Wilson, Toulouse, chez M. **Parisot, 25, rue** d'Orléans, Toulouse.

DISSOLUTIONS

27 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Kart-Club gaulois.** Dissolution de l'association. Siège social: 6 *ter*, boulevard Delessert, Paris.

9 mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Comité du mémorial du cimetière de Morette.** Dissolution de l'association. Siège social: à la mairie de Thônes.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.